



# PROJET DE TERRITOIRE 2022-2032

## DOUBS CENTRAL



# SOMMAIRE

<b>LE PETR DU DOUBS CENTRAL : LE TERRITOIRE DE PROJET ET L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE .....</b>	<b>1</b>
1. Le territoire de projet.....	2
2. L'organisation institutionnelle du Doubs Central.....	2
3. La stratégie de développement du Doubs central : le Projet de territoire .....	3
4. Le bilan du Projet de territoire 2015-2022 .....	4
<b>LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU DOUBS CENTRAL .....</b>	<b>16</b>
1. Une armature territoriale construite autour de différentes dynamiques .....	16
2. La transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique .....	29
3. Des ressources locales à préserver et à valoriser .....	38
4. Des services à la population à développer.....	48
<b>LE PROJET DE TERRITOIRE 2022-2032 .....</b>	<b>61</b>
1. L'élaboration du Projet de territoire 2022-2032 .....	61
2. Les principaux constats et enjeux du territoire .....	64
3. Les orientations pour le Projet de territoire 2022-2032 .....	67
4. Le suivi-évaluation du Projet de territoire.....	79
<b>ANNEXES .....</b>	<b>80</b>
1. Liste des sigles et abréviations .....	80
2. Tableau de concordance entre les politiques contractuelles et le projet de territoire du Doubs central .....	82
3. Diagnostic SCoT .....	87



# LE PETR DU DOUBS CENTRAL : LE TERRITOIRE DE PROJET ET L'ÉLABORATION DE SA STRATÉGIE

PETR du Doubs Central	
Localisation	Région : Bourgogne-Franche-Comté Département : Doubs
Superficie	970 km <sup>2</sup>
Habitants	38 372 (soit 40 habitants/km <sup>2</sup> )
Organisation territoriale	<b>3 Communautés de communes</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 139 communes</li> <li>• 8 polarités</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CC des 2 Vallées Vertes (CC2VV)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 54 communes</li> <li>○ 16 293 habitants</li> </ul> </li> <li>• <b>CC du Doubs Baumois (CCDB)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 58 communes</li> <li>○ 16 167 habitants</li> </ul> </li> <li>• <b>CC du Pays de Sancey – Belleherbe (CCPSB)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 27 communes</li> <li>○ 5 488 habitants</li> </ul> </li> </ul>
Emplois	10 118 emplois sur place
Occupation du sol	Espaces artificialisés : 4,4 %
	Espaces naturels : 1,3 %
	Espaces agricoles : 46,7 %
	Espaces forestiers : 47,6 %



## 1. LE TERRITOIRE DE PROJET

Le PETR du Doubs central est constitué de 3 communautés de communes : la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV) la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB) la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB).

Le périmètre actuel du PETR du Doubs central est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, correspondant à la dernière réforme territoriale issue de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). À cette occasion, les périmètres du PETR et du Syndicat Mixte pour le SCoT du Doubs central devenant identiques, une fusion de ces deux syndicats a été opérée.

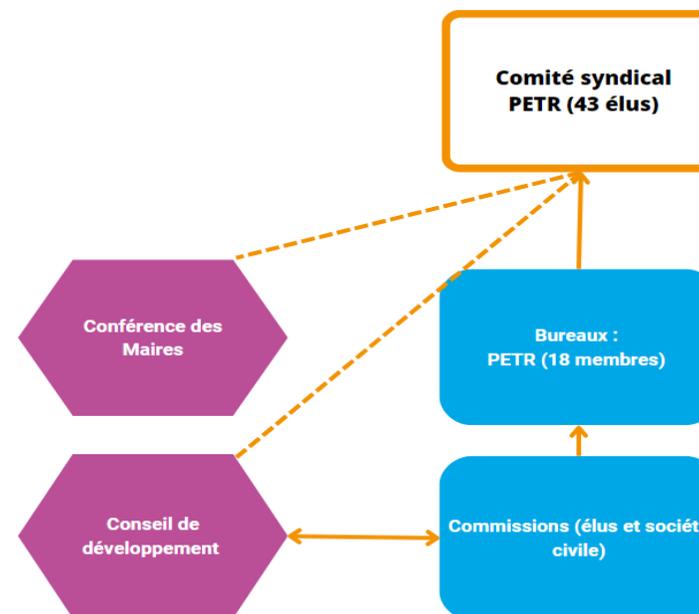
Ainsi, le PETR est désormais doté de la compétence relative à l'élaboration, l'approbation, le suivi/mise en œuvre, la modification et révision du SCoT. À cette compétence s'est ajoutée en 2022 celle de l'organisation de la mobilité, faisant suite à la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités. Par transfert de la compétence des communautés de communes membres, le PETR est, sur son ressort territorial, compétent pour :

- 1° Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- 2° Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- 3° Organiser des services de transport scolaire ;
- 4° Organiser des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- 5° Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules ou contribuer au développement de ces usages ;
- 6° Organiser des services de mobilité solidaire ou contribuer au développement de tels services.

## 2. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU DOUBS CENTRAL

Le PETR est composé d'un exécutif avec un Président et plusieurs Vice-Présidents dotés de délégations spécifiques. Le PETR est administré par un Comité Syndical composé de plusieurs conseillers communautaires représentant les 3 communautés de communes et qui constitue l'organe délibérant de la structure. Le Bureau du PETR se réunit régulièrement pour travailler sur les orientations de la collectivité, impulser de nouvelles actions et ainsi, préparer en amont le comité syndical. Enfin, plusieurs commissions ou groupes de travail sont institués afin d'être force de propositions sur les actions à mener dans les différentes thématiques traitées par le PETR.

Par ailleurs, une Conférence des Maires réunissant les Maires des 139 communes du territoire se réunit au moins une fois par an afin de faire un bilan des opérations menées par le Doubs central, et d'échanger avec eux de sujets les concernant ou d'actions nouvelles pouvant être mises en place à l'échelle du Doubs central. La conférence des Maires est aussi consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, comme ce fut le cas le 17 octobre 2022.



Enfin, le PETR du Doubs central est doté d'un Conseil de Développement. Ce dernier réunit des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est administré par un Président et un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Conseil de Développement est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du Projet de Territoire (comme cela fut le cas le 25 octobre 2022) et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le Conseil de Développement est fréquemment associé dans les différentes instances de travail du PETR.

### 3. LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU DOUBS CENTRAL : LE PROJET DE TERRITOIRE

L'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit ce que l'on entend par « Projet de territoire » : « Le projet de territoire définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »

Concrètement, le Projet de territoire se construit à partir d'une approche ascendante en concertation avec les acteurs du territoire :

- avec et pour les EPCI qui sont forces de proposition, de par leur propre Projet de territoire,
- avec les communes qui doivent être consultées sur le projet via la Conférence de Maires,
- avec les habitants qui doivent donner leur avis sur le projet via le Conseil de Développement.

Il se construit également à travers une approche intégrée. Le Doubs central s'est doté d'une identité qu'il s'est forgé grâce aux différentes stratégies menées pour le développement de ses territoires, dont notamment :

- le SCoT du Doubs central, approuvé en 2016 et en cours de révision
- le schéma de mobilité
- le Contrat Local de Santé
- la stratégie pour la candidature LEADER 2023-2027
- le diagnostic des vulnérabilités (Alterre Bourgogne Franche-Comté)
- l'étude AFOM sur la filière bois (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) sur l'utilisation de la forêt et du bois comme levier de la transition énergétique)

C'est donc naturellement que le Projet de territoire intègre l'ensemble de ces démarches et stratégies récentes, et le tout en corrélation avec le SRADDET. Ce document, avec lequel le SCoT doit être compatible, joue un rôle intégrateur puisqu'il couvre de nombreux champs d'interventions similaires à ceux du Projet de territoire. Afin de mener des politiques stratégiques cohérentes d'aménagements du territoire et de planification, il est donc logique de s'inscrire en phase avec les orientations définies dans le cadre du SRADDET.

## 4. LE BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE 2015-2022

Dans le cadre du Projet de territoire 2015-2022, le PETR du Doubs central a opté pour des orientations larges afin de répondre au mieux aux attentes de la population.

**Orientation 1 : Valoriser nos ressources et favoriser l'émergence d'une économie circulaire**

**Orientation 2 : Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique et dans la transition énergétique**

**Orientation 3 : Agir collectivement pour répondre aux enjeux de développement économique et touristique de demain**

**Orientation 4 : Agir pour un cadre de vie de qualité et le bien-être de la population**

**Orientation 5 : Inscrire le territoire dans les politiques d'aménagement et de planifications durables.**

Pour apprécier au mieux la réalisation des orientations du Projet de territoire précédent et dans l'objectif de conserver une continuité dans la stratégie du Doubs central, il a été jugé intéressant de rappeler les principales réalisations et d'en proposer un bilan.

Le bilan du Projet de territoire précédent permet d'aborder dans sa globalité les actions portées par le PETR du Doubs central et de ses communautés de communes membres.

### ► ENVIRONNEMENT

Afin d'assurer la nécessaire transition énergétique et écologique et d'en saisir les opportunités, le PETR a travaillé sur plusieurs axes pour permettre la mise en œuvre d'opérations d'économies d'énergie, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'assurer une transformation des pratiques sur le territoire.

Cette démarche a notamment été menée dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET), débuté en 2015.

- **Le PCET**

La **stratégie du PCET** en 2015 était déclinée en 4 axes :

→ *Axe 1 : Faire connaître les enjeux et les défis et fédérer les acteurs*

→ *Axe 2 : Poursuivre l'exemplarité de l'action publique*

→ *Axe 3 : Engager le territoire vers la transition énergétique*

→ *Axe 4 : Profiter des opportunités territoriales pour développer durablement le Doubs central et favoriser l'émergence d'une économie circulaire*

Des **actions** ont découlé de cette stratégie, dont notamment des actions de sensibilisation, d'animation ou d'accompagnement pour agir sur la baisse de consommation d'énergie.

**2017**

- Visite d'une maison rénovée BBC 6 juillet 2017 : sur le secteur de Rougemont en partenariat avec l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement),
- Stands sur les marchés d'été – été 2017 : Stands du CPIE du Haut-Doubs, des Espaces Infos Energie et du PETR sur les marchés du Pays de Clerval, de Belvoir et de Baume les Dames.

**2018**

- Réalisation d'études (audits énergétiques et études de faisabilités) et accompagnement de constructions exemplaires et de rénovations performantes.
- Exemples de projets : audits énergétiques des écoles de Baume les Dames, de Pays de Clerval et de L'Isle sur le Doubs...

**2019**

- Éco festival (participation à l'Eco-festival "Zik-en Terre" de l'association Gaïa Rencontre et culture. Plusieurs stands proposés : mobilité et autopartage Citiz, économie d'énergie dans les logements, réduction des déchets et compostage...
- Fête de la mobilité : profiter de la semaine nationale de la mobilité pour faire connaître aux habitants les différentes solutions de mobilité existantes sur le territoire
- Démarche "Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires" avec Alterre Bourgogne Franche-Comté : Diagnostic sur la vulnérabilité du territoire et sensibilisation à l'adaptation au changement climatique.

**2020**

- Climassif avec le CPIE du Haut-Doubs : actions de sensibilisation en milieu scolaire sur les enjeux locaux face au changement climatique et l'impact sur la filière Forêt-Bois (18 séances) – actions d'accompagnement de 2 communes sur des démarches de participation citoyenne sur des thématiques liées au développement durable et à la transition.
- Journée d'échanges et d'information réalisée dans le cadre du diagnostic énergie climat avec la visite du bâtiment à énergie positive de la salle des fêtes de Pouligney Lusans
- Atelier mobilité ANPP : atelier sur la mobilité rural
- Réalisation d'une feuille de route sur l'adaptation du territoire face au changement climatique avec l'appui de l'association Alterre Bourgogne Franche-Comté.

- **L'opportunité de financement TEPCV**

En tant que territoire porteur d'un PCET, le PETR du Doubs central a eu l'opportunité de déposer une candidature pour être Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). En tant que lauréat, le PETR a pu obtenir des financements pour un plan d'action visant à accélérer la transition énergétique et écologique du territoire.

Le plan d'action a été travaillé en fonction de la stratégie définie dans le PCET :

- Opération 1 : Programme d'animation et de communication sur la rénovation énergétique des logements : la rénovation des logements en partenariat avec les Espaces Infos Énergie (EIE) et l'Agence Départemental pour l'Information sur le Logement (ADIL).
- Opération 2 : Maîtrise de la demande en électricité pour l'éclairage public : la rénovation de l'éclairage public en partenariat avec le SYDED (Syndicat d'énergie du Doubs) et l'ADEME ;
- Opération 3 : Eco-mobilité : faciliter l'acquisition de véhicules et vélos électriques et mise en place d'un système d'autopartage.
- Action complémentaire : le programme CEE-TEPCV pour valoriser la rénovation énergétique des projets publics.

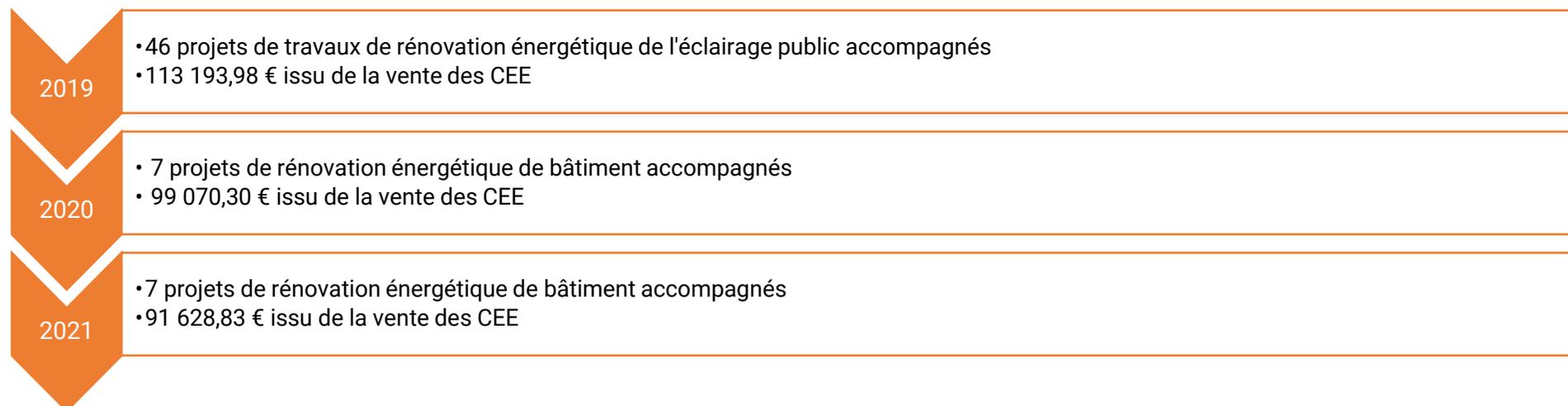
Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) créé par l'Etat, impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser (ou de faire réaliser) des opérations d'économies d'énergie comptabilisées en CEE. Dans le cadre de la labellisation TEPCV, un programme spécifique a été créé par l'Etat permettant de bonifier et de simplifier la valorisation des CEE.

TEPCV a été une opportunité pour la réalisation du PCET. Cette labellisation et l'enveloppe financière octroyée a permis de mettre en place des actions concrètes d'investissement (rénovation de l'éclairage public notamment ou encore achat de moyen de locomotion électrique) mais aussi de réaliser des expérimentations qui n'ont pas abouties (service de covoiturage) ou qui ont été pérennisées (permanence pour la rénovation énergétique de l'habitat des particuliers).

En effet, l'accompagnement des particuliers pour la rénovation de l'habitat a tellement été efficace que le PETR a œuvré pour maintenir sa convention avec l'ADIL (devenue maison de l'habitat), et les communautés de communes depuis 2018. Ainsi, les permanences de proximité ont toujours lieu en 2022.

Le PETR a poursuivi l'accompagnement des collectivités sur la valorisation des CEE hors programme TEPCV. Les collectivités, qui le souhaitent, bénéficient de l'accompagnement et du regroupement de leurs CEE par le PETR via le dispositif CEE classique.

Les valorisations depuis 2019 sont retracées dans le tableau ci-dessous. :



## ► AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

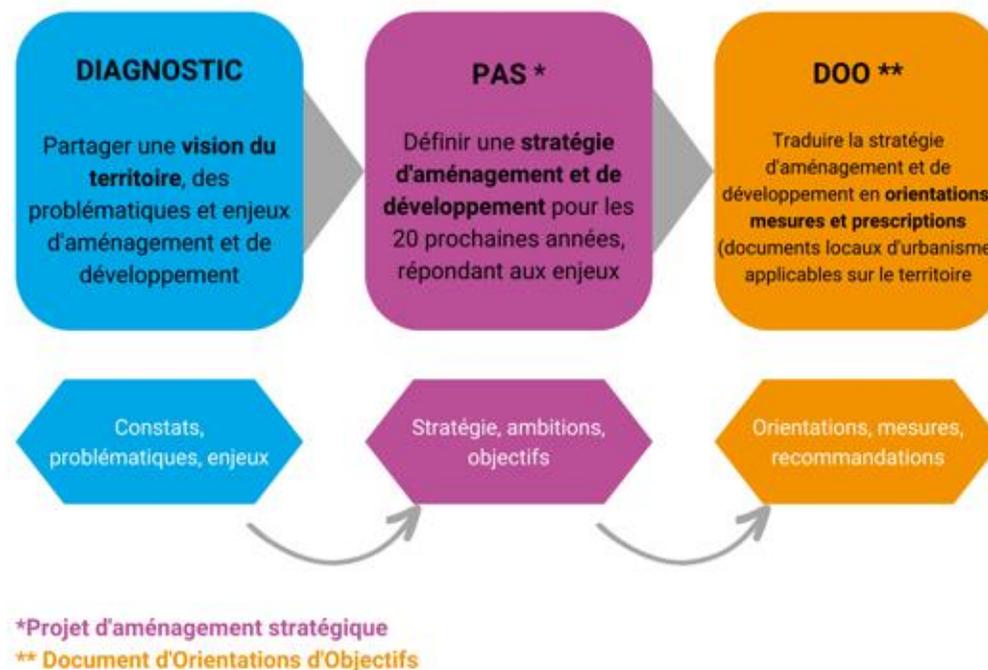
En 2014, le Doubs central a engagé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Ce document de planification a pour objectif de prévoir l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années tout en réduisant l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Il traite de façon transversale et complémentaire de nombreuses thématiques : environnement, mobilité, habitat, développement économique, commerces et services, etc. Le SCoT du Doubs central a été approuvé en fin d'année 2016. Depuis les documents locaux d'urbanisme des communes du territoire doivent être compatibles avec les prescriptions inscrites dans ce SCoT.

La même année, le PETR du Doubs central a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt régional « revitalisation des bourgs-centres ». En tout, ce sont 5 bourgs-centres (Baume les Dames, l'Isle-sur-le-Doubs, Pays de Clerval, Rougemont et Sancey) qui ont été inscrits dans cette démarche, leur permettant de mettre en œuvre un plan d'actions portant sur trois volets principaux : commerces et services, habitat et espaces publics. Les 5 communes concluent une convention de revitalisation de leur bourg-centre avec la Région et obtiennent un financement de 750 000€ chacune pour mettre en œuvre leur programme de revitalisation. Les chargés de missions SCoT et LEADER ont accompagné les communes dans la mise en œuvre des opérations tant d'un point de vue technique que financier (financement LEADER et organisation de comités techniques des financeurs). La programmation des actions touche à sa fin.

Du fait des recompositions territoriales de la Loi NOTRe, le SCoT du Doubs central a été approuvé et est en vigueur depuis 2016 sur une partie seulement du PETR (98 communes). Ainsi, dès 2017, il a été fait le choix de réviser le SCoT pour intégrer les 41 communes dites en « zone blanche ».

La révision du SCoT permettra en outre de répondre aux nouvelles attentes nationales ou régionales, visant notamment à être compatible avec les nouvelles orientations définies dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il conviendra également d'intégrer les nouvelles dispositions de la charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, puisque 9 communes du PETR en font partie, ainsi que les dispositions nationales de la loi Climat et Résilience de 2021.

Les travaux de révision du SCoT ont débuté en septembre 2019 et devraient aboutir en fin d'année 2024.



*Procédure d'élaboration d'un SCoT*

Depuis 2014, un partenariat a été institué entre le Doubs central et l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard. Ce dernier porte à la fois sur un accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration puis de la révision du SCoT, mais aussi sur la construction de différents outils d'aide à la décision. Cela fut notamment le cas par la réalisation d'un Mode d'Occupation du Sol sur le territoire et l'édition de fiches communales, ainsi que par l'analyse des potentiels fonciers en dents creuses ou en densification au sein des tissus urbanisés des communes. Ces outils ont pour vocation d'alimenter les réflexions des communes engagées dans des démarches d'élaboration de leurs documents locaux d'urbanisme et de les accompagner dans leurs prises de décision. Ils permettent en outre de favoriser la bonne déclinaison des orientations du SCoT sur le territoire.

Dans le même esprit, une convention a été conclue avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs-Territoire de Belfort en 2016 pour doter les bourgs-centres du SCoT d'une carte sur les valeurs agronomiques des sols. Là aussi, cet outil a pour vocation de guider les élus dans leur choix afin de favoriser la protection des surfaces agricoles de bonne valeur agronomique.

Le PETR a également conventionné avec la Maison de l'environnement de Bourgogne Franche-Comté pour mener plusieurs actions en faveur de la biodiversité : étude sur les espèces et milieux à enjeux avec éditions de fiches communales et préconisations pour les documents locaux d'urbanisme, réalisation d'une Trame Verte et Bleue Locale, sorties terrains pour sensibiliser autour de la biodiversité locale.



*Sortie biodiversité sur les traces du castor à Blussangeaux*

## ► ECONOMIE

Le développement économique a toujours été une priorité pour le territoire, c'est pourquoi le PETR a axé son action sur l'accompagnement des entreprises, commerces et artisans locaux.

Le Salon "Made In France" est une des actions phares portées par le PETR en 2013 et 2014. Organisé une fois par an, ce salon est dédié à la promotion des produits fabriqués en France permettant à des centaines d'exposants de présenter leurs produits en direct.

- 2013 : 14 entreprises
- 2014 : 14 entreprises (dont une partie spécifique du stand dédié à la filière bois)
- 2015 : L'action a été reprise par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui a organisé un stand à échelle Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, la CCI du Doubs a créé la démarche « Groupe Entreprise et Territoire » (GET) en 2017 et a mis en place un partenariat avec le PETR dans le cadre d'une convention dont les objectifs étaient :

- Intégrer, adapter et promouvoir les actions régionales (Etat, Conseil Régional, CCI de Région, ...) à l'échelle du PETR ;
- Initier et développer des opérations propres au territoire, sur mesure et répondant aux besoins du tissu économique local.

À la suite de la loi NOTRe de 2015, les communautés de communes ont vu leurs périmètres et compétences évoluer. Disposant depuis le 1er janvier 2017 de la compétence développement économique, les communautés de communes se sont donc organisées en interne pour réaliser le suivi et l'animation de l'action économique. Le PETR, quant à lui, a décidé de cibler son action sur des enjeux spécifiques du territoire qui avaient été mis en exergue dans l'axe 4 du PCET et dans le diagnostic de territoire : les circuits alimentaires de proximité et la filière bois.

- **Circuits alimentaires de proximité**

Le Doubs central est un territoire rural où l'économie agricole a une place importante. Le programme LEADER 2014-2020 a permis d'initier une réflexion autour de l'alimentation de proximité et les circuits alimentaires par une étude territoriale sur l'approvisionnement et la consommation de produits bio et/ou locaux.

Diverses actions ont été menées en ce sens :

#### 2019/2020

- « Qu'est-ce qu'on mange près de chez nous ? » organisé par le PETR pour sensibiliser à travers plusieurs évènements sur le thème du « manger local »
- Cinéma-famille et animations organisés par le PETR et le CPIE du Haut-Doubs
- Cinéma-débat organisé par l'association locale Gaïa de Baume-les-Dames et le PETR
- Rencontre producteurs-restaurateurs organisée par le PETR
- Participation au projet « mangeons local au resto » de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

#### 2020

- Festival AlimenTERRE
- Accompagnement des porteurs de projets : questionnements sur le financement d'un projet, mise en place d'un magasin de produits locaux, nouvelle installation d'exploitation agricole, approvisionnement resto-co...

En 2021 et à la suite de la pandémie, il a été fait le choix de recentrer l'action du PETR sur la seule filière bois.

- **Filière bois**

La candidature LEADER 2014-2020 a également mis en évidence l'importance de la ressource en bois sur le Doubs central (qui couvre 43% de la surface du territoire) et l'importance du développement de la filière dédiée. En ce sens, le PETR a rencontré de nombreux partenaires : l'Union Régionale des Communes Forestières, la Région, le Département, l'ADIB, l'ADEME et l'ONF. Le but de ces rencontres était de structurer et dynamiser la filière bois énergie.

L'adhésion à l'URACoFor a permis en 2016 de présenter l'outil « Plan d'Approvisionnement Territorial » pour quantifier la ressource et la consommation en bois énergie afin d'identifier les équipements à mettre en place et optimiser la filière. Cette démarche n'a pas été retenue puisqu'à l'époque le secteur n'était pas en tension.

En revanche, un partenariat avec l'URACoFor a été créé et des actions ont été menées :

- l'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) réalisée en 2018 avec les communes forestières et l'ADEME sur l'utilisation de la forêt et du bois comme levier de la transition énergétique ;

- la conception d'un livret à destination des élus entrés en fonction au printemps 2020 sur la gestion forestière (portrait de la forêt du Doubs central, fonctions et chiffres clés, rôle de l'élu et grandes décisions à prendre pour la forêt, témoignages d'élus, acteurs incontournables) ;
- des actions d'accompagnement des communes comprenant des modules de formation (sur la commercialisation des bois, l'élaboration du budget de la forêt) et des groupes de travail sur leur pratique ;
- l'expérimentation « Biens sans maître forestiers » auprès de 8 communes lors de l'édition 2019-2022 ;
- Il s'agit d'accompagner les communes volontaires dans l'identification de leur potentiel foncier (parcelles forestières dites « sans maîtres » car sans propriétaires connus ou décédés depuis plus de 30 ans) pour l'acquérir, l'échanger ou le vendre afin de favoriser le remembrement des parcelles -> résultats de l'édition 2019-2022 : 34,4 ha incorporés – 293 parcelles – 74 109€ de valeur vénale ;
- visites et rencontres d'acteurs :
  - o JUSSEY (2018) - Communauté de communes des Hauts du Val de Saône – conception et réalisation du mobilier intérieur de la médiathèque en bois local et expérimentation de la démarche « Biens sans maître »
  - o MOREZ (2022) – Syndicat mixte du canton de Morez – plateforme de séchage, broyage de bois déchiqueté issu des communes pour un usage de chauffage pour 5 chaufferies communales et intercommunales.

Le partenariat a été renouvelé avec l'URACoFor notamment pour une 2<sup>ème</sup> édition du dispositif des biens sans maîtres (9 communes pour 2022-2024) et des outils de communication sur le bois construction et bois énergie. Un groupe de travail spécifique constitué d'élus a été créé pour dynamiser la réflexion sur la filière.

- **Économie circulaire**

Le PCET a permis au territoire du Doubs central de mettre l'accent sur l'économie circulaire.

L'action la plus marquante a eu lieu en 2018.

Le SYTEVOM, syndicat qui assure le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables sur une partie du territoire, a dans le cadre de sa labélisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi » et en partenariat avec le PETR du Doubs central, organisé un atelier sur l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT). 17 entreprises et structures ont participé avec l'objectif de faire connaître leurs besoins. À la suite de cet atelier, le SYTEVOM a souhaité développer des synergies dans les domaines de la valorisation du papier/carton (traitement des papiers confidentiels, réemploi ...).

► **TOURISME**

Depuis sa création, le Doubs central travaillait pour coordonner les actions touristiques de ses membres par la mutualisation de moyens (ingénierie, réalisation de support).

Ainsi, en matière d'information, des bureaux d'information touristique avaient notamment été créés pour couvrir les zones blanches du territoire.



*Visite des élus du PETR sur la Plateforme de la Mouille (Haut-Jura) - 3 juin 2022*

Afin de centraliser la communication touristique, un bulletin « Été Loisirs » était réalisé tous les 15 jours en période estivale pour faire connaître les activités sur l'ensemble du territoire et en 2015, un chéquier avantage « Pass'tourisme » permettait de bénéficier de réductions auprès de prestataires du Doubs central pour faire rester les touristes plus longtemps sur le territoire.

Enfin, les journées pro Tourisme et Formation avaient pour objectif de rendre l'offre touristique locale plus lisible auprès des prestataires touristiques afin qu'ils soient un relais de communication auprès des touristes.

Le PETR a poussé la réflexion jusqu'à proposer la mise en place d'un office de pôle à l'échelle du Doubs central. Cette solution n'a pas été retenue par les intercommunalités.

À la suite de la recomposition territoriale de 2016, les communautés de communes se sont organisées pour faire vivre l'animation touristique.

## ► SERVICES PUBLICS

### • Santé : la stratégie définit dans le Contrat Local de Santé

Lors de l'élaboration (2008) puis de la révision de son schéma de service (2012) a été mis en avant un manque de professionnels de santé sur le territoire avec de plus, un âge avancé des professionnels en activité. Des premiers contacts ont alors eu lieu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour connaître les modalités de travail sur le domaine de la santé et il a été décidé de mettre en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur le Doubs central. Lors du diagnostic partagé, les orientations stratégiques ont été définies de la manière suivante :

- Démographie médicale
- Décloisonnement des professionnels de santé, du médico-social, du sanitaire et du social
- Prévention
- Santé Environnement.

Le travail pour le Contrat Local de Santé a débuté en 2017 et s'est terminé par sa signature en décembre 2019. Le CLS en cours (2020-2024) se décline en 4 axes thématiques :

1. Renforcer les soins de proximité en précisant les actions de soutien à la démographie médicale dont l'organisation de rencontres pour les internes afin de leur faire connaître le territoire et les encourager à s'installer ;
2. Améliorer la prévention et renforcer le parcours de santé dont le « Pass Santé Jeunes » et des actions de formations à destination des publics jeunes et des personnes âgées ;
3. Santé et environnement dont des actions de formations et l'étude Radon ;
4. Création d'une CPTS.



*Phase d'élaboration de la CPTS -2022*

### Soutien à la démographie médicale

Des actions pour le soutien de la démographie médicale sont menées depuis 2017 sur le Doubs Central pour permettre aux médecins et personnels soignants de découvrir le territoire au travers de soirées, par exemple. L'objectif est de faire connaître le territoire pour susciter des envies d'installation. Un guide a été également réalisé pour faire connaître le territoire "Venez exercer sur le Doubs Central".

### "Pass Santé Jeunes"

L'ARS et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) ont articulé une démarche autour d'un site internet à destination des jeunes de 8 à 18 ans et leur entourage pour qu'ils puissent bénéficier de conseils autour des questions de nutrition, drogue, sexualité... avec la mobilisation des professionnels locaux. En 2019, un comité territorial a été organisé afin de faire se rencontrer les différents acteurs et développer ce dispositif sur le territoire.

### Étude RADON

En 2018, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et le PETR ont réalisé une campagne de communication visant à mettre à disposition 200 kits pour mesurer le Radon dans l'habitat. Le Radon étant un gaz radioactif, cette campagne a permis aux habitants d'entreprendre les travaux nécessaires pour limiter sa propagation. Un retour a été réalisé avec l'ADIL pour accompagner les « testeurs » dans les travaux, le cas échéant, nécessaire pour limiter le taux de radon dans leur habitation.

### CPTS

Afin de renforcer l'attractivité territoriale pour les nouveaux professionnels de santé et améliorer le parcours de soin des habitants du Doubs central (axes d'intervention du CLS), il a été décidé d'accompagner les professionnels dans la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale en Santé (CPTS). Grâce à un accompagnement de l'animateur santé du territoire et de l'ARS, l'association a finalement été créée en mai 2022.

### Santé mentale

En 2020, une cellule des situations complexes a été mise en place pour gérer les situations complexes regroupant des acteurs de la santé mentale, de la vieillesse, de l'aide à domicile, du soin et du social. Elle se réunit 1 fois par mois depuis septembre 2020.

- **Santé : la vaccination pendant la crise sanitaire de 2019-2020 sur le Doubs central**

En janvier 2021, le PETR a ouvert un centre de vaccination à Baume les Dames pour les habitants du Doubs central. En complémentarité, des centres éphémères ont été mis en place en fonction des demandes dans 3 autres bourgs (L'Isle sur le Doubs, Rougemont et Sancey).

Pour mener à bien cette campagne de vaccination, le PETR a dû s'organiser en interne, recruter de l'ingénierie mais également s'appuyer sur les bénévoles du territoire.

Afin de prendre en charge les patients n'ayant pas de moyen de locomotion (et notamment les personnes âgées), le PETR et les communautés de communes ont décidé de mettre en place dans le cadre de TADOU un forfait à 3€ aller-retour pour se rendre à l'un des 4 centres de vaccination.

Au total, ce sont plus de 46200 injections qui ont été réalisées en 1 an.



*Visite du préfet le 18/01/2021 au centre de vaccination de Baume les Dames*

► **MOBILITÉ**

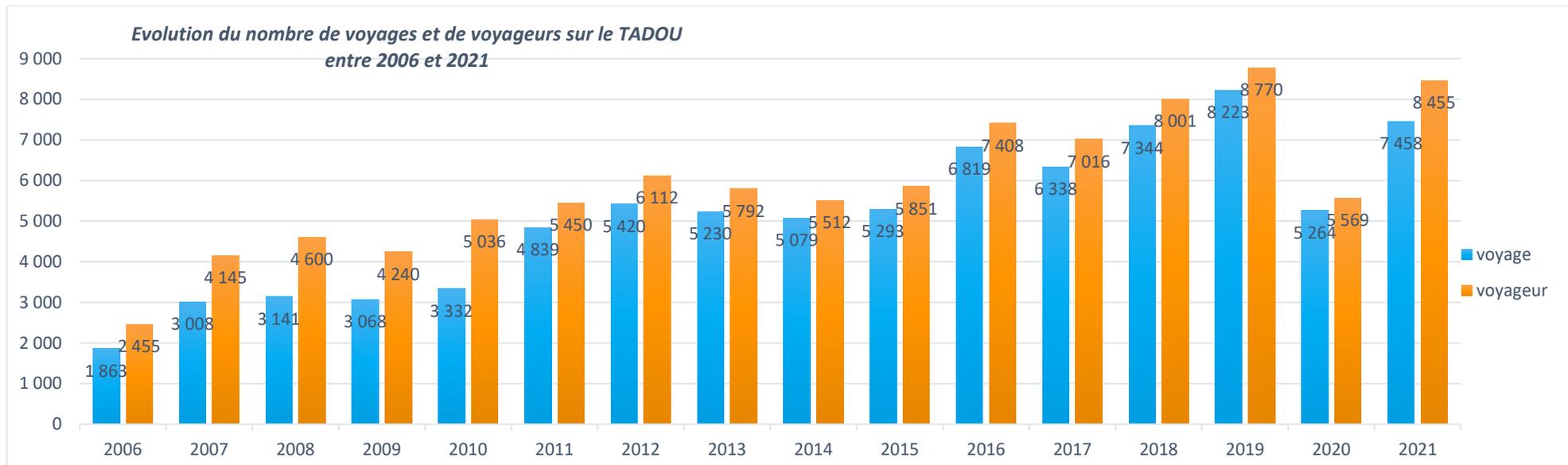
Dès la création de l'entité Doubs central, la problématique de la carence d'offre de mobilité sur ce territoire rural peu dense a été mise en avant. Pour cette raison, il a été décidé en 2005 de créer un service de transport à la demande géré par le PETR dans le cadre de la délégation : TADOU.

- **TADOU**

Le service TADOU est monté en puissance depuis sa création avec une fréquentation toujours plus importante. Le travail sur l'optimisation est essentiel dans le cadre du fonctionnement du service aussi bien en termes de limitation des Gaz à Effet de Serre (GES), qu'en terme de coût du service. Pour cela, les réservations sont gérées en interne au PETR et un logiciel d'optimisation des déplacements est utilisé afin de limiter le nombre de kilomètres parcourus et d'optimiser les regroupements des usagers au sein d'un même véhicule. Qui plus est, ce service s'est avéré primordial durant la récente crise sanitaire puisqu'il a notamment permis d'acheminer les usagers vers les différents centres de vaccination du Doubs central à coût minime. L'utilité publique de ce service a donc largement été démontrée sur le territoire.



*Véhicule TADOU 2021*



Malgré une baisse en 2020 due à la pandémie du Covid 19, le TADOU est devenu en quelques années un service incontournable sur le Doubs central.

- **D'autres formes de mobilité**

Néanmoins, la configuration du service TADOU ne permet pas de répondre à l'ensemble des attentes en matière de mobilité sur le territoire. C'est pourquoi d'autres pistes d'actions ont été recherchées et expérimentées

#### Appel à projet "mobilité rurale 2017"

- Mise en place d'un service d'autopartage : conventionnement avec CITIZ en 2018 pour la mise à disposition un véhicule d'autopartage à la gare de Baume les Dames dans le cadre d'une expérimentation. Cette opération s'est achevée en 2021, en pleine crise sanitaire et n'a pu apporter de résultats probants.
- Animation et la communication du service de transport élargie « TADOU, Covoiturage et autopartage »

Afin d'appréhender l'impact de la Loi d'Orientation des Mobilités sur le Doubs central, une étude a été réalisée en 2020 par le PETR. À la suite de cette étude, il a été défini que le PETR était l'échelle pertinente pour traiter de la mobilité sur le territoire et les Communautés des Communes ont transféré la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité au PETR en avril 2022, mais en laissant le transport scolaire à la Région.

Plus récemment en 2022, de nouvelles actions de mobilité ont été développées sur le territoire dont la mobilité solidaire avec une expérimentation avec l'association « la Roue de Secours ». Ce dispositif permet aux habitants du territoire de bénéficier, dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnel, d'une location de véhicule à prix réduit pendant quelques mois afin de se rendre au travail en attendant de trouver une solution durable de mobilité. Le

Challenge Mobilité a également été lancé cette année sur le Doubs Central rassemblant une dizaine d'établissements et 86 salariés du territoire. Deux entreprises du Doubs central sur trois lauréats régionaux ont reçu le prix du Challenge Mobilité Bourgogne-Franche-Comté 2022 pour les territoires ruraux. Enfin, une étude est en cours de réalisation afin d'identifier les modalités d'évolution du transport à la demande ainsi que les services de mobilité à développer sur le territoire.

## ► DOSSIERS TRANSVERSAUX

### • Contractualisation

Le PETR a contractualisé avec différents partenaires afin d'accompagner financièrement et techniquement les projets sur son territoire :

- Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) entre 2015-2018 avec la Région Franche-Comté
- Contrat de ruralité en 2017 avec l'Etat couvrant la période 2017-2020.
- Contrat de territoire 2018-2022 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Un nouveau cadre de contractualisation régionale "territoires en action" avec la Région est en cours de définition pour la période 2022-2028.

### • Programme européen LEADER 2014-2020

Le PETR du Doubs central a candidaté en 2015 auprès de la Région Franche-Comté au programme européen pour être territoire LEADER pour la période 2014-2020 et ainsi animer ce programme européen de développement rural. La stratégie LEADER a été construite en parallèle du projet de territoire afin de garantir une cohérence entre ces deux stratégies. L'enveloppe initiale de 2,2 millions d'euros a permis de financer des projets sur le territoire répondant à des enjeux et besoins identifiés lors de la phase de concertation.

La programmation des dossiers a été prolongée jusqu'en 2022. Au 1<sup>er</sup> décembre 2022, les chiffres résumant le programme sont les suivants :

- 42 dossiers déposés
- 44 comités de programmation
- une enveloppe finale de 3,8 millions d'euros.

### • Réflexion quant à l'accompagnement des projets sur le Doubs central

Face au constat que le PETR est de plus en plus sollicité par les communes pour un accompagnement sur leurs projets, il avait été proposé de créer un service unifié d'accompagnement au maire (dépôt des dossiers de demande de subvention, élaboration des cahiers des charges...).

Pour l'heure ce dossier n'a pas donné suite mais, afin d'aider la réalisation des projets sur le Doubs central, le PETR a instauré un comité des financeurs qu'il réunit autant que de besoin pour évoquer des dossiers qui peuvent concerner plusieurs partenaires. Ainsi lors de cette réunion, le porteur (communauté de communes, commune, syndicat...) vient présenter son projet auprès des financeurs qui peuvent effectuer des recommandations pour le faire évoluer au besoin (respect des règles d'éco-conditionnalité par exemple), indiquer au porteur quelles peuvent être les sources de financement mobilisables et optimiser le plan de financement.

## LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU DOUBS CENTRAL

Le présent Projet de territoire s'inscrit dans une démarche stratégique globale d'aménagement du Doubs central. Il repose sur un diagnostic partagé et concerté avec les élus et les forces vives du territoire.

Le Projet de territoire a été construit en étroite corrélation avec la nouvelle candidature du PETR au programme européen LEADER 2023-2027 et en cohérence avec les réflexions en cours dans le cadre de la révision du SCoT et de la modification du SRADDET. Il servira en outre de socle pour préparer la contractualisation « Territoires en Action 2022-2028 » avec la Région ainsi que la candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêt FEDER rural.

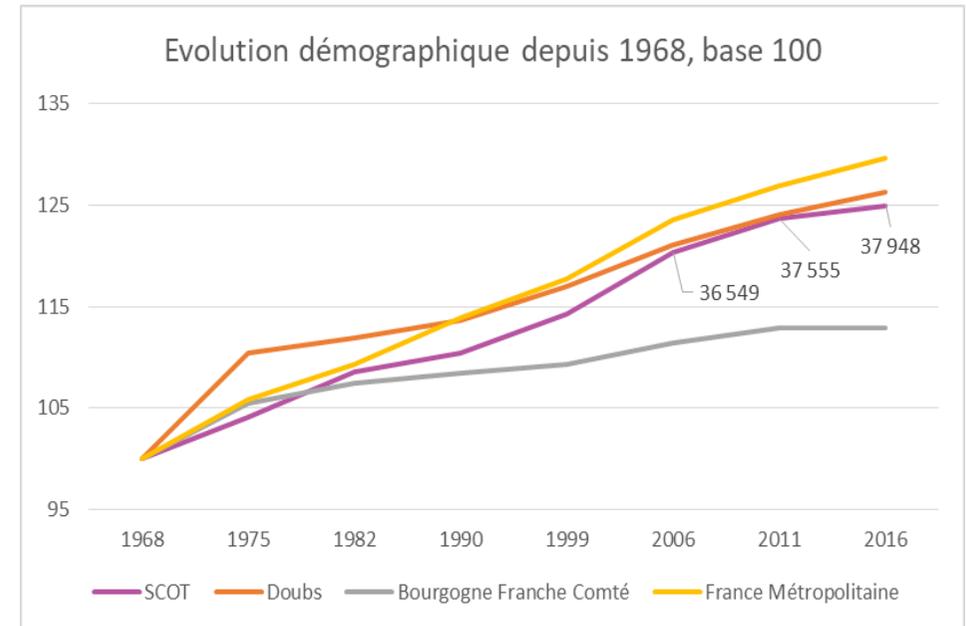
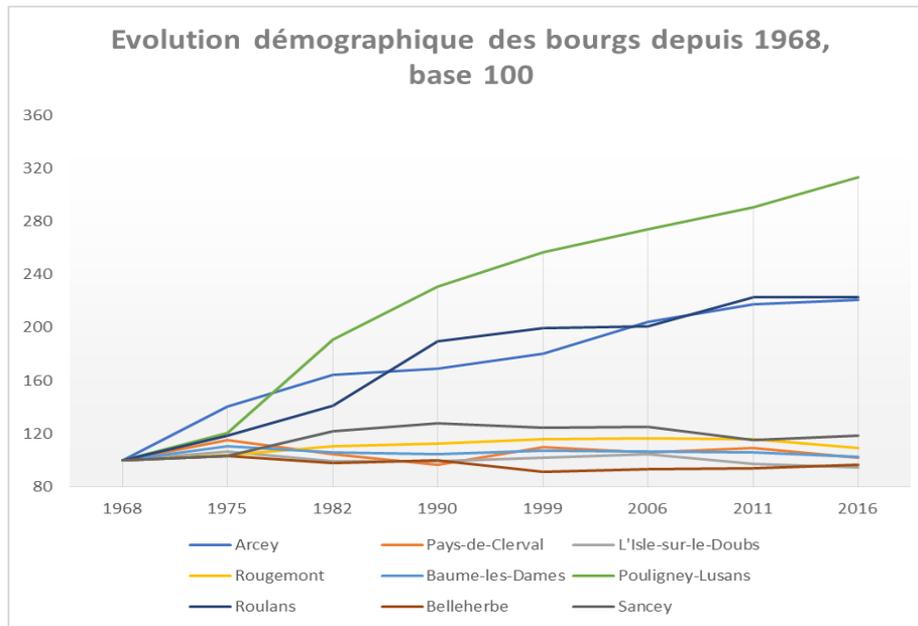
Dans le cadre du rapport de compatibilité à établir entre le SCoT et le projet de territoire, le diagnostic du SCoT en cours de révision réalisé en 2020 est annexé au présent Projet de territoire.

### 1. UNE ARMATURE TERRITORIALE CONSTRUITE AUTOUR DE DIFFÉRENTES DYNAMIQUES

#### ► STRUCTURATION DU TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Le Doubs central est un territoire à dominante rurale, qui s'inscrit entre les agglomérations denses de Besançon d'une part et de Montbéliard – Belfort d'autre part. Cette situation sur la dorsale Rhin-Rhône et à l'interface de ces agglomérations d'importance régionale contribue à une dynamique démographique positive depuis les années 1970. Au sein de ce territoire d'environ 38 500 habitants, l'armature urbaine est constituée de deux villes principales que sont Baume les Dames et l'Isle-sur-le-Doubs, de 6 bourgs (Arcey, Sancey, Pays-de-Clerval, Roulans, Rougemont, Belleherbe) comprenant différents commerces et services rayonnant sur les communes périphériques et de 131 villages. Ainsi, les 8 bourgs-centres du territoire pèsent près de 40% de la population totale. Parmi les 139 communes du Doubs central, 94 comptent moins de 200 habitants (68% des communes pour 28% de la population totale) et 38 ont une population comprise entre 200 et 1 000 habitants, attestant bien là du caractère rural du PETR. Baume les Dames et l'Isle-sur-le-Doubs sont les seules communes pouvant être qualifiées de villes avec respectivement environ 5 000 et 3 000 habitants.

Entre 1999 et 2019, la population du Doubs central a progressé de près de 10%. Cependant cette croissance a ralenti tout au long de cette période, passant même à un rythme inférieur à celui du département du Doubs entre 2011 et 2019. Cette évolution s'explique en partie par le desserrement des agglomérations voisines dont profitait le territoire, mais qui s'estompe avec les politiques d'aménagement initiées par ces agglomérations pour maintenir leur population.



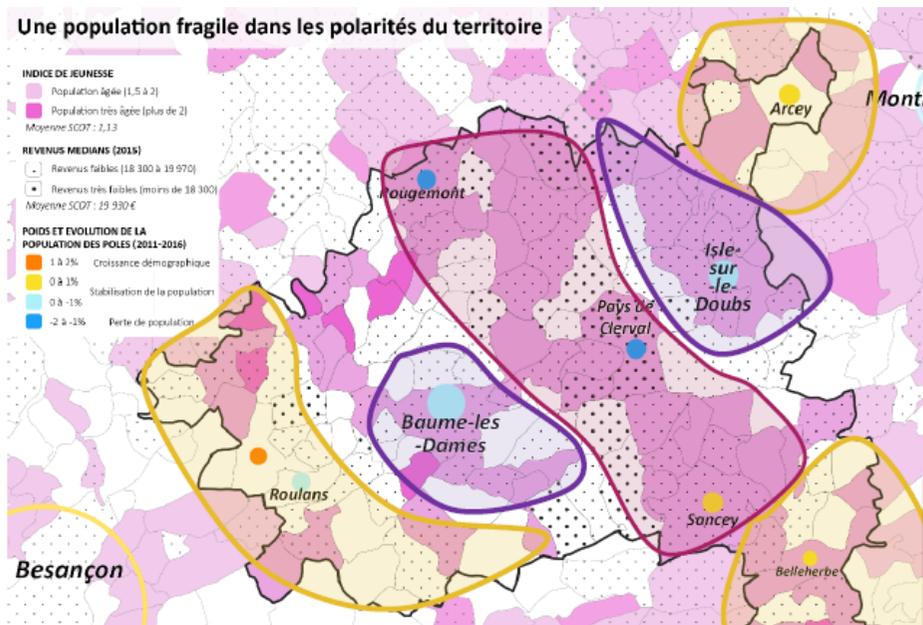
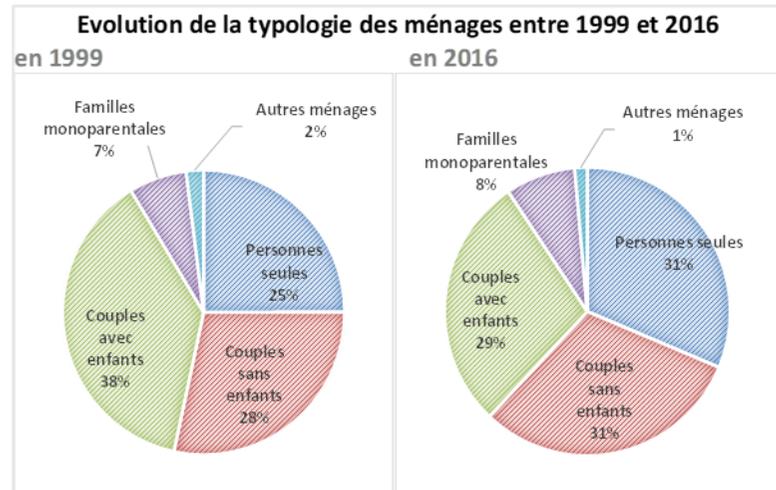
Au sein du Doubs central, des disparités démographiques peuvent être observées :

- les secteurs aux portes des agglomérations voisines (franges ouest et dans une moindre mesure est), ont connu une croissance démographique plus marquée que le « cœur » du Doubs central ;
- le secteur du Pays de Sancey-Belleherbe connaît une dynamique récente assez favorable puisque sa population a progressé de près de 300 habitants entre 2011 et 2019 alors qu'elle n'en gagnait qu'une trentaine entre 2006 et 2011.
- les villes et les bourgs-centres du territoire subissent le phénomène de desserrement des villes observé depuis une quinzaine d'année à l'échelle nationale. Ainsi, les polarités du Doubs central perdent des habitants. Seuls les bourgs-centres de Roulans et Arcey voient leur population augmenter. Dès lors, la croissance démographique globale du Doubs central observée entre 1999 et 2019 est essentiellement due à l'attractivité des villages.

Par ailleurs, la population du PETR accuse un vieillissement certain, le phénomène s'avérant plus marqué dans le Doubs central que sur l'ensemble du département puisque :

- le territoire est caractérisé par une population plutôt âgée avec peu de jeunes de 20 à 39 ans en comparaison avec les moyennes départementales et régionales tandis que la part des 40 à 64 ans est plus importante.
- Dans le même temps, la proportion des plus jeunes se stabilise sur le territoire mais ne suffit pas à contenir le phénomène de vieillissement de la population. Avec 25% de moins de 20 ans contre 28% de plus de 60 ans, le territoire détient désormais un indice de jeunesse (IJ, permettant de mesurer l'évolution du vieillissement de la population) inférieur à 1 (0,83 en 2018 contre 1,09 en 2008) attestant d'un vieillissement de la population plus rapide qu'au niveau départemental (0,98 en 2018 contre 1,2 en 2008).

Parallèlement à ce constat, il est observé un desserrement de la taille des ménages avec une augmentation des personnes seules ou des familles monoparentales, impliquant de nouveaux besoins dans plusieurs domaines.



**Des pôles aux populations particulièrement fragiles**

**BAUME-LES-DAMES ET ISLE-SUR-LE-DOUBS :**  
 population vieillissante (forte augmentation des +65 ans), aux faibles revenus, augmentation des familles monoparentales et personnes seules au détriment des couples

**ROUGEMONT, PAYS DE CLERVAL ET SANCEY :**  
 une forte augmentation des plus de 65 ans ces dernières années (et donc des personnes seules), faibles revenus (17600 € à Clerval, 19000 et 20000 pour Rougemont et Sancey), diminution marquée des couples avec enfants et maintien voir diminution des familles monoparentales (excepté Sancey où elles augmentent).

**Une population plutôt périurbaine sur les pôles proches des agglomérations extérieures**

**ROULANS ET ARCEY :** une population plutôt jeune mais montrant des signes de vieillissement, aux revenus plus aisés, composée majoritairement de couples (avec ou sans enfants) – particularité à Arcey qui accueille une forte part de familles monoparentales (en augmentation).  
 Un effet domino Suisse sur le secteur de BELLEHERBE (revenus plutôt aisés, accueil de couples avec enfants)

Les profils socio-professionnels des personnes de plus de 15 ans s'équilibrent différemment depuis les années 2000, avec une prégnance de plus en plus forte des retraités. La part des retraités est la plus importante à l'échelle du Doubs central, soit 31% des actifs résidents. Malgré une part toujours inférieure à celle du département, les professions intermédiaires augmentent de manière significative (+2%) sur le territoire. À l'inverse, la part des ouvriers et celle des employés tend à baisser, notamment dans les villages où la baisse des employés est significative. Les agriculteurs exploitants, artisans – commerçants et cadres se maintiennent.

Enfin, le revenu médian sur le territoire est bien inférieur aux moyennes départementales et régionales : 20 730€ pour le Doubs central contre 21 900€ pour le Doubs. Ce niveau de revenu des ménages est plus élevé pour les communes proches des agglomérations voisines, comparativement au cœur du Doubs central et plus particulièrement le secteur des deux vallées vertes.

## ► DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE

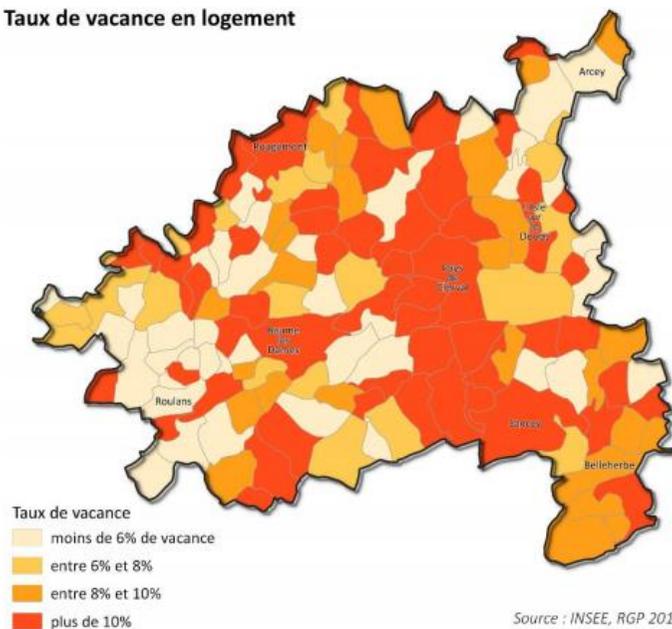
En 2019, le Doubs central compte un total de 19 307 logements. Ce parc de logement a assez fortement augmenté entre 1999 et 2010 (+14,2%) avant de voir cette croissance ralentir entre 2011 et 2019 (+5,4% contre +7,4% à l'échelle du Doubs).

Par ailleurs, ce parc de logement croît plus vite que la population avec 567 résidences principales supplémentaires entre 2011 et 2016 pour un gain de population de 393 habitants. Cette dynamique s'explique en partie par l'augmentation du nombre de ménages, qui sont de plus en plus petits du fait de la décohabitation et du vieillissement de la population. À population égale, il est donc nécessaire de produire des logements.

D'un point de vue spatial, 41% des logements du Doubs central se situent dans les polarités du territoire. En outre, le phénomène de périurbanisation se vérifie sur le territoire avec un nombre plus important de constructions concentré sur la frange ouest du Doubs Baumois (proximité de l'agglomération bisontine) et sur le secteur d'Arcey (proche du secteur Montbéliard/Héricourt/Belfort). Le secteur du Pays de Sancey-Belleherbe connaît aussi une progression plus marquée, en particulier dans les villages et à Sancey. Au cours des dernières années, la commune de Baume les Dames connaît également une dynamique favorable sur le secteur des Dames du Quint.

Cette évolution du parc de logements et de constructions neuves réside dans le fait que le prix du foncier et de l'immobilier est très abordable, en particulier dans les villages. En effet, le prix de l'immobilier du Doubs central est parmi les plus faibles du département du Doubs. Dès lors, on peut observer l'installation d'une part importante de nouveaux accédants aux revenus modestes, qui s'éloignent de leur lieu de travail et peuvent ainsi se retrouver face à la problématique de la vulnérabilité énergétique.

Taux de vacance en logement



Concernant la vacance en logements, celle-ci a fortement progressée entre 2011 et 2019 (+30%) pour atteindre un taux moyen de 10,8% sur le Doubs central (soit 2 088 logements, contre 8% en France et 8,5% dans le Doubs).

Cette tendance interroge quant à la gestion du parc de logements vacants et questionne son potentiel de reconquête. En effet, celui-ci concerne très largement des logements anciens, vétustes et ne répondant plus aux besoins actuels de la population (mauvaise isolation, petites pièces, manque de luminosité, sans espace extérieur, etc.).

Par ailleurs, la vacance touche davantage les petits logements alors même que la taille des ménages diminue. La vacance est principalement localisée dans les bourgs-centres du Doubs central (sauf Roulans et Arcey) où des îlots concentrant une vacance forte peuvent être établis (cœurs historiques) et sur un axe nord-sud traversant les CC des 2 Vallées Vertes et du Pays de Sancey Belleherbe.

À contrario, une faible part de logements vacants est observée dans les communes périphériques aux agglomérations voisines et autour de Baume les Dames.

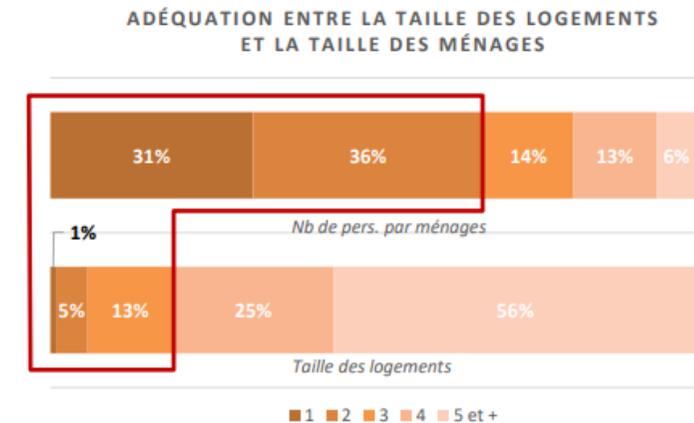
Le parc de logement du Doubs central est essentiellement composé de grandes maisons, occupées par leur propriétaire. Les logements locatifs peinent à se maintenir tout comme l'offre d'appartements sur le territoire. Les appartements ne représentent que 19% des types de logements et sont essentiellement concentrés à Baume les Dames, l'Isle-sur-le-Doubs et certains autres bourgs-centres. Parmi les constructions commencées entre 2007 et 2016, la part de constructions individuelles pures représente 81% des logements (contre 60% à l'échelle du Doubs). Le territoire peine à changer son mode de production de logements pour gagner en densité : l'habitat intermédiaire (maisons jumelées, accolées) est très peu présent dans les constructions récentes. Sur cette même période, les constructions en collectifs ne représentent que 14% des productions, concentrées sur seulement 3 communes (Pays-de-Clerval, Rougemont et Baume les Dames).

De plus, les résidences principales sont principalement grandes voire très grandes puisque 81% des logements sont composés de 4 pièces ou plus, alors que dans le même temps 67% des ménages ne sont composés que d'une ou deux personnes. Une inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages peut donc être soulevée, d'autant plus que le vieillissement de la population risque d'intensifier ce déséquilibre.

Ce déséquilibre peut être renforcé par le fait que les petits logements, en plus d'être peu nombreux, sont essentiellement concentrés dans les polarités du Doubs central (65% des T1 et T2 du territoire).

Le territoire fait donc face à un manque de diversité de son offre de logements qui pourrait à court ou moyen termes, ne plus répondre aux besoins de sa population, et assurer le parcours résidentiel des ménages.

Enfin, le Doubs central est composé d'un nombre important de logements anciens, pouvant être source de précarité énergétique pour les ménages. En 2016, 46% des résidences principales dataient d'avant 1971 soit avant la mise en place des premières réglementations thermiques (1974). La problématique de la vétusté de ces logements, souvent très énergivores et nécessitant des réhabilitations est prégnante sur le territoire, notamment dans les cœurs de ville et des villages.



## ▶ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Population active : 16 988 en 2019
- Part des actifs ouvriers : 22,9% dans le Doubs central en 2016
- Part des actifs agriculteurs : stable à 11% dans le Doubs central en 2016
- Taux de chômage (au sens du recensement) en 2019 : 9,3%
- L'emploi agricole et industriel garde une place importante dans l'économie du Doubs central même si le tertiaire domine de plus en plus.
- Les activités industrielles sont très concentrées le long de la vallée du Doubs avec des savoir-faire reconnus en métallurgie, plasturgie, agroalimentaire, édition-imprimerie...
- Un tissu industriel marqué par la présence de grandes entreprises d'envergure internationale pour certaines : ITS (GMI), STREIT, DELFINGEN Fr, Centre Hospitalier Ste Croix, PROFIALIS, MBP, Fromagerie De Clerval, Genia'test, Erhard Croissance 7, La Baumoise De Distribution (Super U)

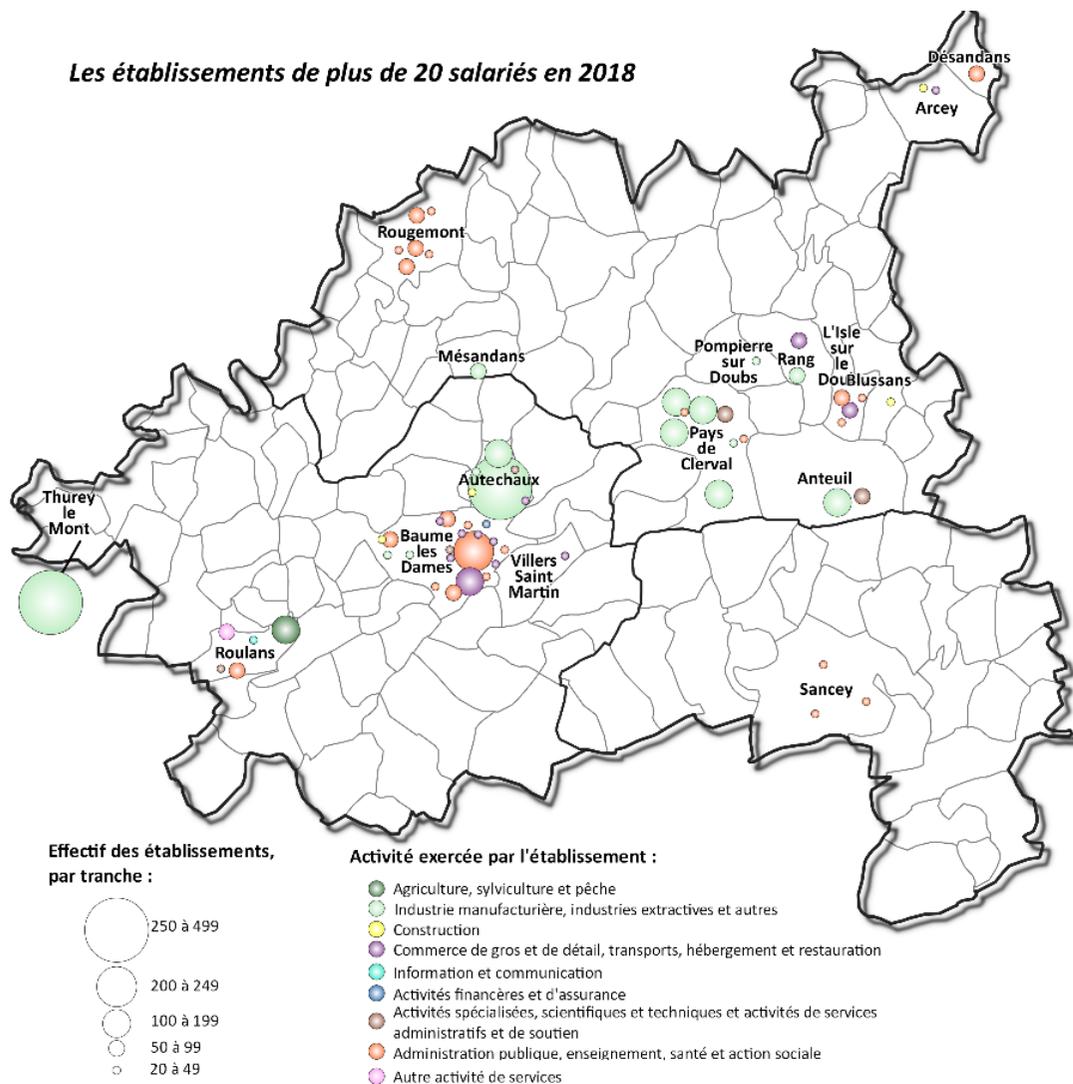
Le Doubs central constitue un territoire rural aux économies diversifiées (industrie, agriculture, foresterie, tourisme, économies résidentielles...) entre les deux pôles d'emplois majeurs de Besançon et de Montbéliard-Belfort qui « rayonnent » sur le territoire. L'axe majeur autoroutier A36 et ferré « Rhin-Rhône » représente un élément d'attractivité à la fois pour l'installation d'entreprises et pour l'installation de résidents qui travaillent dans les agglomérations proches : proximité des gares TGV et des 4 haltes ferroviaires, des réseaux d'entreprises des agglomérations, bonne desserte autoroutière. De plus, la bipolarité du territoire, orienté pour partie vers Montbéliard et pour partie vers Besançon, peut constituer un atout économique à mettre en valeur.

Malgré la crise économique connue en 2008, le Doubs central a vu son nombre d'emplois sur place augmenter au cours des 20 dernières années pour atteindre le nombre de 10 120 emplois en 2018.

Près de 55% des 15 500 actifs occupés du territoire travaillent sur le Doubs central, les autres se rendant majoritairement dans les agglomérations voisines (Besançon, Montbéliard-Belfort, Vesoul). Si une part non négligeable des actifs occupés du territoire travaillent à l'extérieur de ce dernier, seuls 15% des emplois recensés sur le territoire sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur de celui-ci. Le taux de chômage s'établit quant à lui à 9,3% en 2019.

En lien avec la récente crise sanitaire et la crise énergétique actuelle, de nouveaux modes de travail émergent et soulèvent de nouveaux enjeux. Le télétravail s'est intensifié depuis la crise sanitaire et tend à se généraliser. Le coworking est un nouveau mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé mis en place dans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs qui y sont présents. Ces modes de travail sont en plein développement et sont rendus possible avec le déploiement du très haut débit qui a été opéré sur le département du Doubs. Si le coworking est davantage ciblé pour les entrepreneurs, le milieu rural a plutôt vocation à développer des tiers-lieux. Un tiers lieu est en cours de réalisation sur la commune de Sancey et d'autres pourraient émerger à l'avenir.

**Les établissements de plus de 20 salariés en 2018**



Source : Sirene 2018

La dynamique économique du territoire est marquée par 6 pôles. Les trois premiers, constitués autour des secteurs Baume les Dames/Autechaux, l'Isle-sur-le-Doubs/Rang et Pays-de-Clerval/Anteuil regroupent près de la moitié des emplois du territoire (dont 2 500 pour la commune de Baume les Dames). La zone d'activités Europolys à Autechaux, seule zone identifiée d'intérêt régional du Doubs central, connaît une dynamique positive et comprend environ 1 000 emplois. Les 3 autres pôles économiques du territoire, concentrant 13% des emplois du Doubs central, sont situés dans les bourgs de Roulans, Rougemont et Sancey. Ils totalisent chacun plus de 400 emplois. Au total, 10 Zones d'Activités Economiques sont du ressort de compétences des communautés de communes du territoire.

L'activité économique se structure principalement le long de la vallée du Doubs, et à proximité des deux échangeurs autoroutiers de l'A36. La plupart des grandes entreprises y sont concentrées. Il s'agit là d'industries tournées vers la mécanique, la plasturgie et l'agroalimentaire. Une dizaine de ces entreprises constituent ou font partie de grands groupes nationaux voire internationaux et concentrent environ 20% des emplois du territoire.

Si ces entreprises jouent un rôle primordial et constituent de véritables locomotives, le territoire reste très largement représenté par des Très Petites Entreprises (TPE). Sur l'ensemble des établissements économiques du Doubs central, près de 90% sont des TPE et plus d'un tiers ne compte aucun salarié. Ces TPE recouvrent l'essentiel des secteurs agricole, du bâtiment avec de nombreux artisans et tertiaire, mais ne rassemblent qu'un tiers des effectifs salariés, la majeure partie des emplois du Doubs central étant portée par les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le secteur de l'industrie pèse pour 23% des emplois totaux du territoire, ce qui le démarque par rapport aux moyennes nationale (12%) ou régionale (16%). Le territoire bénéficie d'un savoir-faire industriel reconnu et relativement solide du fait de la diversité de ses activités : métallerie, plasturgie, transformation du bois, etc. Une partie des entreprises industrielles reste liée à l'industrie automobile. Néanmoins, la sous-traitance notamment en lien avec le groupe Stellantis de Sochaux-Montbéliard s'avère moins forte que par le passé.

Bien que prépondérant, le secteur industriel continue de perdre des emplois sur le territoire, passant de 2 517 à 2 237 emplois entre 2011 et 2019.

Le secteur tertiaire est quant à lui en progression (+264 emplois entre 2011 et 2019 pour atteindre 6 281 emplois) mais représente encore une part moindre de l'emploi total (59%) en comparaison aux moyennes départementale (environ 70%) ou nationale (environ 80%). Cette situation est liée à la pérennité des activités agricoles et industrielles sur le territoire. Le secteur des services et du commerce concentre 54% des emplois du tertiaire, devant les services à la personne. Ces emplois tertiaires sont essentiellement répartis dans les bourgs-centres du Doubs central.

L'activité agricole est elle aussi encore très présente avec différentes typologies. L'activité majoritaire est l'élevage bovin lait, lié à la couverture de la partie Ouest et Sud Vallée du Doubs d'une AOC Comté très porteuse. La partie Nord du territoire (nord CCDB et CC2VV) constitue davantage une zone de polyculture et d'élevage diversifiée, voire de spécialisation céréalière pour le secteur Arcey-Désandans. Au-delà de l'importance économique de ces activités agricoles, il convient de rappeler le rôle essentiel qu'elles jouent dans la charpente environnementale et paysagère du territoire au même titre que la filière bois.

Concernant l'activité économique, il convient d'ajouter que le territoire compte quelques friches industrielles qui reflètent en partie l'historique économique du Doubs central. Nous pouvons citer le site Necchie de Baume les Dames, le site Bost-Stanley de Laissey ou encore le site des anciennes usines Japy (bâtiment 1911) de l'Isle-sur-le-Doubs. Parmi ces friches recensées sur le territoire, certaines d'entre elles ont bénéficié récemment d'un programme de requalification (anciens ateliers municipaux de Baume les Dames, ancienne usine GFD à l'Isle-sur-le-Doubs) ou des réflexions sont en cours quant à leur devenir. L'objectif de ces démarches est d'améliorer la qualité urbaine des communes, mais aussi et surtout de s'inscrire dans les démarches de réduction de consommation foncière et de trajectoire Zéro Artificialisation Nette. La mutualisation des espaces et des services constitue un enjeu fort en matière de développement économique futur.

### ► ACTIVITÉ COMMERCIALE

Du fait de sa situation géographique le PETR du Doubs central est situé entre les deux pôles commerciaux majeurs que sont Besançon et Montbéliard, accessibles en moins d'une heure en voiture.

Si le pôle de Besançon continue de croître (zone de Chalezeule et de Valentin), celui de Montbéliard est plus fragile générant autant d'ouverture que de fermeture de points de vente.

Les habitants du territoire font largement leurs achats dans les commerces de ces agglomérations, où l'offre est complète et diversifiée. Ces pratiques se font naturellement et sont à mettre en lien avec les nombreux déplacements domicile-travail vers ces agglomérations.

D'autres polarités aux extrémités du territoire peuvent exercer dans une moindre mesure une certaine influence, telles que Saône, Maîche, Valdahon, Héricourt et Vesoul.

De son côté, le Doubs central comptabilise environ 410 commerces sur son territoire en 2018. Près de la moitié d'entre eux sont établis dans les deux villes de Baume les Dames et l'Isle-sur-le-Doubs. Ainsi, l'offre commerciale est largement concentrée sur les bourgs-centres du territoire, 70% des communes ne présentant aucune offre alimentaire. Cette offre commerciale de proximité et intermédiaire apparaît comme globalement satisfaisante pour le territoire même si elle reste largement dépendante des agglomérations urbaines voisines pour des besoins plus spécifiques.

Par ailleurs, les villes et bourgs du territoire souffrent d'une désertification de leurs petits commerces. De nombreux commerces vacants peinent à trouver des repreneurs. La reconquête des locaux vides en centre historique, difficilement mobilisables du fait de leur insertion dans le tissu bâti historique étroit et vétuste, et de leur difficulté d'accès (stationnement, livraisons, etc.), représente donc un enjeu majeur pour le dynamisme des bourgs centres. Il conviendra de mesurer à l'avenir les effets des politiques de revitalisation des bourgs-centres engagées depuis quelques années.

De même, l'équilibre dans la structuration urbaine de l'offre commerciale, entre commerce de centralité, commerce de flux et commerce de périphérie est une des réponses à apporter. L'objectif sera de trouver des synergies et complémentarités entre ces typologies de commerce et non des concurrences afin de renforcer l'attractivité du territoire et limiter maitriser l'expansion du commerce en ligne.

**Rougemont****Baume-les-Dames****L'Isle-sur-le-Doubs**

*La requalification des commerces vacants de centre-ville : un enjeu majeur pour le territoire.*

### ► ACTIVITÉ TOURISTIQUE

- Environ 370 700 excursions sur le territoire en 2019
- Environ 557 650 nuitées sur l'année 2019
- 150 hébergements touristiques marchands et 4 800 hébergements « non-marchands » mais baisse de 12% des lits non marchands entre 2011 et 2016
- 60% des touristes sont français en provenance de la région ou des régions limitrophes
- En 2018-2019, les hôtels ont accueilli entre 75% et 80% de la clientèle française pour des durées moyennes de séjour courtes (1,5 jour environ)
- Le taux d'occupation de l'hôtellerie est de 45% à l'année

Grâce à sa diversité en matière de paysages naturels, le Doubs central bénéficie d'un potentiel touristique non négligeable. Les vallées de l'Ognon, du Doubs, du Cusancin et du Dessoubre constituent des atouts importants à mettre en avant pour capter les visiteurs. Les activités de pleine nature sont plutôt bien développées même si l'offre mériterait d'être accentuées pour certaines (escalade, canoë qui est proposé sur l'Ognon mais pas sur le Doubs).

Le cyclotourisme constitue également un atout important pour le Doubs central avec la présence de l'Eurovélo6, itinéraire de découverte qui traverse le territoire le long du Doubs, ou encore la voie verte récemment aménagée reliant Rougemont à Montagny et prochainement Villersexel. Des aménagements récents dans le cadre des programmes de revitalisation des bourgs-centres ont également permis de sécuriser les traversées de ces communes avec l'Eurovélo6 (Pays-de-Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs), ou favoriser l'accueil des cyclotouristes (Relais du petit Doubs à l'Isle-sur-le-Doubs). Néanmoins un enjeu de meilleure connexion entre l'eurovélo6, les centres historiques et les gares du territoire reste à développer.

Le PETR est également couvert par plusieurs itinéraires de randonnées pédestres et VTT, en partie inscrits sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Quelques itinéraires de Grande Randonnée traversent aussi le territoire : GR 59, GRP des 7 rivières, GRP du Pays de Montbéliard.

Plusieurs espaces naturels constituent par ailleurs des vitrines attractives pour le Doubs central : ENS des roches de Nans, vallée du Cusancin et vallée encaissée du Doubs, vallée du Dessoubre, étangs du secteur de Rigney, secteur entre Dessoubre et Barbèche dont les communes font partie du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, etc.

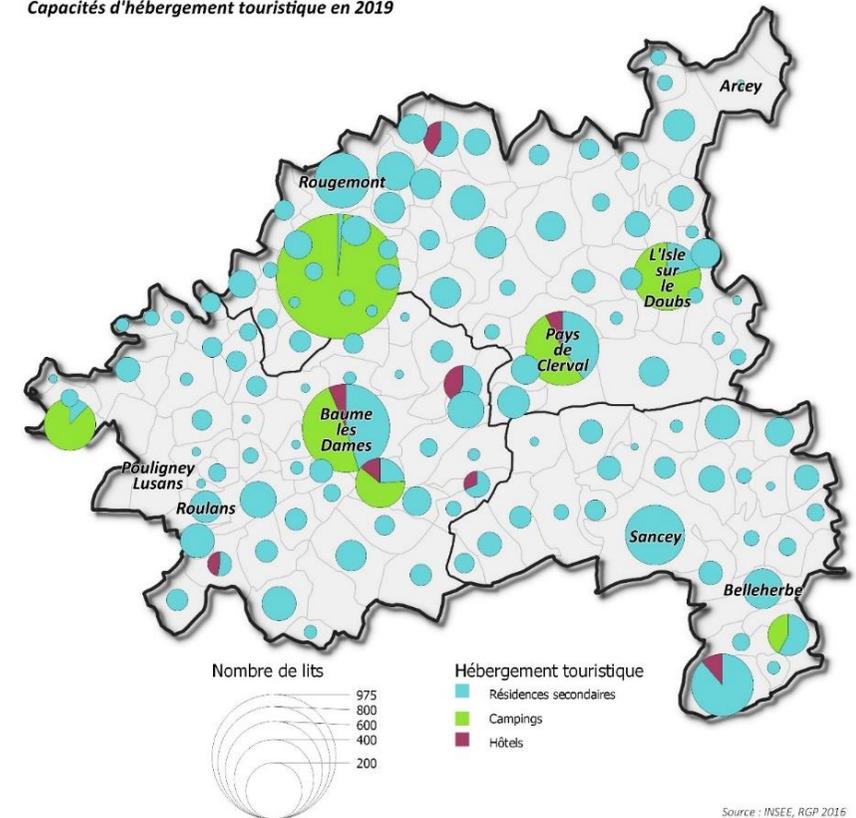
Le patrimoine urbain n'est pas en reste puisque 3 communes du territoire sont labellisées petites cités de caractères : Baume les Dames, Rougemont et Belvoir, avec son château accueillant entre 7 000 et 10 000 visiteurs par an.

Enfin, le territoire accueille un équipement touristique important avec le Parc de loisirs pour enfant « les Campaines » à Accolans, qui accueille environ 50 000 visiteurs chaque année.

Afin de mettre avant ces différents atouts et proposer diverses animations aux touristes, deux offices du tourisme à Baume les Dames et Rougemont ainsi que des Bureaux d'Information Touristiques sont présents sur le Doubs central.

Fort de ces constats, l'enjeu du développement de l'hébergement touristique est à souligner. En effet, l'objectif est de maintenir les touristes sur le territoire et de prolonger leur durée de séjour. En effet, bien que l'offre en hébergement touristique semble suffisante en terme quantitatif, celle-ci repose essentiellement sur un hébergement en camping (Huanne-Montmartin, Baume les Dames, Pays-de-Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs, Pont les Moulins, Moncey...) là où des besoins en hébergements « ruraux » (gîtes, chambres d'hôtes) ou en hôtellerie se font sentir.

Capacités d'hébergement touristique en 2019

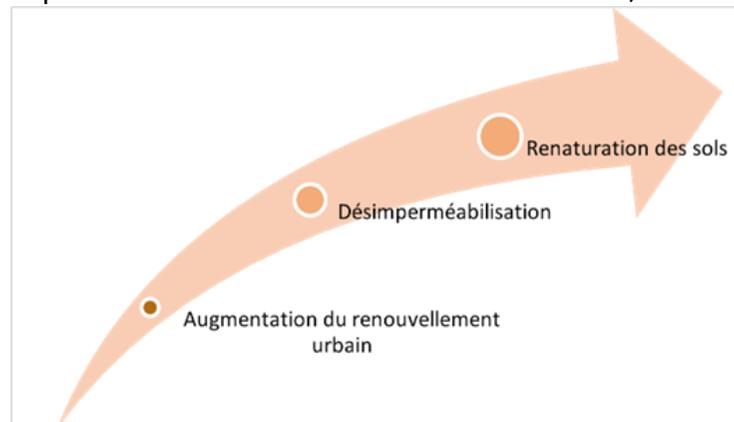


Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Territoire relativement bien pourvu d'équipements et services de proximité (programme de revitalisation des bourgs-centres et présence des grands pôles Besançon et Montbéliard)</p> <p>Présence de six établissements de services publics labélisés Maison France Service offrant un service de centralité accessible en moins de 30 minutes</p> <p>L'offre touristique est relativement diversifiée sur le territoire notamment l'offre de tourisme « vert » et de pleine nature</p> <p>La découverte des villages et du patrimoine rural constitue un atout valorisé localement avec quelques sites mis en valeur</p> <p>Mise en place d'une ingénierie afin de valoriser l'offre touristique existante avec la présence de deux offices de tourisme et des bureaux d'information touristiques</p>	<p>Manque d'attractivité et de dynamisme des centre-bourgs</p> <p>Renforcement de l'éloignement des habitants aux équipements et services par la construction de nouveaux logements dans les communes rurales (dépendance à la voiture)</p> <p>Difficulté à maintenir les activités commerciales sur le territoire</p> <p>Faible promotion du territoire auprès des professionnels ne favorisant pas leur installation</p> <p>Peu de dispositifs d'accompagnement de la transition numérique des professionnels</p> <p>Faible structuration des circuits courts existants</p> <p>Synergie à intensifier entre les communes ou les communautés de communes afin de créer une offre globale notamment dans le domaine de la randonnée (des itinéraires pédestres manquent de connexions entre eux (pas la même signalétique, pas la même charte graphique, manque de mise en réseaux entre communes, manque de connexion aux GR et à l'Eurovéloroute)</p> <p>Offre d'hébergements touristiques insuffisante (hôtel notamment)</p> <p>Prédominance des touristes français des régions limitrophes et ainsi du tourisme de proximité privilégiant des séjours courts</p> <p>Manque de promotion des activités touristiques du territoire (habitants ; touristes)</p>	<p>Projets de redynamisation des centres-bourgs</p> <p>Mutualisation des espaces fonciers et bâtis pour des activités à destination des professionnels</p> <p>Sites industriels en friche qui reflètent en partie l'histoire économique du Doubs central pour lesquels des projets de valorisation touristique ont été envisagés</p> <p>Le Parc Naturel Régional du Doubs horloger va être un levier pour la valorisation touristique du territoire particulièrement sur le secteur Sancey-Belleherbe</p> <p>Tourisme "vert" en croissance en France et dans le monde</p> <p>Un patrimoine gastronomique valorisable --&gt; Un potentiel de visites de sites locaux (fruitières, vente directe à la ferme...)</p>	<p>Risque de concurrence entre certains pôles du territoire et remise en question de la pérennité des nouvelles installations (fermeture ou restructuration/regroupement entre les bourgs)</p> <p>Pas d'identité forte et reconnue du territoire en matière de produits locaux et artisanaux, de fabriques industrielles</p>

	<p>Faible mise en valeur du patrimoine local (sites patrimoniaux, culturel, savoir-faire)</p> <p>Manque de professionnalisation des métiers du tourisme « vert » /écotourisme</p> <p>Manque de formation des prestataires au patrimoine local</p> <p>Faible mise en valeur des itinéraires touristiques</p>		
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
	<p>Forte utilisation des produits pétroliers dans l'industrie</p> <p>Ecomobilité touristique qui mériterait d'être davantage développée (aires de repos le long des grands axes cyclables, mettre en œuvre le référentiel "accueil vélo", élargir le service mobilité aux touristes)</p>		

► **L'URBANISME DURABLE**

En compatibilité avec les dispositions législatives récentes (et notamment la Loi Climat et Résilience) et les orientations définies dans le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les problématiques de sobriété foncière, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique deviennent centrales dans les politiques d'aménagement. S'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), favoriser la désimperméabilisation des sols et la nature en ville, ou lutter contre les bâtiments qualifiés de passoires énergétiques sont autant d'enjeux à relever pour le territoire au travers de son SCoT en cours de révision. En matière de logement, il est primordial de développer une offre adaptée aux nouveaux besoins liés à l'évolution de la population (dessalement des ménages, vieillissement) en la diversifiant et en requalifiant les logements existants. C'est dans cette optique que le Doubs central s'inscrit dans les objectifs visant à redynamiser les bourgs-centres pour renforcer son armature urbaine ainsi que les centres-bourgs des communes du territoire.



Trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La revitalisation des polarités de l'armature urbaine constitue un levier important pour limiter les consommations foncières, en produisant des formes urbaines diversifiées, mais également pour réduire les dépenses énergétiques des ménages, en rapprochant une partie des habitants par rapport aux services, aux emplois et aux outils de déplacement (les gares en particulier), mais également pour réduire les dépenses énergétiques des autres acteurs (collectivités, entreprises...). De plus, l'évolution des modes de production de logements dans chaque

commune constitue également un levier important pour économiser le foncier, en recherchant un développement au plus près des centralités, appuyé sur une valorisation des capacités de réhabilitation et de mobilisation des dents creuses. Le rapprochement des nouveaux logements par rapport aux centralités doit également permettre de promouvoir les déplacements doux et de limiter, dans une certaine mesure, les déplacements motorisés individuels. Enfin, le Projet d'Aménagement Stratégique définit des orientations afin que le développement du territoire se fasse dans le respect de la ressource en eau et des risques, en adaptant les politiques d'accueil de nouvelles populations aux capacités des différents secteurs et des différentes communes du territoire (capacités foncières en tenant compte des risques et des nuisances, capacités d'alimentation en eau potable, capacités d'assainissement).

Face à ces enjeux communs de sobriété foncière, de transitions énergétique, écologique, numérique, et d'adaptation au changement climatique, les différentes démarches stratégiques portées par le PETR du Doubs central telles que le présent projet de territoire, le SCoT, ou encore les candidatures LEADER 2023-2027 et Feder Rural sont construites en étroite corrélation, s'alimentent mutuellement et aspirent à construire un territoire attractif, résilient et solidaire.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Programmes de revitalisation (AMI, ORT/Petites Villes de demain, CRR...) en cours Partenariat avec la MHD du Doubs Nombreux projets de rénovation et préservation du patrimoine rural Nombreux projets d'aires de jeux plurigénérationnelles développant le lien social	Nombre important de logements vacants Manque de diversification dans l'offre de logements Étalement urbain Nombreux logements énergivores et/ou dégradés Revenu moyen de la population faible Présence d'îlots de chaleur Imperméabilisation des sols et manque d'espaces verts : espaces parfois peu conviviaux	Politiques de l'habitat : OPAH... Prix de l'immobilier relativement accessible	Parc de logements vieillissant/peu adaptés aux besoins nouveaux liés à l'évolution de la population (dessalement des ménages vieillissement, primo accédants...) Inflation Déficit en eau dans certaines communes Forte dépendance aux énergies fossiles dans l'habitat Vigilance à avoir sur l'aspect "villages dortoirs" Place minimale aux piétons et cycles dans l'aménagement urbain du quotidien
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
		Désimperméabilisation / revégétalisation de certains espaces Potentiels de requalification/renouvellement en tissu urbain Adapter le développement à la disponibilité de la ressource en eau	

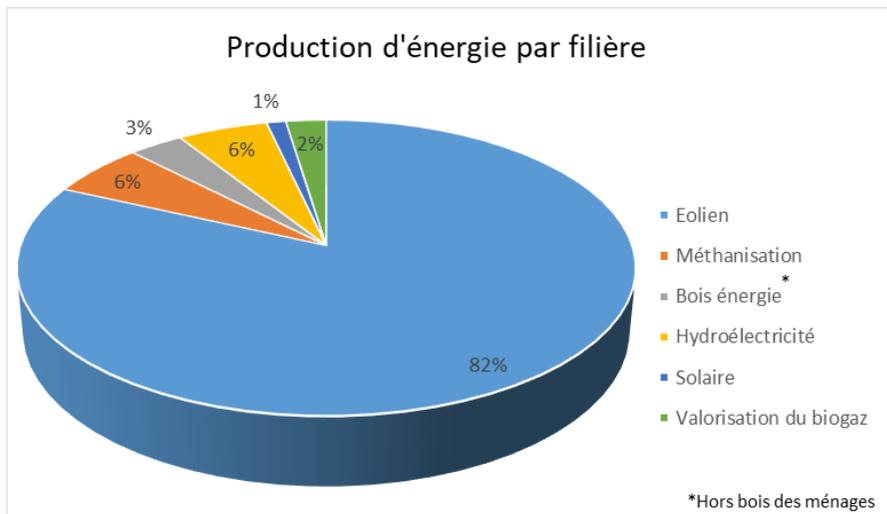
		<p>Développer un urbanisme favorable à la santé</p> <p>Favoriser le renouvellement urbain ou les nouvelles constructions en dents creuses pour contrecarrer l'étalement urbain</p> <p>Favoriser la nature en ville et les éléments de nature ordinaire</p> <p>S'inscrire dans les trajectoires ZAN et ZEN</p> <p>Développer la sobriété énergétique des bâtiments</p>	
--	--	---	--

## 2. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- La consommation d'énergie en tonne équivalent pétrole (tep) dans le Doubs central est de 155 en 2016
- La consommation d'énergie dans le secteur des transports routiers dans le Doubs central (liée à la présence de l'A36) est de 98,53 ktep et la part des consommations du transport de marchandise dans le transport total s'élève à 64% dans le Doubs central
- En 2014, l'INSEE et la DREAL ont montré que 13,4% des logements du Doubs central sont énergivores, c'est-à-dire consommant beaucoup d'énergie et ne garantissant pas un confort thermique à ses habitants
- Le secteur des transports routiers représente 53% des émissions totales de GES (PRG 100 ans) sur l'ensemble du territoire
- Le secteur agricole est le 2ème secteur le plus émetteur de GES avec 183 456 tonnes émises en 2016

### ► PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2019, la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le Doubs central représentait 386 250 MWh (hors bois des ménages) soit environ 22% de la production du département du Doubs et 5% de la production de la région Bourgogne Franche Comté. L'éolien et le bois énergie sont les principales sources d'énergies renouvelables sur le territoire.



L'éolien représente une part essentielle de la production EnR avec 64 éoliennes recensées et réparties sur 4 sites éoliens.

Le bois énergie fournit actuellement environ 3% de la production d'énergies renouvelables. Cette production ne tient pas compte du bois des ménages, qui représente environ 90% de la production en bois-énergies (91 280 MWh). Le bois des ménages est à usage individuel et est basé sur les pratiques de l'affouage, permettant aux habitants des communes forestières de s'approvisionner pour les besoins de chauffage. Avec une couverture forestière importante, la ressource est abondante et pourrait être exploitée de manière plus importante qu'à l'heure actuelle.

Le solaire ne représente à l'heure actuelle qu'une part infime de la production d'énergies renouvelables avec 3 370 MW d'énergie solaire produite en 2017 dont 81% d'électricité et 19% de chaleur. La production est principalement issue

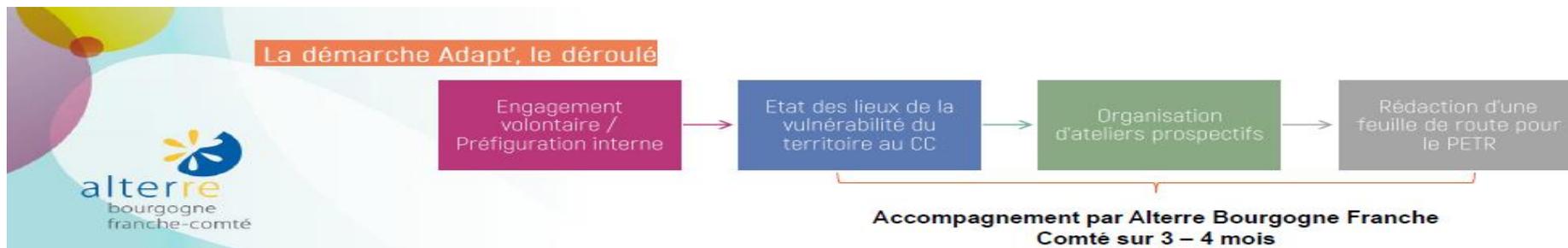
d'installations domestiques de faibles dimensions. Comme pour le bois énergie, le potentiel photovoltaïque pourrait être développé notamment en toiture. Enfin des réflexions sont en cours afin de développer la filière hydrogène sur le territoire.

### ► VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est aujourd'hui largement perceptible dans les territoires à travers ses impacts, en particulier sur les milieux naturels et les activités économiques. Il est vécu comme une réalité par les acteurs économiques qui travaillent avec le vivant (agriculteurs, viticulteurs, forestiers, pêcheurs, etc.), mais aussi dans les secteurs de la santé, du tourisme et sur les infrastructures. Cependant, ses impacts se traduisent différemment selon les territoires car l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation varient d'un territoire à l'autre.

Afin de renforcer l'engagement territorial sur ce sujet, le PETR du Doubs central a été accompagné par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et Alterre à travers le dispositif "ADAPT" visant à inscrire le territoire dans une dynamique d'anticipation et d'adaptation au changement climatique en 2019-2020. Cette réflexion a permis de guider le PETR du Doubs central et ses partenaires dans l'intégration des enjeux du changement climatique dans les axes du SCoT en cours de révision et dans les prochaines politiques mises en œuvre en matière de transition énergétique et climatique.

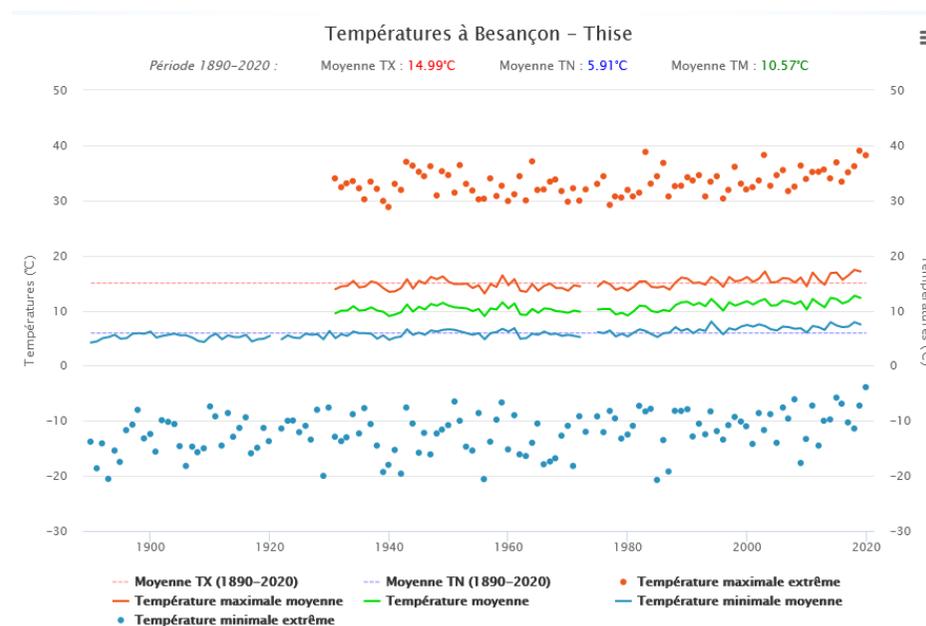
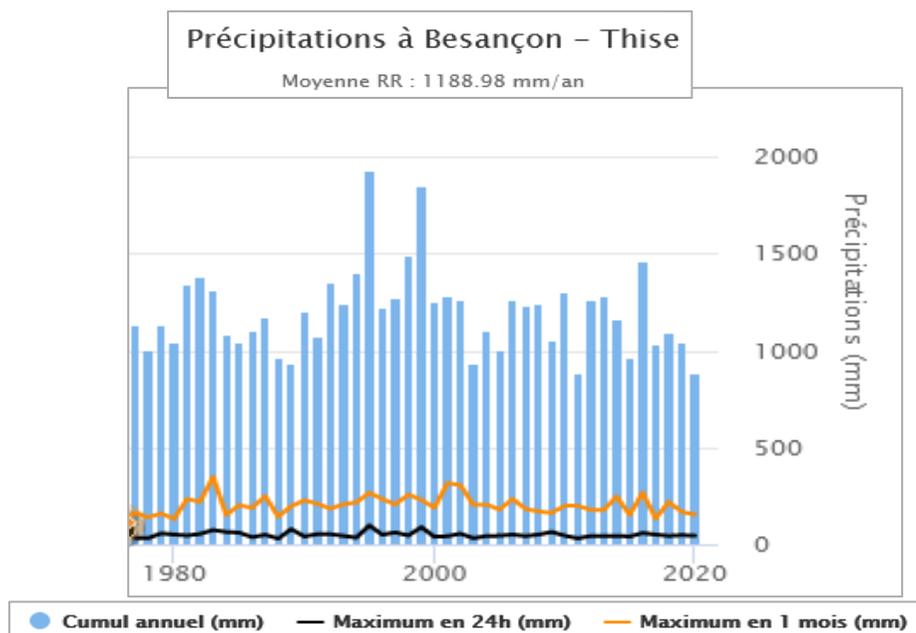
Cette démarche s'est articulée autour de 4 grandes étapes :



Ce diagnostic a permis de constater l'ampleur du changement climatique sur le territoire. En effet, celui-ci est déjà visible et se traduit notamment par une hausse des températures et des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus sévères.

À une échelle plus locale, l'étude des données issues de la station météorologique de Besançon-Thise permet d'établir les constats suivants :

- La température moyenne annuelle a augmenté de 1,3°C entre les années 1890-2010 et 2010-2019, et s'accompagne d'une hausse du nombre de jours extrêmement chauds : +11 jours par an avec une température maximale atteignant ou dépassant 30°C.
- Le régime des précipitations a aussi été modifié : si le cumul annuel moyen des précipitations est légèrement plus faible (-23mm entre les années 1981-1990 et 2011-2019), la variabilité interannuelle est très forte (jusqu'à +716mm au-dessus de la moyenne). Le nombre de jours de précipitations intenses a quant à lui augmenté entre 1991 et 2000 : 52,2 jours annuels avec un cumul de précipitations supérieur ou égal à 10mm, traduisant l'apparition d'événements météorologiques plus extrêmes.
- Le cycle de gelées se trouve aussi modifié, avec une tendance à la baisse du nombre de jours de gel (-10,5 jours de gel par an entre les années 1981-1990 et 2011-2019), et l'apparition de gelées tardives (jusqu'au 6 mai en 2019).<sup>1</sup>

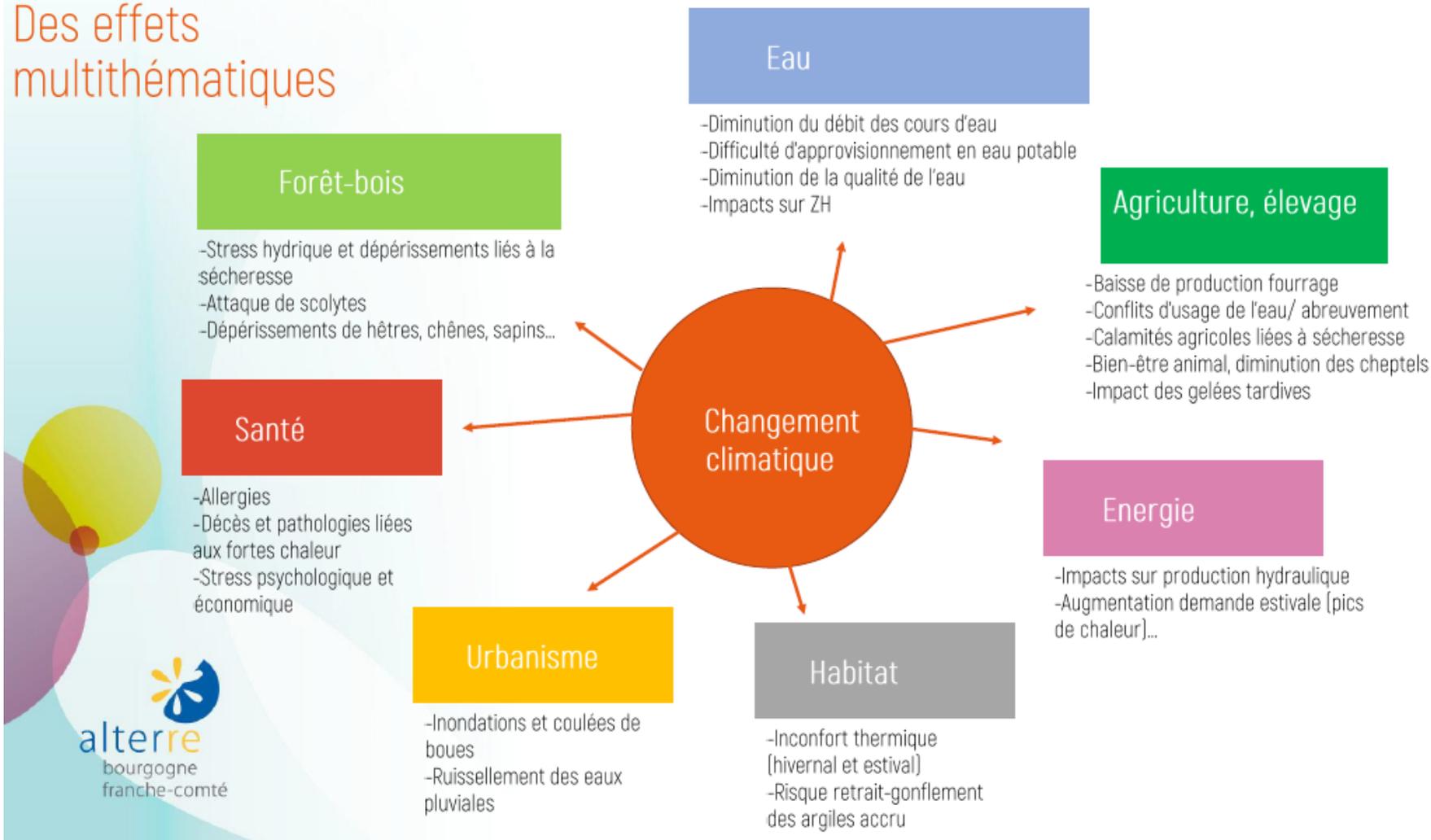


<sup>1</sup> Note de préconisations (ateliers ADAPT)

Pour intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique au sein du territoire du PETR du Doubs central

Ce diagnostic a également mis en évidence que les vulnérabilités identifiées sont multithématiques :

## Des effets multithématiques



La synthèse des vulnérabilités identifiés sur le territoire grâce au diagnostic est la suivante :

Les impacts potentiels sur le territoire		Synthèse des impacts	Vulnérabilité globale
Domaines concernés	Impacts possibles du changement climatique		
Urbanisation et aménagement	Inondations et coulées de boues	Moyens	Faible
	Ruissellements des eaux pluviales		
Cadre bâti	Inconfort thermique (hivernal et estival)	Forts	Moyen
	Retrait-gonflement des argiles		
Santé publique	Décès et pathologies liées à la chaleur	Faibles	Faible
	Problèmes cardio-respiratoires (liés aux pics d'ozone)		
	Stress psychologique et économique (agriculteurs, éleveurs)		
Filière forêt-bois	Stress hydrique et dépérissements liés à la sécheresse	Forts	Fort
	Dépérissements massifs de hêtres		
	Attaques de scolytes sur les épicéas		
	Impacts des gelées tardives		
Filière agricole	Déficit de production de fourrage/ hausse des charges pour éleveurs	Forts	Fort
	Diminution des cheptels		
	Stress lié à la chaleur pour les animaux		
	Difficultés d'abreuvement		
	Dommages sur les cultures/ calamités agricoles en lien avec la sécheresse		
	Impacts des gelées tardives		
Energie	Hausse de consommation électrique estivale, en lien avec climatisation	Moyens	Faible
	Impacts sur production hydraulique		
Ressource en eau	Baisse des débits des cours d'eau et étiages prolongés	Forts	Fort
	Impacts des sécheresses sur les zones humides		
	Difficultés d'approvisionnement en eau potable sur certains secteurs		
	Arrêtés de restrictions d'eau/ tensions sur les différents usages		

À l'issue de ce travail, les préconisations d'Alterre BFC ont porté sur les leviers du SCoT pour accompagner les démarches d'adaptation au changement climatique :

# Leviers SCOT :

Préservation des espaces, maîtrise du foncier

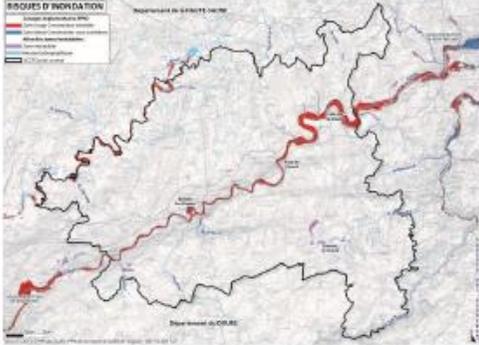
- Préserver les espaces boisés
- Permettre l'installation de producteurs
- Protéger les zones humides, les cours d'eau et les aires de captage



Plateau de Bougement-Daume (Gauthelans)

Connaitre le territoire

- identification des ressources stratégiques en eau
- identification des zones à risque RGA
- Identification des zones inondables, risque de ruissellement...



Promouvoir et mettre en place des actions cohérentes pour le climat

- Promouvoir la nature en ville,
- dés-imperméabiliser les sols



Ruisseau de Soyé (Soyé)

Faire le lien avec les politiques menées localement

- Politiques de Transition énergétique
- Mobilité
- Contrat local de santé
- Projet de territoire, contrat Région
- LEADER....



## ► VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

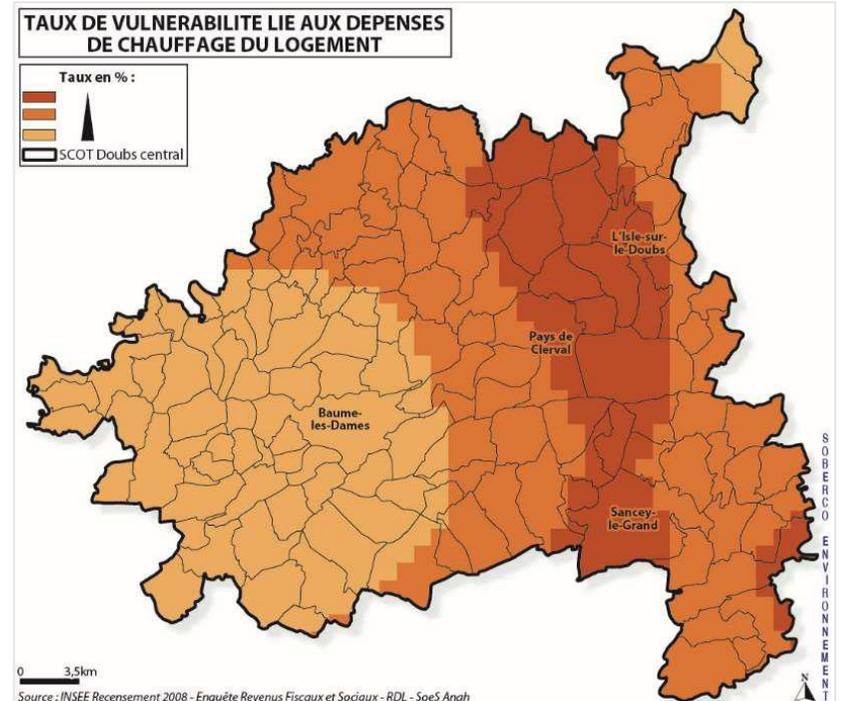
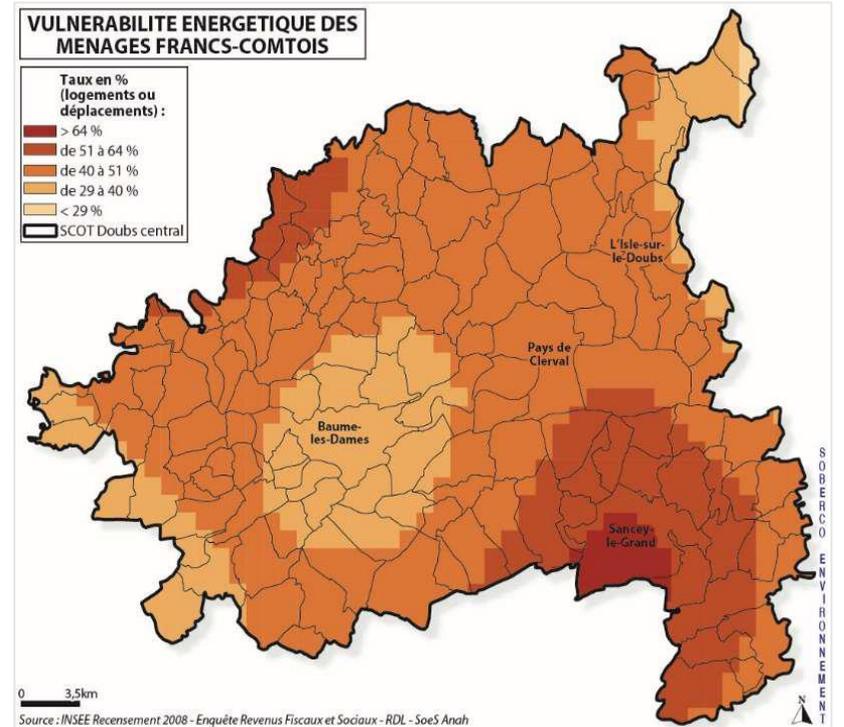
Un ménage est dit en vulnérabilité énergétique lorsqu'il dépense 10% de ses ressources pour chauffer son logement, ou lorsque 15% de ses ressources servent pour le besoin en chauffage et les déplacements en voiture (travail, achats, accès à certains services...). La région Bourgogne-Franche-Comté apparaît comme l'une des plus concernées par la vulnérabilité énergétique à l'échelle nationale. Les ménages francs-comtois sont les plus exposés à la vulnérabilité énergétique au niveau du logement ou des déplacements. Le climat rigoureux et le degré faible d'urbanisation sont les principaux facteurs explicatifs. Plus d'un ménage franc-comtois sur 3 est exposé à la vulnérabilité énergétique. En 2019, il était identifié dans le SCoT que 178 000 ménages

francs-comtois (soit 35% de l'ensemble des ménages) consacraient plus de 8% de leur revenu disponible à des dépenses en énergie pour le logement ou plus de 4,5% à des dépenses en carburant pour se déplacer en voiture, aller au travail, étudier ou accéder aux principaux services de la vie quotidienne. Malgré l'absence de chiffres récents, tout porte à croire que ce phénomène s'est amplifié depuis du fait de la crise énergétique en cours. La précarité énergétique représente, pour les ménages concernés, une difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat. Dans tous les cas, le ménage doit alors faire des arbitrages : se chauffer au risque d'impayés ou ne plus se chauffer et subir les conséquences du froid sur sa santé, son logement, sa vie sociale.

• **La vulnérabilité liée aux logements**

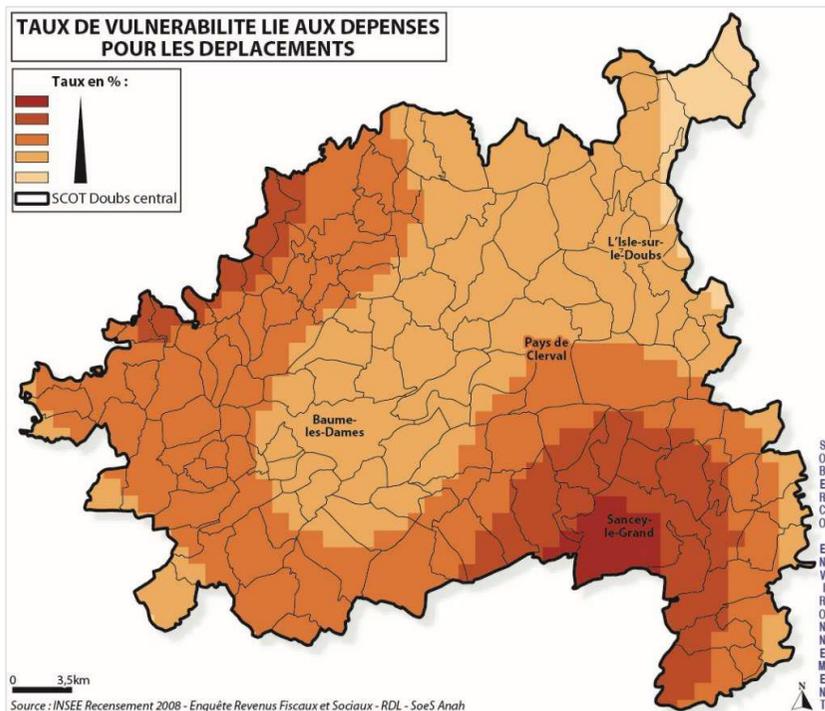
En 2016, toutes énergies confondues, les dépenses énergétiques du secteur résidentiel sont estimées à 35,9 millions d'euros correspondant à 64% d'électricité, 17% de bois énergie, 15% de produits pétroliers et environ 4% de gaz naturel. Rapporté aux 16 172 ménages, cela revient à une facture de 2 220€ par an par ménage. En 2016, le revenu médian pour le département du Doubs est de 21 662€. Les dépenses énergétiques représentent 10% du revenu médian des ménages. Pour ce territoire, à dominante rurale, l'habitat individuel représente 82% du parc de logements dont 13% sont considérés comme énergivores. Dans les communes plus densément peuplées (L'Isle-sur-le-Doubs, Pays-de-Clerval, Roulans, Sancey ...) l'habitat collectif, moins énergivore (superficie plus faible, meilleures performances énergétiques) que l'habitat individuel, est souvent majoritaire. Il est en revanche peu présent dans les communes moins peuplées. 65% des communes disposent d'un parc de logement dont plus de la moitié a été bâtie avant 1974. Pour 18 communes, les logements construits avant 1974 représentent plus de 75% du parc de logements. Par ailleurs, les logements sont souvent grands ce qui implique un besoin de chauffage plus conséquent. En dehors de Sancey et Roulans, plus de la moitié du parc de logements des communes les plus peuplées est considéré comme ancien (L'Isle-sur-le-Doubs :67%, Pays-de-Clerval : 67%, Rougemont : 58%).

Ces logements anciens, souvent mal isolés, n'ont pas fait l'objet de rénovation et sont chauffés principalement au fioul et au bois énergie. Ces ressources impliquent un coût non négligeable sur la facture énergétique.



- **La vulnérabilité énergétique liée aux déplacements**

En Franche-Comté, 70 600 ménages sont concernés par la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements (4,5% des revenus utilisés pour les dépenses de déplacements). Cette vulnérabilité énergétique touche généralement les zones peu denses où les distances entre le domicile, le lieu d'emploi, d'équipements et de services sont grandes. La distance domicile/travail est de 33 km sur le territoire, correspondant à la distance pour atteindre le pôle d'emplois le plus proche à savoir Besançon.



Pour rappel, 82% des trajets domicile-travail sont effectués en voiture sur le territoire. La ligne ferroviaire TER Dijon-Belfort dessert une gare du territoire Baume les Dames et 3 haltes ferroviaires à Laissey (non desservie par tous les trains), Pays-de-Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs. D'après une étude réalisée en 2009 par la Région Franche-Comté, sur l'articulation intermodale entre le vélo et le train sur la ligne Belfort/Dijon, les usagers des 3 gares (Baume les Dames, Pays-de-Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs) utilisent majoritairement la marche pour se rendre à la gare de départ, viennent ensuite le vélo et la voiture. Néanmoins, le territoire ne dispose pas de ligne régulière de bus (en dehors des cars scolaires).

Un système de transport à la demande « TADOU » est géré par le territoire. En 2018, le nombre de voyageurs a augmenté de 16% par rapport à 2017 pour atteindre 7 345 voyageurs transportés soit 18% de la population du SCoT. À l'heure actuelle les personnes âgées restent les plus demandeuses pour ce transport pour accéder aux services des bourgs-centres. Néanmoins, on observe une augmentation de l'utilisation du service TADOU par les jeunes actifs, stagiaires et apprentis pour se rendre sur leurs lieux de travail. Ce service reste une solution pour rejoindre les réseaux de transports du territoire (ligne TER Besançon-Belfort, points relais du bus GINKO).

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Dispositifs en cours ou existants : OPAH, partenariat avec la MHD, CEP, valorisation des CEE, CLS</p> <p>Patrimoine naturel très présent et de nombreuses masses d'eau souterraines</p> <p>Service de transport à la demande (TADOU) avec optimisation des trajets intégrée</p>	<p>Forte dépendance aux énergies fossiles pour le résidentiel et le transport</p> <p>Habitat : parc de logement vieillissant et énergivore</p>	<p>Potentiels de requalification/renouvellement urbain limitant l'artificialisation des sols et de nouveaux risques</p> <p>Intégration plus forte de la nature ordinaire en milieu urbain</p> <p>Pérennisation de la ressource en bois et structuration et promotion de la filière locale</p>	<p>Tensions au niveau de la ressource en eau</p> <p>Assecs des cours d'eau en période estivale</p> <p>Baisse de production au niveau agricole et dépérissements forestiers</p> <p>Inconfort thermique dans les logements</p> <p>Vulnérabilité de la population en matière de santé publique</p>
Adaptation au changement climatique et transitions			
<p>Documents de planification (SRADDET, SCoT...) fixant les objectifs à moyen et long terme pour un développement durable, cohérent et raisonné</p> <p>Développement des énergies renouvelables et rénovations/constructions exemplaires</p> <p>Bonne connaissance des vulnérabilités du territoire par l'utilisation de l'outil TACCT de l'ADEME</p> <p>Territoire engagé dans les transitions : TEPCV, TEPOS, LEADER 2014-2022, CRTE...</p> <p>Forêt abondante jouant un rôle primordial dans la séquestration carbone</p>	<p>Impacts visibles du changement climatique sur le territoire, notamment au niveau agricole et forestier</p> <p>Nombreuses vulnérabilités du territoire face aux impacts du changement climatique</p> <p>Grande vulnérabilité de la ressource en eau liée au milieu karstique</p> <p>Sécheresses de plus en plus intenses</p> <p>Crise sanitaire très forte dans la forêt</p>	<p>Sensibilisation autour de nouvelles pratiques en lien avec le changement climatique pour assurer la pérennité des ressources</p> <p>Aides à la rénovation énergétique des logements</p> <p>Approche transversale et intégrée de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques</p> <p>Développement du mix énergétique avec de nouvelles EnR.</p> <p>Réflexions autour du développement de technologies innovantes favorisant la transition et l'adaptation</p> <p>Anticipation des mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Territoire soumis à des aléas et risques climatiques de plus en plus marqués (inondations, ruissellement...)</p>

### 3. DES RESSOURCES LOCALES À PRÉSERVER ET À VALORISER

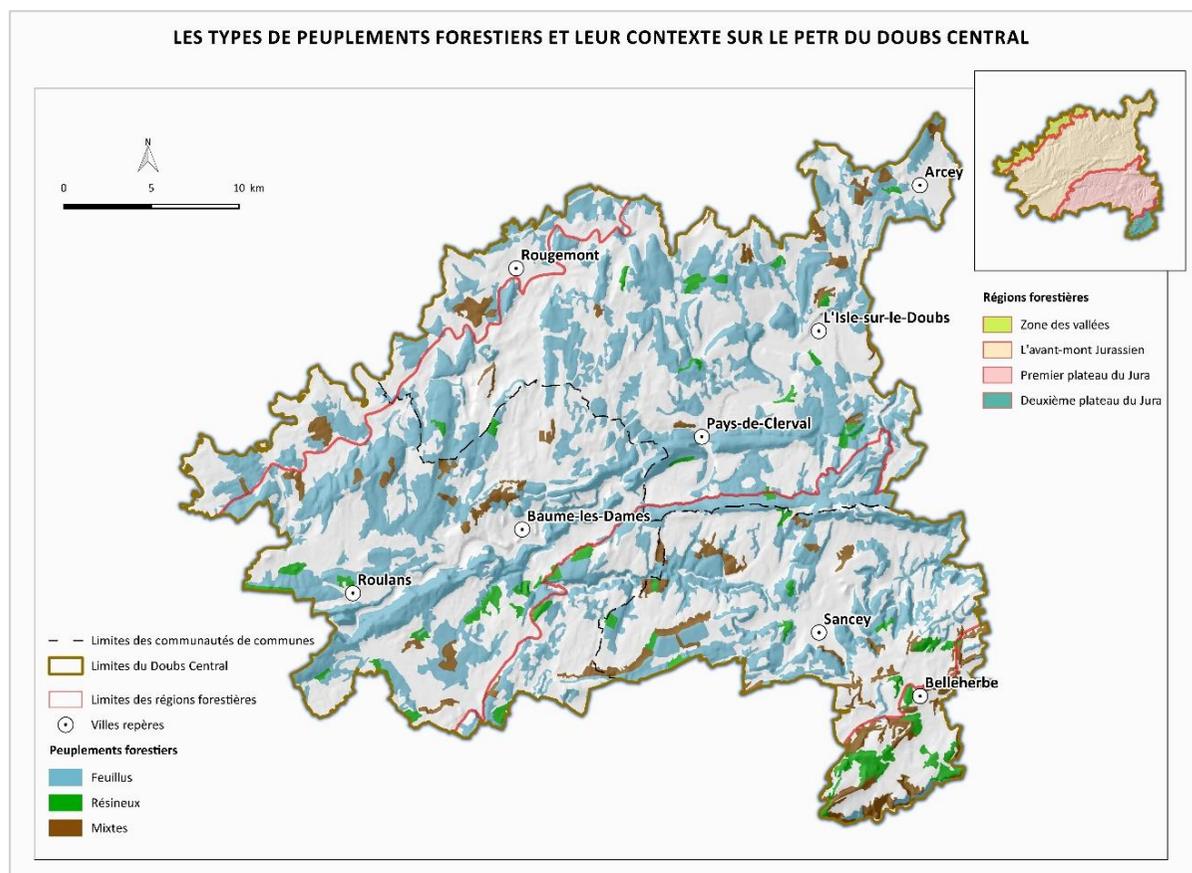
#### ► LA FILIÈRE FORÊT - BOIS

- Surface forestière : 42 000 hectares
- Taux de boisement du Doubs central : 43%
- 68% de la forêt est détenue par des propriétaires privés et 32% par les communes. En moyenne, la taille d'une parcelle forestière privée est de 1,49 ha et 71 % des propriétaires privés possèdent moins d'un hectare.
- Essences forestières : 84% de feuillus, 6% de résineux, 10% mixtes
- Régions forestières : Vallée de l'Ognon, les avant-monts jurassiens et le premier et deuxième plateau du Jura

La ressource forestière est abondante sur le Doubs central ce qui représente un atout environnemental et économique important. Tant publique que privée, la forêt constitue un vivier d'activités pour le territoire. On dénombre ainsi plus de 130 entreprises qui possèdent une activité liée à la filière forêt-bois (exploitation, distribution, industries de première et deuxième transformation, bureaux d'études et architectes) représentant 300 emplois (soit 3% des emplois du territoire) – données 2019, SCoT du Doubs central.

Depuis 2018, le PETR du Doubs central travaille à développer la filière forêt-bois en organisant plusieurs réunions sur ce sujet, à destination des élus du territoire et des entreprises de la filière. Elles ont donné lieu à plusieurs actions portant sur le foncier forestier, l'accompagnement à la gestion forestière communale, la sensibilisation des publics, etc.

Pour la forêt privée, le territoire est couvert par un Plan de Développement de Massif animé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Face au fort morcellement du foncier forestier privé sur le Doubs central, l'objectif est d'instaurer une dynamique forestière. Le CRPF apporte du



conseil aux propriétaires et permet d'engager des actions collectives (travaux, gestion) pour réaliser des économies d'échelle et une meilleure mobilisation des bois.

La gestion multifonctionnelle des massifs boisés représente un enjeu à ne pas négliger, la forêt jouant différentes fonctions qui peuvent être reconnues.

#### La fonction environnementale

Les forêts du Doubs central sont des réservoirs de biodiversité. De nombreuses actions sont menées en forêt pour la préserver : mélanges d'essences forestières, conservation d'arbres morts ou à cavité, préservation des cours d'eau, etc. La forêt assure un rôle de protection des sols et des ressources en eau, grâce à la présence du couvert forestier et à la quasi-absence du recours à des produits chimiques. La forêt et l'utilisation du bois jouent aussi un rôle capital dans le cycle du carbone. Une forêt bien gérée permet également de valoriser une ressource naturelle et locale tout en garantissant son renouvellement. Néanmoins, les impacts du changement climatique se font de plus en plus ressentir sur la forêt ces dernières années : épisodes de sécheresses et de fortes chaleurs entraînant notamment une pullulation importante des scolytes, une forte mortalité de certaines essences (épicéas, frênes, hêtres...) et des feux de forêts. La problématique de l'adaptation de la forêt au changement climatique constitue donc un enjeu primordial pour les prochaines années.

#### La fonction sociale

La forêt est un espace de loisirs et de détente : sentiers de randonnée, chasse, récolte de champignons et fruits, tourisme vert et loisirs, attractivité paysagère. En forêt communale, l'approvisionnement des particuliers en bois de chauffage est lui aussi important, notamment par la pratique de l'affouage. Les habitants sont attachés aux espaces forestiers qui les entourent. Les forêts publiques soulèvent donc des enjeux de cohabitation des usagers de la forêt.

#### La fonction économique

La gestion des forêts permet d'optimiser les cycles naturels de croissance des arbres pour répondre à nos besoins en bois. Pour assurer son exploitation de façon durable et structurée, il faut développer les synergies entre les acteurs de la filière.

Une fois les bois mobilisés par les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) qui réalisent l'exploitation, ils sont transformés selon différents usages qui dépendent de leur qualité :

- Le bois d'œuvre est destiné à être scié pour une utilisation sous forme de planches, poutres, etc. Il est valorisé dans les bâtiments et la construction (charpente, menuiserie, parquet, ...) et dans le secteur des emballages (casiers, palettes, ...).
- Le bois d'industrie (et de trituration) est destiné à être broyé et transformé pour une utilisation sous forme de panneaux de fibres, panneaux de particules, papier et cartons.
- Le bois énergie est destiné à être brûlé, sous forme de bois bûches, plaquettes, granulés en général pour la production de chaleur ou d'électricité. Face à la crise énergétique actuelle, le développement de nouvelles chaufferies bois ou réseaux de chaleur pourrait être intéressant.

On constate sur le territoire de réelles difficultés de gestion forestière liées au morcellement de la forêt privée. En moyenne, la taille d'une propriété forestière privée est de 1,49 ha et 71 % des propriétaires privés possèdent moins d'un hectare pour une couverture forestière de 18,9%. De même, il a été mis en évidence les problèmes d'attractivité de la filière et des métiers associés liés à un déficit d'image couplé à un manque de communication.

Ainsi, de nombreux projets pourraient être portés par le PETR afin de structurer et gérer durablement et en « circuit-court » la forêt du Doubs central. Dans un contexte où les prix de l'énergie sont de plus en plus tendus, il paraît important de réfléchir au futur des forêts, à la manière de les préserver et de valoriser la ressource pour répondre aux besoins du territoire.

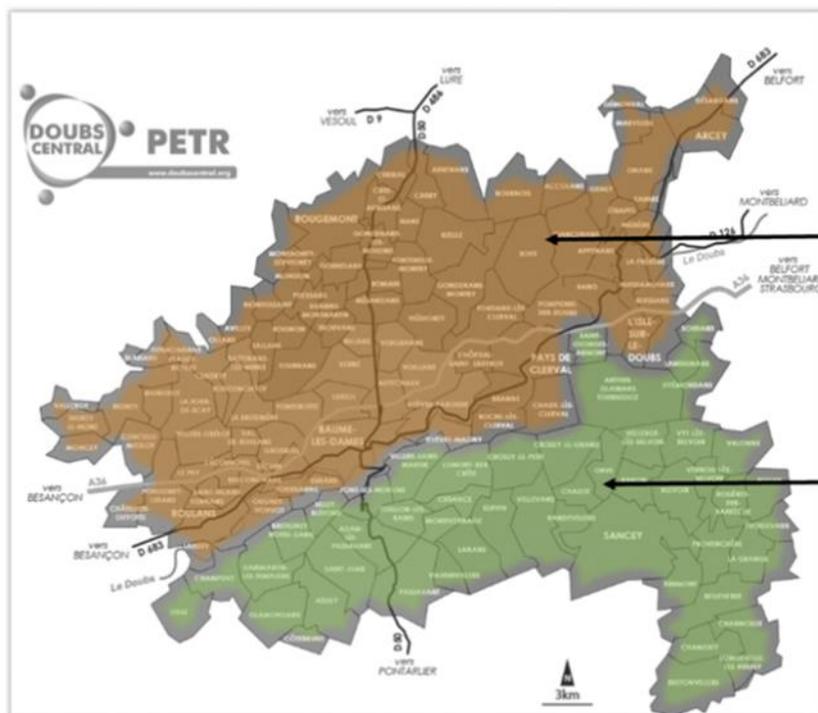
Enfin, la sensibilisation auprès de la population sur les enjeux de préservation apparaît aussi comme une nécessité pour faire évoluer les représentations et les comportements face aux risques (risques incendies, etc.).

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Abondance de la ressource forestière sur le territoire avec une qualité de l'air et une biodiversité exceptionnelle (42 000 ha soit 43 % du territoire)</p> <p>Proportion importante de forêt publique (68 % de forêt publique et 32 % de forêt privée)</p> <p>Economie forestière qui représente un potentiel pour l'avenir et pourvoyeuse d'emplois</p> <p>Formations dans les métiers de la forêt et du bois présents dans le Doubs avec un rayonnement national</p> <p>PDM : le PETR porte avec le CRPF des actions pour dynamiser la filière bois</p> <p>Action « Biens sans maître » portée par le PETR pour la restructuration du foncier forestier</p>	<p>Manque d'attractivité de la filière et des métiers associés lié un déficit d'image des métiers de la forêt et du bois couplé à un manque de communication entre les élus et les acteurs de la forêt et du bois</p> <p>Gestion forestière difficile liée au fort morcellement de la forêt privée</p> <p>Manque de connaissance sur la ressource forestière actuelle et son optimisation</p>	<p>Possibilité de dispositifs pour animer la dynamique forestière (charte forestière, étude de structuration de la filière) à l'échelle du Doubs Central</p> <p>Enjeu de mieux mettre en adéquation les besoins et les ressources pour l'avenir et assurer une gestion responsable</p> <p>Valoriser la ressource en diversifiant les usages</p> <p>Economie forestière qui représente un potentiel et pourvoyeuse d'emplois</p>	<p>Habitudes de travail cloisonnée entre les acteurs</p> <p>Concurrence des pays étrangers sur le marché du bois, notamment Sud Europe, Pays de l'Est, Asie</p> <p>Disparition de certaines formations des métiers de la forêt et du bois</p> <p>Surexploitation contrainte de la ressource à la suite de la crise sanitaire qui peut impacter l'avenir de la filière</p> <p>Ressource qui participe à l'équilibre budgétaire qui tend à se raréfier</p> <p>Ressource naturelle dépendante de facteurs difficilement anticipables</p>
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
<p>Les forêts du Doubs central jouent un rôle primordial dans la séquestration carbone du territoire</p>	<p>Impacts du réchauffement climatique sur la santé des forêts (stress hydrique et dépérissement dus à la sécheresse et aux insectes ravageurs)</p> <p>Manque de sensibilisation de la population sur les risques liés au changement climatique</p>	<p>Actions de préservation des forêts et renforcement de l'autonomie énergétique du territoire (bois-énergie, agro-ressource)</p> <p>Différents outils et dispositifs expérimentés développés par les acteurs de l'ONF et les acteurs du bois (îlots de senescences, îlots d'avenir...)</p> <p>Plan France Relance pour le développement et le renouvellement des forêts françaises</p> <p>Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle</p>	<p>Manque de prise en compte des impacts climatiques actuels et futurs par les élus</p>

## ► L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS

- Nombre d'exploitations agricoles en 2018 : 400
- Surface agricole utile (SAU) en 2018 : 40 100 hectares
- Principales productions : bovin lait, cultures et céréales, bovin mixte
- 15% à 20% des exploitations du Doubs central commercialisent en circuit court
- 23 exploitations en agriculture biologique recensées en 2017

L'agriculture reste très présente sur le Doubs central malgré une diminution significative du nombre d'exploitations agricoles. À l'échelle du PETR, le nombre d'exploitation a diminué de 28% entre 2010 et 2018 (contre 23% à l'échelle départementale) en descendant à 488 exploitations. Le secteur du bio a également évolué en passant de 8 à 20 exploitations entre 2000 et 2010 puis 23 en 2017 – *données de la Chambre d'Agriculture*. 84 exploitations soit 17,6% pratiquent les circuits courts, toutes productions confondues.



### « Plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon »

- Polyculture élevage
- SAU en baisse
- 67% de STH
- 22 500 UGB (en légère baisse)
- 80% de vaches laitières
- activités agricoles fragiles, développement des grandes cultures

### « Plateaux Moyens du Jura »

- Elevage Zone Comté
- 75% de STH
- 24 000 UGB (en légère hausse)
- 85% de vaches laitières
- activités agricoles plutôt dynamiques, orientées vers l'élevage bovin au sein du périmètre de l'AOC Comté (évolution du modèle extensif prairial)

Le territoire présente par ailleurs une situation intermédiaire entre deux régions agricoles caractérisées par des éléments différenciant :

-les plaines et basses vallées du Doubs et de l'Ognon, au nord : relief moins accidenté qu'au sud, propice à la diversification, situé majoritairement hors zone AOC, et les Plateaux Moyens du Jura, au sud : relief de montagne plus marqué et un contexte pédo-climatique adapté à l'élevage, poussé également par le zonage AOC Comté.

L'activité majoritaire est l'élevage bovin lait, qui concerne près des deux tiers des exploitations. Les activités fromagères s'appuient très largement sur les AOP (Comté en particulier, Morbier dans une moindre mesure).

Le territoire n'échappe pas aux grandes tendances nationales en matière d'évolution générale des activités agricoles : baisse du nombre d'exploitations, hausse de la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations...

De plus, une hausse du nombre d'emplois dans le domaine agricole est constatée pour atteindre 1 100 emplois sur place, soit environ 11% de l'emploi total, ce qui représente une part élevée en comparaison de la moyenne régionale (4,3%). À cela doit être ajouté le

place, soit environ 11% de l'emploi total, ce qui représente une part élevée en comparaison de la moyenne régionale (4,3%). À cela doit être ajouté le

secteur agroalimentaire qui représente 280 emplois supplémentaires. Néanmoins, une fragilité peut être constatée en matière de transmission des exploitations : 40% des exploitants en fin de carrière n'ont pas de successeurs connus notamment dans la zone hors AOC Comté.

Lors de la phase de concertation sur le diagnostic du territoire, la valorisation des produits locaux s'est révélée être un aspect important dans le développement de l'agriculture locale. En effet, la présence d'équipements structurants comme les coopératives laitières, la proximité avec les démarches voisines de PAT de Besançon et Montbéliard ainsi que l'augmentation de la vente en directe par les exploitants confirment ce besoin. Le développement de la vente des produits locaux est également soutenu par la présence des Appellations d'Origine Protégée (AOP) Comté et Morbier notamment.

Par ailleurs, le diagnostic a révélé le fort intérêt pour la création de filières permettant de maîtriser la production, la transformation et la distribution des produits par les jeunes agriculteurs. Il serait intéressant pour le territoire de profiter de la spirale vertueuse des deux PAT voisins pour engager des démarches autour du "bien manger" et dans la lutte contre le gaspillage.

Une base pour mettre en place une agriculture de proximité est déjà bien présente sur le territoire, mais elle se confronte à plusieurs faiblesses : l'activité maraîchère a du mal se développer (difficulté à trouver du foncier et manque de renouvellement et de transmissions des exploitations). Par ailleurs, le climat est également peu propice au maraîchage et la culture des fruits. On note également un manque de diversité de l'offre et une accessibilité limitée des produits locaux par méconnaissance des circuits courts (vente à la ferme, magasins spécialisés, réseaux de consommateurs ou livraison à domicile). Ces difficultés sont exacerbées par les problèmes de morcellement des terres : les parcelles sont souvent trop petites pour que l'activité soit viable ce qui impose d'avoir des activités annexes pour se garantir un revenu. Enfin, la précarité alimentaire liée à une moyenne des revenus assez basse dans le Doubs central impacte de manière relativement importante le développement de ces modes de consommation.

Au-delà de l'importance économique des activités agricoles qui mérite d'être soulignée, il faut aussi noter le rôle que jouent ces activités dans la gestion et la mise en valeur d'espaces à vocation écologique et paysagère :

- Les espaces agricoles tiennent une place entière dans le fonctionnement écologique du territoire, qui repose sur la diversité des milieux. Si les milieux forestiers sont riches de biodiversité, les milieux agricoles le sont également et apportent une diversité complémentaire (prairies permanentes, vergers, réseaux bocagers...). Les tendances des dernières décennies à la simplification des milieux agricoles (agrandissement de parcelles, suppression d'éléments végétaux...) ont poussé à faire diminuer la valeur écologique des milieux.
- Les espaces agricoles tiennent également une place importante dans les paysages du Doubs central. Les activités productives permettent le maintien de paysages diversifiés, en limitant les phénomènes de progression forestière qui tendent à fermer les paysages. Le cadre paysager du territoire constitue un facteur important d'attractivité touristique et résidentielle, et ce cadre dépend du bon fonctionnement des activités agricoles.

Enfin, il sera nécessaire de prendre en compte l'évolution du climat afin de veiller au bon développement des terres agricoles. En effet, les impacts peuvent être nombreux comme la baisse de production fourrage/rendement, conflits d'usage de l'eau/abreuvement, sécheresse/gelées tardives, bien-être animal... Ainsi, la gestion des risques et la sensibilisation auprès des agriculteurs et de la population sont primordiales, car l'aspect imprévisible et la récurrence des phénomènes induisent une prise en compte plus importante de la part des acteurs.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>L'agriculture représente une part très importante en termes d'emplois et de surface agricole avec une progression de la diversification des activités et la part de vente directe</p> <p>Présence d'équipements et de réflexions structurants (coopératives laitières, minoterie, pâtisserie industrielle) et PAT de Besançon et Montbéliard garantissant le développement des filières locales</p> <p>Filières fortes et protégées dont zone AOP « Comté »</p>	<p>Maraichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- difficulté à trouver du foncier pour des activités maraîchères et manque de renouvellement et de transmission des exploitations</li> <li>- climat peu propice au maraichage et des cultures des fruits</li> </ul> <p>Précarité alimentaire liée à une moyenne des revenus assez basse dans le Doubs central</p> <p>Morcellement des terres : problèmes de viabilité des exploitations</p> <p>Manque de structures de transformation, plateformes logistiques sur le territoire</p> <p>Problématique de précarité alimentaire</p>	<p>Création de nouvelles synergies entre les producteurs</p> <p>Proximité des zones de consommations fortes (Besançon et Montbéliard)</p> <p>Forte demande exprimée en produits locaux et sensibilisation au « bien manger » et au gaspillage alimentaire</p> <p>Mise en place des pratiques agricoles différentes, source de valeur ajoutée agronomique et économique pour les agriculteurs</p> <p>Filières protégées et contrôlées permettant aux producteurs de mieux répondre aux enjeux de la loi Egalim</p>	<p>Complexité à rapprocher élus, producteurs et professionnels de la restauration collective</p> <p>La paupérisation et le vieillissement de la population peut influencer sur les comportements d'achat</p> <p>Un manque de diversité de l'offre et une accessibilité limitée des produits locaux souvent par méconnaissance des circuits courts (vente à la ferme, magasins spécialisés, réseaux de consommateurs ou livraison à domicile)</p> <p>Manque d'espaces d'expérimentations collaboratives pour développer de nouvelles pratiques</p>
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
<p>Rôle important des espaces agricoles sur la biodiversité</p> <p>Bonne structuration de la filière biologique sur le territoire</p> <p>Le nombre d'exploitations en agriculture bio a augmenté avec la présence de circuits courts et la valorisation des produits locaux</p> <p>Présence d'équipements structurants sur le territoire garantissant le développement des filières locales (coopératives laitières, minoterie, pâtisserie industrielle)</p> <p>Souhait des producteurs de créer des filières pour maîtriser la production, transformation et distribution des produits (intérêt des jeunes agriculteurs)</p>	<p>Impacts du réchauffement climatique (baisse de production fourrage/rendement, conflits d'usage de l'eau/abreuvement, sécheresse/gelées tardives, bien-être animal...)</p> <p>De nombreuses initiatives de développement en circuits courts non structurées et manque de formation aux techniques de commercialisation et de communication</p> <p>Progression lente de la démarche de développement des circuits courts</p>	<p>Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour assurer la pérennité des ressources</p> <p>Plan France Relance pour accompagner la transition agricole</p> <p>Présences de friches sur le territoire : possibilité de réhabilitation en installations maraîchères pour les porteurs de projet</p> <p>Développement des plateformes de vente en ligne des produits locaux</p>	<p>Impacts du réchauffement climatique sur les ressources nécessaires au bon développement des terres agricoles</p> <p>Une adaptation au changement climatique freinée par une mauvaise appréciation des risques</p> <p>Territoire soumis à des aléas climatiques de plus en plus marqués</p>

## ► DES PAYSAGES ET UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLES

- 7 Unités paysagères constituent le Doubs central
- 14% du territoire couvert par des zones protégées
- 2 sites Natura 2000
- 9 communes incluses dans le PNR Doubs Horloger
- Des ressources majeures à préserver : la forêt, les cours d'eau, les sources de captage
- Une Trame Verte et Bleue fonctionnelle à préserver ; une Trame Noire (pollution lumineuse) à préciser
- Un patrimoine bâti à valoriser
- 3 Petites Cités de Caractère

Le Doubs central présente une diversité de paysages importante, lui conférant un cadre de vie attractif pour ses habitants. Cette diversité paysagère résulte de sa situation géographique étant une « porte d'entrée » du massif du Jura ainsi que de la présence des cours d'eau qui ont structuré un relief très particulier (notamment le Doubs, l'Ognon, le Dessoubre et ses affluents).

7 unités paysagères sont ainsi recensées sur le territoire. D'autres éléments façonnent les paysages du Doubs central : les grands ensembles boisés, l'agriculture selon que l'on soit dans des secteurs bocagers, de prairies d'élevage ou de zone de polycultures, ou encore l'implantation humaine avec des villes et villages présentant un patrimoine bâti et historique varié et des morphologies urbaines diverses (villages en pied de coteau, en fond de vallée, en éperon...).

Cette richesse paysagère du territoire est aussi appréciable au travers des multiples espaces protégés que l'on comptabilise. Au total, près de 14 000 ha, soit 14% du territoire se trouvent en zone de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel (arrêté de protection de biotope, sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1 ou 2, Espaces Naturels Sensibles...).

Deux sites Natura 2000 peuvent notamment être mis en avant : le site de la moyenne vallée du Doubs, dont un projet d'extension est à l'étude, et le site de la vallée du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs.



*Point de vue sur Nans depuis les roches (à gauche)*



*Point de vue sur les monts du Lomont depuis le Sud du Doubs (à droite)*



*Le site Natura 2000 de la Moyenne vallée du Doubs à Laissey, commune aussi concernée par une réserve biologique dirigée.*

Par ailleurs, 9 communes du secteur entre Dessoubre et Barbèche sont couvertes depuis 2021 par le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger. La création de ce PNR a pour objectif de préserver l'environnement du Parc tout en assurant un équilibre entre le développement économique, social et culturel. La charte du PNR s'articule autour de 4 axes :

- Renforcer la haute valeur patrimoniale, aussi bien des patrimoines naturels que bâtis et paysagers.
- Renouveler la dynamique du territoire pour une haute qualité du cadre de vie, en conduisant un aménagement durable et en réussissant la transition énergétique.
- Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée, en soutenant l'économie locale à travers le développement de filières d'excellence et le soutien aux filières traditionnelles.
- Fédérer les acteurs pour une haute valeur territoriale, impliquant un travail avec les acteurs autour de l'éducation à l'environnement, au développement durable, au territoire.

L'ensemble des éléments structurants le paysage naturel du territoire constitue un réseau écologique essentiel permettant d'assurer les déplacements et cycles de vie des différentes espèces. Ce réseau écologique, plus communément appelé Trame Verte et Bleue est constitué de réservoirs de biodiversité ainsi que de corridors écologiques permettant la circulation et les échanges des espèces entre ces réservoirs de biodiversité. Le PETR du Doubs central, au travers de son SCoT, définit une Trame Verte et Bleue permettant de préserver ou restaurer la qualité des corridors et réservoirs.



*La commune de Belvoir et son château fait l'objet de plusieurs protections : Site classé, Petite Cité de Caractère, Espace Naturel Sensible.*

Enfin, le PETR du Doubs central est marqué par plusieurs éléments de patrimoine bâti remarquable. Ainsi, 29 monuments historiques inscrits ou classés sont recensés. De plus, 3 communes (Baume les Dames, Rougemont et Belvoir) sont classées "Petites Cités de Caractère" témoignant là d'un patrimoine bâti de qualité. La commune de Baume les Dames est par ailleurs en cours de finalisation de son Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), qui aura pour objet de promouvoir la mise en valeur de patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Au-delà de ce patrimoine bâti remarquable, l'ensemble des communes du Doubs central compte des éléments de « petit patrimoine ordinaire » (fontaines, lavoirs, etc.) qu'il convient de mettre en valeur et de préserver. En effet, ces éléments patrimoniaux sont des marqueurs de l'identité locale du territoire.

En matière de ressource naturelle, la gestion des cours d'eau et de la ressource en eau font également partie des préoccupations mises en évidence lors de ce diagnostic, notamment dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Des programmes de restauration des cours d'eau et des projets d'assainissement, des actions de limitation des sources de pollution (nitrate, par exemple) et la diversification agricole ont d'ailleurs été mis en place pour répondre efficacement aux enjeux autour de la ressource en eau.

13 zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable sont identifiées pour tout ou partie sur le territoire, dont 3 zones de sauvegarde non exploitées actuellement. Le contexte hydrogéologique du Doubs central induit une grande vulnérabilité de la ressource en eau, ainsi qu'une forte sensibilité des

captages aux pollutions de toutes origines, étant donnée la nature karstique des sols qui permet l'infiltration rapide des eaux dans le sol. Toutefois, cette vulnérabilité aux pollutions semble limitée à quelques captages dont l'occupation des sols de l'aire d'alimentation est essentiellement agricole. En revanche, une grande majorité des captages du territoire est liée aux précipitations. Les conséquences du changement climatique, avec une modification des régimes de précipitation, pourront venir aggraver les périodes d'étiages sévères déjà observées et limiter la disponibilité de la ressource en eau. Si à ce jour le territoire dispose d'une ressource suffisante (même si certaines communes ont déjà eu besoin de ravitaillement extérieurs lors d'étiages sévères), cette problématique risque donc d'être de plus en plus prégnante à l'avenir. Plusieurs réflexions doivent être engagées en vue de répondre à cette problématique : diminuer la consommation d'eau, améliorer les rendements des réseaux, développer de nouvelles interconnexions ou encore rechercher de nouvelles ressources.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Abondance de la ressource forestière</p> <p>Existence d'un potentiel écologique, économique et sociétal de la forêt</p> <p>Ensembles paysagers et architecturaux remarquables</p> <p>Nombreuses zones faisant l'objet de protections spécifiques</p> <p>Nombreuses associations de protection de l'environnement sur le territoire</p> <p>Paysages et ressources naturelles constituant des facteurs d'attractivité résidentielle et touristique</p>	<p>Manque de connaissances des impacts climatiques actuels et futurs sur la forêt</p> <p>Augmentation des surfaces artificialisées</p> <p>Déficit en eau et perte de qualité de l'eau dans certaines communes</p> <p>Pollutions d'origines diverses</p> <p>Certaines pratiques agricoles ayant contribué à une altération écologique des milieux</p>		<p>Crise sanitaire des bois et forêts entraînant une surexploitation contrainte</p> <p>Risque d'incendies de forêt à moyen terme</p> <p>Aléas climatiques de plus en plus marqués engendrés par le changement climatique</p> <p>Programmes de restauration des cours d'eau difficiles et longs à mettre en place</p> <p>Adaptation au changement climatique freinée par une mauvaise appréciation des risques</p>
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
<p>De nombreuses zones faisant l'objet d'une protection spécifique</p>	<p>Des pratiques agricoles qui ont contribué à diminuer la valeur écologique des milieux notamment par la simplification des milieux agricoles</p> <p>Pollutions d'origines diverses</p> <p>Programmation de restauration des cours d'eau difficile à faire émerger et long à mettre en place et effets visibles à moyen/long terme</p>	<p>Identification des zones humides, cours d'eau et les aires de captage à risque et mettre en place des programmes de préservation</p>	<p>Le changement climatique engendre l'aggravation des risques d'inondation et la fréquence des phénomènes de retrait/gonflement des argiles, sécheresses, plantes invasives et maladies</p> <p>Risque de baisse du rechargement des nappes</p>

► **L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle fait suite aux travaux menés lors de la Feuille de route pour une économie circulaire. La loi se décline autour de 5 grands axes :

- sortir du "tout jetable" ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Cette loi fixe de nouveaux objectifs, comme une meilleure lisibilité dans les recyclages de nos déchets (harmonisation des couleurs des bacs de tri) ou la fin du plastique jetable d'ici à 2040. Pour cela, plusieurs interdictions progressives vont permettre de réduire l'utilisation du plastique à usage unique, et la sensibilisation autour de l'affichage environnemental permettant de mieux informer les consommateurs sera renforcée. Cette loi a également pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire en interdisant l'élimination des invendus non alimentaires. Pour finir, la loi prévoit, entre autres, un volet important sur la refonte des filières soumises à la responsabilité élargie du producteur : création de nouvelles filières, meilleure transparence, nouveaux objectifs...

L'économie circulaire représente pour le territoire Doubs central un enjeu important. Ce modèle économique a d'ailleurs figuré dans le PCET de 2015 inscrit dans l'axe 4 sous l'intitulé « profiter des opportunités territoriales pour développer durablement le Doubs central et favoriser l'émergence d'une économie circulaire ». Cependant, l'économie circulaire est assez peu développée avec seulement quelques associatives actives de l'économie circulaire (coopératives du domaine agricole) et une ressourcerie locale à Baume les Dames et depuis peu à l'Isle-sur-le-Doubs.

Lors du travail de concertation sur le diagnostic du territoire, l'économie circulaire s'est révélée être un modèle économique à développer sur le territoire. Notamment, à travers des actions la promotion des démarches d'économie circulaire et par la recherche de solutions aux objets en fin de vie (réduction et/ou valorisation). La sensibilisation auprès de la population et des acteurs économiques est également apparue comme un prérequis important pour la mise en place d'une logique de réduction/ réutilisation des objets en fin de vie.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
Axe 4 du PCET de 2015 : "profiter des opportunités territoriales pour développer durablement le Doubs central et favoriser l'émergence d'une économie circulaire"  2 ressourceries locales	Manque d'entreprises d'économie circulaire sur le territoire  Manque de promotion des pratiques de recyclage, de réemploi et de réparation sur le territoire  Faible développement de l'économie circulaire sur le territoire	Projet de pôle d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire  Diminuer la production des objets à usage unique  Valoriser les objets en fin de vie  Limiter le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets organiques	Rejet de GES lors de la combustion des déchets

## 4. DES SERVICES À LA POPULATION À DÉVELOPPER

### ► DES SERVICES AU PUBLIC

En matière de services et d'équipements, le PETR du Doubs central s'appuie sur ses bourgs-centres qui concentrent la très grande majorité des équipements de proximité ou intermédiaires. La part des équipements et services de niveau supérieur reste quant à elle faible (4% des équipements du Doubs central) et largement localisée sur la commune de Baume les Dames (lycée professionnel, cinéma, hôpital local, cabinet de radiologie, etc.). Malgré ce faible taux d'équipements supérieurs, l'atout du Doubs central réside dans sa proximité des deux principales agglomérations de Besançon et Montbéliard et ainsi aux équipements supérieurs qui y sont présents.

Les pôles de Baume les Dames et de l'Isle-sur-le-Doubs dans une moindre mesure ont un rôle structurant important à l'échelle du Doubs central puisqu'ils répondent aux besoins de type hebdomadaires et quotidiens des ménages. Ils regroupent également un nombre important d'équipements de proximité.

Les communes de Rougemont, Sancey, Pays-de-Clerval, Roulans, Arcey et Belleherbe jouent davantage un rôle de pôle relais en répondant aux besoins journaliers des habitants de leurs bassins de vie ruraux respectifs, et en assurant une bonne complémentarité avec les pôles de Baume les Dames et l'Isle-sur-le-Doubs.

Il est à noter que le Doubs central compte la présence de six établissements de services publics France Service offrant un service de centralité accessible à moins de 30 minutes de l'ensemble de la population. Ces équipements permettent de faciliter l'accès aux démarches administratives, en proximité, pour l'ensemble des citoyens. Ils délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics et permettent d'avoir, en un guichet unique, un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne.

En complément des pôles précédemment cités, plusieurs villages équipés peuvent être mentionnés. Il s'agit de bourgs ruraux dont le rôle est plus ou moins important en fonction des équipements et services qu'ils proposent. Certains fonctionnent en complémentarité avec une autre polarité supérieure voisine : Anteuil avec Pays-de-Clerval, Autechoux avec Baume les Dames, Laissey avec Roulans ou encore Cuse et Adrisans avec Rougemont. La Commune de Rigney a une position quelque peu différente et regroupe plusieurs équipements et services de première nécessité permettant de desservir sa population locale.

Enfin, plusieurs villages peuvent avoir des équipements mais de manière très ponctuelle comme un équipement sportif ou un commerce en lien avec une exploitation agricole faisant de la vente directe. Le maintien de ces équipements, de même que le renforcement de la démarche « d'aller vers » constitue un enjeu important afin de maintenir un lien social et de la vie dans les villages.

En lien avec cette armature du territoire, le PETR du Doubs central a pour mission de permettre un développement équilibré de son territoire et l'accès à ces commerces et services à sa population. Ainsi, le service de Transport à la Demande TADOU a notamment été mis en place afin d'améliorer cela et répondre aux besoins des populations en précarité de mobilité.

Pour répondre aux objectifs d'attractivité des territoires ruraux, des projets de redynamisation des centres-bourgs sont aussi en cours, mais restent à être généralisés, notamment à travers la mise en place de plusieurs dispositifs répondant aux besoins du territoire (gestion des équipements sur la mise en aux normes des installations, etc.).

Le territoire a voulu répondre pleinement aux attentes de sa population et rester attractif en adoptant un Schéma des Services en 2008 réactualisé en 2012. Celui-ci avait pour objectif de répondre à 3 enjeux :

- Accueillir les populations et les fixer sur le territoire,
- Lutter contre la désertification née de l'attractivité de l'agglomération bisontine et de l'aire urbaine Montbéliard/Belfort,
- Équilibrer l'offre locale en services à la population pour contribuer à faire avancer le territoire dans sa globalité, d'une manière cohérente et équilibrée.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Territoire relativement bien pourvu d'équipements et services de proximité (programme de revitalisation des bourgs-centres et présence des grands pôles Besançon et Montbéliard)</p> <p>Présence de six établissements de services publics labélisés France Service offrant un service de centralité accessible en moins de 30 minutes</p>	<p>Fortes disparités concernant l'accès aux équipements (4% des équipements sont de niveau supérieur)</p> <p>Renforcement de l'éloignement des habitants aux équipements et services par la construction de nouveaux logements dans les communes rurales (dépendance à la voiture)</p> <p>Manque de valorisation des richesses du territoire pour attirer de nouveaux arrivants</p> <p>Manque de communication sur l'existant</p> <p>Manque de projets à destination des personnes porteuses de handicap et/ou vulnérables</p>	<p>Projets de redynamisation des centres-bourgs</p> <p>Mise en place de plusieurs dispositifs répondant aux besoins du territoire (gestion des équipements, accompagnement des particuliers sur la mise aux normes des installations, etc.)</p> <p>Développer l'itinérance des services</p>	<p>Risque de concurrence entre certains pôles du territoire urbains (Montbéliard-Besançon)</p> <p>Remise en question de la pérennité des nouvelles installations (fermeture ou restructuration/regroupement entre les bourgs)</p>
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
		<p>Développer un aménagement permettant l'accès aux services en mobilité douce</p> <p>Limiter les déplacements vers les agglomérations en confortant l'offre de services vers les bourgs-centres</p> <p>Créer des dispositifs permettant d'aller vers la population</p>	

► **LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SERVICES DE PETITE ENFANCE, ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE**

Le territoire bénéficie globalement d'un bon maillage de l'offre en équipements scolaires avec les écoles élémentaires et les collèges situés dans les pôles de services et la présence d'un lycée professionnel à Baume les Dames.

En 2017-2018, environ 2 900 enfants étaient scolarisés dans une école élémentaire du Doubs central, ces effectifs ayant tendance à régresser. Parmi les 3 communautés de communes, seule la Communauté de Communes du Doubs Baumois détient à ce jour la compétence scolaire. La restructuration de certains sites scolaires, sous la forme de regroupement, ont donné lieu à de nouveaux groupes scolaires ces dernières années : Mésandans, Sancey, Vellefans, Baume les Dames notamment. D'autres regroupements ou réorganisation de sites scolaires sont en réflexion actuellement.

Le territoire est bien doté en offre d'enseignement secondaire puisque 6 collèges publics et un collège privé sont recensés. En revanche pour l'enseignement supérieur, seul un lycée professionnel est présent sur le Doubs central, à Baume les Dames. Les élèves souhaitant bénéficier d'un enseignement supérieur général doivent se rendre dans les agglomérations voisines de Besançon ou Montbéliard. Face à ce manque, et au besoin réel de disposer d'un lycée général sur le Doubs central, des réflexions sont en cours afin de transformer le lycée professionnel de Baume les Dames en lycée polyvalent pouvant accueillir de nouvelles filières générales.

Une amélioration a été notée de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire (multi-accueil à Baume les Dames, micro-crèche à Autechaux, périscolaires avec restauration réaménagés et créés depuis 2015).

Cependant, il reste des améliorations à opérer pour un certain nombre de points qui sont ressortis lors du diagnostic du territoire. D'une part, axer sur le développement des structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, sur certaines parties du territoire nécessitant une meilleure couverture pour ces équipements ou des carences ou saturation sont constatées. D'autres parts, améliorer la communication des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) par les assistantes maternelles et les familles, mais également apporter des solutions pour réduire la saturation des services de restauration et services périscolaires et proposer une offre éducative globale sur le territoire.

En outre, la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) et la disparition des transports méridiens obligent les parents d'élèves à trouver des solutions pour faire garder leurs enfants, sur de nouveaux créneaux horaires conduisant les nouvelles structures (pas préparées à cette affluence) à saturation. La problématique de l'accueil des enfants reste donc prépondérante sur le Doubs central et concerne davantage la mise en place de services atypiques (garde en soirée, le week-end...).

Le bon maillage territorial pour ce type de services s'avère être un enjeu essentiel pour répondre aux besoins de la population et des actifs du Doubs central et pour le rendre davantage attractif (maintien et accueil de jeunes couples).



Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Le territoire bénéficie globalement d'un bon maillage de l'offre en équipements scolaires avec des écoles élémentaires et des collèges situés dans les pôles de services</p> <p>Amélioration de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire</p> <p>Présence d'un lycée professionnel à Baume les Dames</p>	<p>Malgré les améliorations, manque de structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance</p> <p>Méconnaissance des RAM par les assistantes maternelles et les familles</p> <p>Saturation des services de restauration</p> <p>Saturation en services périscolaires</p> <p>Offre d'enseignement majoritairement tournée vers l'élémentaire</p> <p>Le territoire ne permet pas de répondre à des demandes "atypiques" de garde (gardes le week-end, jours fériés, handicap, etc.)</p>	<p>Développer l'offre de structures d'accueil atypiques</p>	<p>Vieillesse de la population et baisse de naissance : baisses importantes en maternelle, fermeture de classes, fragilisation de certains sites</p>
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
		<p>Adaptation des bâtiments</p> <p>Désimperméabilisation des cours d'école</p> <p>Sensibilisation à la biodiversité locale</p> <p>Soutenir la transition numérique</p>	

► **LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE**

Le Doubs central est couvert par le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDDAN) datant de 2012 et révisé en 2018. Ainsi, l'ensemble du territoire est désormais desservi par la Fibre Très Haut Débit ce qui constitue un véritable atout tant d'un point de vue du développement des services à destination de la population que du développement pour l'activité économique.

Le développement et l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les communes contribuerait à la revitalisation des services ruraux, notamment dans les domaines suivants : la santé, le commerce, l'enseignement et l'agriculture. Cela suppose une mobilisation large pour engager les bases d'une démarche participative durable où le numérique aurait un rôle de facilitateur dans l'accompagnement d'une nouvelle manière de « faire communauté ».

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt rural du programme FEDER/FSE+ 2021-2027, le développement des villages intelligents figure parmi les axes proposés. En outre, l'installation du haut et très haut débit sur le territoire du Doubs central permettra de développer des solutions innovantes telles que la création de nouveaux services en ligne, la possibilité de rendre plus lisibles certains services ou infrastructures utiles à l'utilisateur, la co-construction de services en ligne s'appuyant sur l'expertise d'usage des citoyens, l'usage de plateformes privées pré-existantes qui représentent autant de pistes intéressantes de transformation de l'action publique locale.

Cette démarche suppose également d'imaginer un modèle de gouvernance hybride entre le public et le privé permettant de maintenir la dynamique sur le long terme. Dans cette perspective, les tiers-lieux semblent être le lieu idéal pour la coopération des acteurs et la recherche de solutions adaptées aux besoins locaux.

Toutefois, pour que le développement du numérique sur les territoires, notamment ruraux, se fasse de manière optimale et équitable, l'accompagnement de la population éloignée des nouvelles technologies doit être un axe de travail incontournable. Il s'agira ainsi de lutter contre l'illectronisme.

## ► LA SANTÉ ET LES SERVICES MÉDICAUX

- les professionnels
  - 38 médecins généralistes libéraux
  - 53 infirmiers libéraux
  - 28 masseur-kinésithérapeutes
  - 10 chirurgiens-dentistes
  - 8 orthophonistes
  - 1 sage-femme
- La densité de médecins généralistes : 10,18 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2021
- Age des médecins :
  - Moins de 40 ans : 7
  - 40 à 49 ans : 10
  - 50 à 54 ans : 6
  - 55 à 59 ans : 5
  - 60 ans et plus : 7
- Une répartition des médecins très disparate

Pour développer et maintenir les dispositifs de santé et de bien-être de la population, le territoire du Doubs central s'est doté d'un Contrat Local de Santé (CLS), signé par les partenaires en 2019 à la suite du travail préparatoire conjoint avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Celui-ci répond à plusieurs objectifs :

- Réduire les inégalités de l'accès aux soins sur le territoire
- Favoriser la prévention pour diminuer les risques en santé
- Répondre aux besoins spécifiques locaux
- Être au plus près des populations

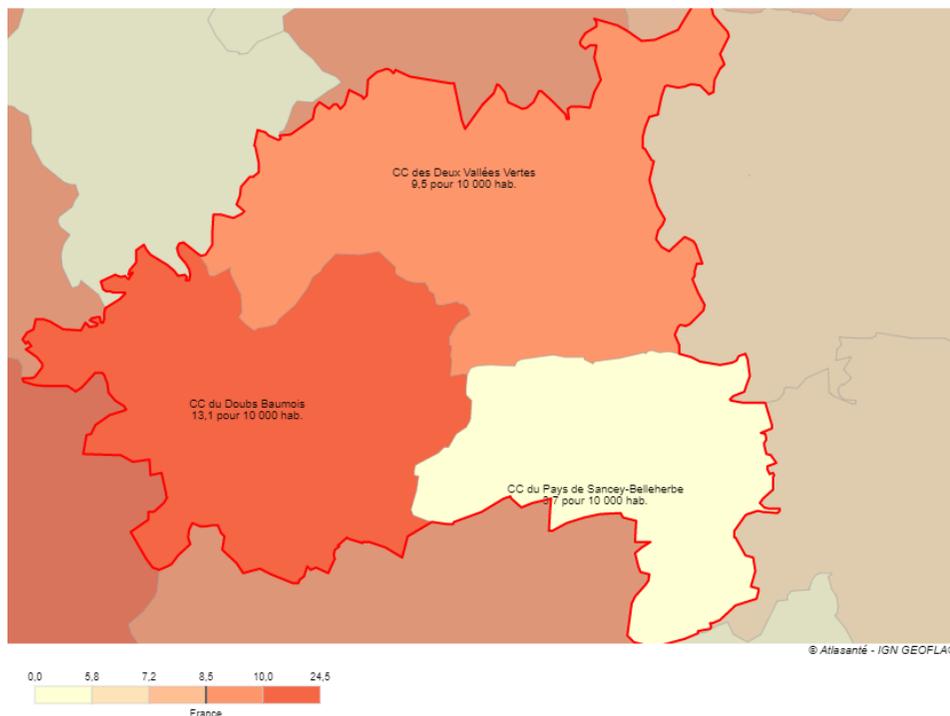
Il est établi pour une durée de quatre ans, soit la période 2020-2024.

De plus, la création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en mai 2022 fait écho à une prise de conscience du problème de désertification par les élus. Ainsi, l'association permettra d'appuyer au développement de l'offre de soins qui pourra se diversifier et répondre aux spécificités du territoire telles que le vieillissement de la population et la prise en compte du développement des pathologies de plus en plus lourdes.

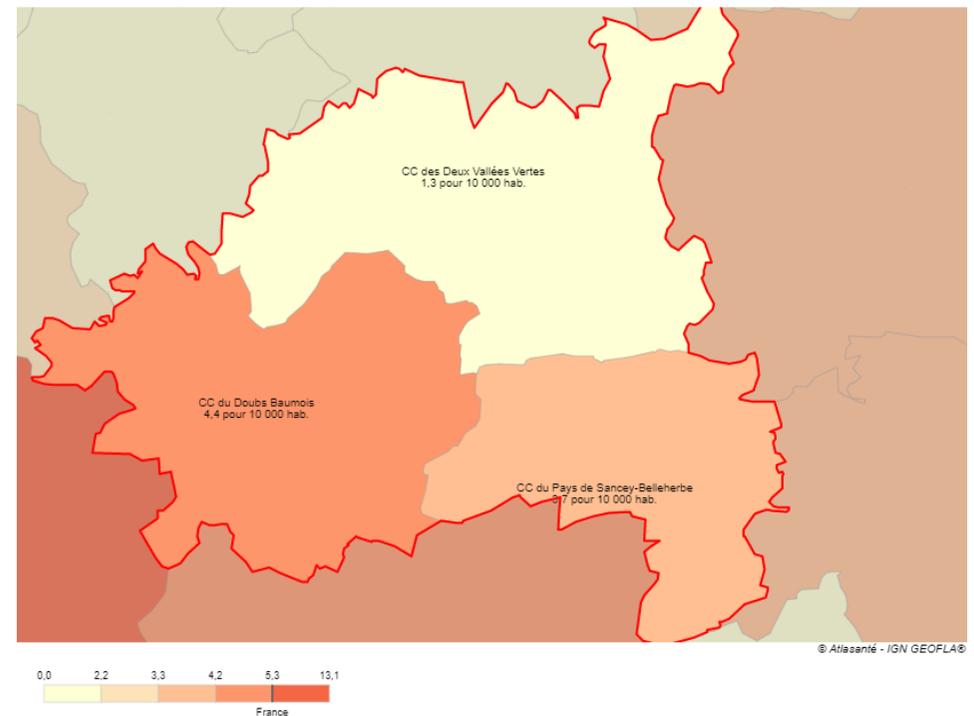
Du point de vue environnemental, le changement climatique entraîne de nombreux problèmes médicaux tels que les allergies, décès et pathologies liées aux fortes chaleurs, stress psychologique, etc. C'est pourquoi dans le cadre du CLS, des actions de formations sont prévues (« Ambroisie » ; perturbateurs endocriniens, ...).

Enfin, la situation en matière de démographie médicale concernant les médecins généralistes reste très disparate sur le territoire : si la situation s'est améliorée sur les secteurs de Rougemont et l'Isle-sur-le-Doubs, elle reste fragile sur la commune de Pays-de-Clerval et très préoccupante sur le secteur de Sancey-Belleherbe.

Densité de généralistes lib., 2021 (pour 10 000 hab.) - Source : FNPS - INSEE



Densité de dentistes lib., 2021 (pour 10 000 hab.) - Source : FNPS - INSEE



Des maisons de santé ont été créées sur Rougemont et l'Isle-sur-le-Doubs et d'autres projets sont en cours sur le territoire. La commune de Baume les Dames garde son rôle de pôle de santé local sur le territoire du fait de ses effectifs en médecins généralistes et spécialistes mais aussi de ses équipements (centre d'imagerie médicale). L'Hôpital Local de Baume les Dames, qui a été labellisé en 2022 "Hôpital de proximité" figure parmi les 3 plus gros employeurs du territoire et rayonne sur l'ensemble du Doubs central voire au-delà.

Pour ce qui est de l'offre médico-sociale, le Doubs central est plutôt bien pourvu notamment en matière de services d'aide à domicile. Le Réseau de Santé Doubs central qui gère le Centre Local d'information et de Coordination (CLIC) et le réseau gérontologique, ainsi que les services ADMR (Aides à Domicile en Milieu Rural) permettent le maintien à domicile des aînés et des personnes handicapées. Face au vieillissement de la population et au manque de logements adaptés sur le territoire, cet enjeu de maintien à domicile de la population est prégnant.

Néanmoins, la diversification de l'offre de logements et le développement de structures d'accueil de personnes autonomes ou non (des projets sont en cours en ce sens sur le territoire) constituent également des enjeux majeurs pour le territoire.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Des regroupements médicaux qui attirent les jeunes médecins et spécialistes</p> <p>Des acteurs travaillant sur la synergie et la coopération des professionnels de santé (CPTS)</p> <p>Un développement des offres et services spécialisés</p> <p>Prise de conscience des élus du problème de désertification médicale</p>	<p>Offre insuffisante qui a besoin de se pérenniser, se développer et se diversifier</p> <p>Problématique du renouvellement des médecins généralistes</p> <p>Offre de soins du Doubs central qui n'est pas répartie également (Ouest mieux desservi que l'Est)</p> <p>Un manque de prévention sur la santé et les risques sanitaires</p> <p>Manque d'attractivité des médecins et du personnel soignant</p>	<p>Zonage favorable à Isle-sur-le-Doubs, Sancey, Clerval pouvant bénéficier des aides conventionnelles de la CPAM et de l'ARS</p> <p>Anticiper l'accompagnement des usagers sur la numérisation des services publics</p>	<p>Territoire enclavé entre deux pôles d'attractivité pour les professions médicales et services de santé qui sont privilégiés par les nouveaux médecins</p> <p>Le vieillissement de la population entraîne des besoins d'accessibilité, d'offres spécifiques pour des personnes développant des pathologies de plus en plus lourdes</p> <p>Difficultés à financer des places et des structures d'accueil pour les personnes âgées et handicapées</p>
Adaptation au changement climatique et transitions			
<p>Le Contrat Local de Santé propose un axe « Agir sur les déterminants de la santé » avec des actions ciblant des thématiques comme l'ambroisie, les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'air et les maladies vectorielles.</p> <p>Le CLS dans son axe « Renforcer les soins de proximité » propose de développer la e-santé</p>	<p>Des problématiques de surpoids chez les jeunes qui soulignent la nécessité de développer des actions en lien avec les habitudes alimentaires</p> <p>Présence de zones sensibles pour la qualité de l'air sur deux Communautés de Communes</p> <p>Augmentation du nombre de logements dégradés</p> <p>Télémédecine encore peu développée sur le territoire</p>	<p>Déploiement du très haut débit permettant la télémédecine</p> <p>Lutte contre les espèces invasives</p> <p>Développer un urbanisme favorable à la santé (lutte contre les îlots de chaleur)</p> <p>Promouvoir le bien manger</p>	<p>Le changement climatique cause de nombreux problèmes médicaux (allergies, décès et pathologies liées aux fortes chaleurs, stress psychologique et économique)</p> <p>Acceptation du recours à la télémédecine</p>

► **LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

• **Culture**

En matière d’offre culturelle quelques musées sont recensés sur le territoire : musée de la Mémoire et de la Paix à Pays-de-Clerval, Hôtel des Sires de Neufchâtel à Baume les Dames, musée de la Géologie et des minéraux à Rougemont. Cette offre culturelle est complétée par un réseau de médiathèques et bibliothèques essentiellement dans les bourgs-centres ou encore deux cinémas à Baume les Dames et Charmoille. L’offre événementielle repose quant à elle essentiellement sur la saison culturelle développée par les communautés de communes ou la commune de Baume les Dames. La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes met notamment en place une saison culturelle décentralisée qui permet la réalisation de spectacles et autres manifestations dans les villages en utilisant leur salle des fêtes. Depuis 2021, Baume les Dames propose également un festival culturel nommé « Kobold » proposant différents concerts, spectacles, théâtre de rue... L’association des Artistes à la Campagne, implantée sur le Doubs Baumoï, est une association qui a pour objectif de développer le spectacle vivant et les arts en milieu rural qui propose également chaque année son festival d’art de rue à la campagne « l’Annuelle ». D’autres associations en milieu rural peuvent être cités telles que l’association « La petite Suzanne » située à Lanans et constituée en 2015. Il s’agit là d’un café associatif permettant de recréer du lien social au sein du village autours de différentes animations culturelles (concerts de musique, cinéma, conférence-débat, etc.).

Cependant, il existe encore une inégalité dans la répartition des activités culturelles sur le territoire. En effet, Baume les Dames reste la commune la plus active en termes d’activités culturelles et associatives sur le territoire en possédant plusieurs équipements (médiathèques, cinéma, etc.). Pour finir, l’un des freins identifiés au maintien du dynamisme culturel du territoire est le vieillissement de la population et la baisse du bénévolat.

Du point de vue environnemental, très peu de choses ont émergé au moment de l’établissement du diagnostic. Pour autant, il parait important d’intégrer cette dimension dans le développement de l’activité culturelle à l’échelle du territoire. La promotion d’activités culturelles autour de la sensibilisation et la mobilisation de la population surtout en direction des jeunes générations participerait à accompagner l’éducation citoyenne sur les enjeux de préservation de l’environnement.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Animations locales réparties sur le territoire soutenues par un tissu associatif important  Des équipements culturels proposés notamment à Baume les Dames (médiathèques, cinéma...)  Certains évènements estivaux promouvant la culture mis en place	Vieillessement de la population et baisse du bénévolat	Pérenniser et renforcer l’accès aux activités culturelles	La crise sanitaire et le renouvellement des mesures sanitaires
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
		Promouvoir l’éducation à l’environnement et à la citoyenneté par les activités culturelles et artistiques	

• Sport

Le territoire dispose d'un tissu d'associations sportives satisfaisant avec une bonne couverture en équipements sportifs et de loisirs. De nombreux projets de rénovation/réhabilitation de courts de tennis, de terrain de football, boulodrome sont en cours de réalisation. Cependant, le manque d'équipement nautique couvert reste une problématique assez sérieuse dans la mesure où l'apprentissage de la natation est une obligation légale. À ce jour, le territoire n'est doté que d'une piscine extérieure à Baume les Dames, ouverte de juin à août, ce qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins d'apprentissage de la natation pour les enfants scolarisés sur le Doubs central. Si certains bénéficient de créneaux d'apprentissage auprès de structures en dehors du territoire (Valentigney, Valdahon, Maîche par exemple) d'autres ne peuvent pas en bénéficier. La réalisation d'un tel équipement structurant répondrait ainsi à un enjeu majeur et renforcerait également l'attractivité du territoire.



Espace multisports de l'Isle-sur-le-Doubs

Par ailleurs, le diagnostic a montré les besoins d'adaptation à des nouveaux besoins en équipements sportifs comme un parc de skate, bmx ou encore le futsal, et le développement de certaines activités extérieures en lien avec notre environnement : canoë, escalade...

À l'instar des activités culturelles, le sport fait face à des difficultés liées l'usure du bénévolat et au recrutement de nouveaux animateurs mettant en péril la pérennité des structures associatives. Les opportunités pour inverser ce constat passeraient par la promotion du sport comme un vecteur de redynamisation des centres bourgs et de lien social intergénérationnel.

Du point de vue environnemental, le sport pourrait également être le vecteur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Par le biais de la sensibilisation et de la pédagogie, les activités sportives pratiquées en nature contribueraient à faire évoluer les représentations et les comportements des habitants.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Projet de bassin nautique</p> <p>Tissu associatif satisfaisant</p> <p>Projets de rénovation/réhabilitation de courts de tennis, de terrain de football, boulodrome...</p> <p>Bonne couverture en équipements de sports et de loisirs</p>	<p>Manque d'équipement nautique ne permettant pas de répondre à l'ensemble des besoins d'apprentissage de la natation</p> <p>Des besoins d'adaptation à des nouveaux besoins (skate, bmx, futsal...)</p>	<p>Le sport, vecteur de promotion important pour les petits villages</p> <p>Le sport, vecteur de redynamisation des centres bourgs</p> <p>Le sport comme lien social et intergénérationnel</p> <p>Le sport comme axe pédagogique</p>	<p>L'usure du bénévolat</p> <p>La pérennité des structures associatives : difficulté à recruter de nouveaux animateurs</p>

		Pérenniser et renforcer l'accès aux activités sportives	
<b>Adaptation au changement climatique et transitions</b>			
		Le sport comme vecteur de sensibilisation à la préservation de l'environnement et de la biodiversité	

## ► LA MOBILITÉ

Le diagnostic mobilité réalisé en 2020 met en avant les différents éléments concernant les réseaux de transport du territoire :

- **Le maillage des réseaux**

Le réseau routier du territoire s'organise autour de deux axes routiers primaires qui traversent le territoire d'Est en Ouest en empruntant la vallée du Doubs : l'autoroute A36 (23 500 véhicules/jour) et la D683 (6 400 véhicules /jour). Ce réseau structurant est complété par un réseau départemental secondaire qui irrigue une grande partie du territoire. L'axe secondaire le plus structurant est la D50 (7 560 véhicules/jour) dans l'axe Nord-Sud. Le réseau secondaire est par ailleurs organisé selon un axe Est-Ouest au Sud (la D464) et des axes Nord-Sud (la D486 et la D13). Enfin, un troisième niveau de routes départementales assure une fonction de desserte des différents villages.

Le réseau ferroviaire s'articule autour de quatre haltes ferroviaires (non équipées de guichet) sont implantées sur le territoire et sont desservies par la ligne TER Besançon-Viotte – Montbéliard - Belfort-Ville. Toute la population peut atteindre l'une des gares en moins de 30 minutes (50 % en moins de 10 minutes). Il est à noter que ces quatre haltes ferroviaires ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant le transport collectif ouvert pour tous, il n'y a aucune desserte routière interurbaine (Mobigo) sur le territoire à proprement parler mais la Région Bourgogne-Franche-Comté assure la desserte en transport scolaire des collèges et des lycées du territoire en plus des navettes vers les lycées de Besançon et de Montbéliard. Les communes du Sud-Ouest du territoire sont situées à proximité de l'agglomération de Besançon et des lignes de bus du réseau « Ginko » du Grand Besançon. Au Nord-Est, le réseau de Pays Montbéliard Agglomération, « EvolitY » est situé proche des communes de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes et notamment de l'Isle-sur-le-Doubs.

TADOU est le système de transport à la demande du Doubs central créé en 2006 qui dessert toutes les communes du territoire en porte à porte ainsi que 8 arrêts du réseau de bus « Ginko » du Grand Besançon. Des échanges sont en cours pour établir des interconnexions également avec notamment

« EvolitY » du Pays Montbéliard Agglomération et « Mobigo » à Rioz (en limite du territoire). Il est ouvert à tous les habitants du territoire. Le TADOU permet aux usagers de se déplacer, pour des besoins ponctuels (20 trajets par mois et par personne maximum), à moindre coût (le reste à charge des usagers est de moins de 20% du coût réel du trajet). Très adapté aux besoins de la population rurale, notamment les personnes âgées isolées mais aussi de personnes précaires, le TADOU rencontre un véritable succès et ne cesse d'être en croissance depuis sa mise en place.



- **La mobilité : un enjeu de développement important pour le territoire**

Selon les projections du ScoT de 2016 établi sur 98 communes (pour 139 du périmètre actuel), la population va augmenter en volume (+4 500 habitants de 2017 à 2032) et particulièrement dans les secteurs de l'ex-Pays Baumoïse et de l'Isle-sur-le-Doubs avec 63% de logements projetés. Ces données nous poussent à anticiper les enjeux territoriaux et de trouver un meilleur équilibre bourg-centre/village dans l'installation future des nouveaux habitants afin de les rapprocher des commerces/services/équipements et ainsi limiter le recours systématique à la voiture individuelle.

Comme vu en amont, le déséquilibre territorial est imputé au fait que la majorité des pôles du territoire sont sur l'axe de la D683 ce qui rend l'accessibilité routière aisée pour ces communes. De plus, les communes de Baume les Dames, Pays-de-Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs ont une accessibilité renforcée par le train. Les communes aux franges Est et Ouest du PETR ont un accès aux équipements et services facilité par la proximité avec Montbéliard et Besançon. À l'inverse, les communes plus éloignées (notamment Pays de Sancey-Belleherbe et dans le secteur Nord-Ouest du territoire) voient leurs besoins en déplacement plus importants pour accéder aux pôles d'équipements/services.



*Eurovélo 6 - Doubs central*

Par ailleurs, le diagnostic recense également les besoins de mobilité des touristes. Il en ressort que les besoins de déplacements des touristes sont surtout concentrés dans la vallée du Doubs. À ce sujet, le diagnostic du SCoT a mis en avant des enjeux d'interconnexion entre les sites touristiques de la vallée de l'Ognon, de la vallée du Doubs/Cusancin et le plateau de Sancey-Belleherbe (porte d'entrée du PNR Doubs Horloger). L'un des atouts du territoire est l'Euro Vélo 6 qui traverse le territoire d'Est en Ouest. Cet itinéraire attire de nombreux cyclistes et piétons, qu'ils soient touristes ou résidents à proximité. Cet équipement offre donc une opportunité de développement du tourisme « vert » avec une activité sportive, faiblement émettrice de GES conjuguée à un fort potentiel d'intermodalité (train et vélo) favorisant des retombées économiques non négligeables.

Du point de vue environnemental, le développement de l'utilisation des voitures électriques ou la recherche de carburants moins polluants comme l'hydrogène offrent des perspectives pour la mobilité future et permettrait de réduire l'émission des Gaz à Effet de Serre. Le progrès technique en matière de très haut débit pourrait également contribuer à réduire les déplacements pendulaires. Ceci implique également une sensibilisation de la population sur les modes de vie raisonnés et le changement de comportement que cela implique. L'un des enjeux majeurs reste de lutter contre l'autosolisme et réduire l'utilisation individuelle de son véhicule. Il s'agit donc ici de favoriser le recours au covoiturage, et développer l'utilisation des modes doux ou la multimodalité en rabattant les usagers vers les 4 haltes ferroviaires du territoire. Du point de vue environnemental, le développement de l'utilisation des voitures électriques ou la recherche de carburants moins polluants comme l'hydrogène offrent des perspectives pour la mobilité future et permettrait de réduire l'émission des Gaz à Effet de Serre. Le progrès technique en matière de très haut débit pourrait également contribuer à réduire les déplacements pendulaires. Ceci implique également une sensibilisation de la population sur les modes de vie raisonnés et le changement de comportement que cela implique. L'un des enjeux majeurs reste de lutter contre l'autosolisme et réduire l'utilisation individuelle de son véhicule. Il s'agit donc ici de favoriser le recours au covoiturage, et développer l'utilisation des modes doux ou la multimodalité en rabattant les usagers vers les 4 haltes ferroviaires du territoire

- **La mobilité : une thématique transversale**

Lors de la phase de concertation sur le diagnostic du territoire, il a été constaté que la thématique mobilité était présente dans toutes les grandes thématiques traitées (adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires ; attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ; urbanisme durable ; préservation/valorisation des ressources naturelles et paysagères ; économie de proximité) mettant en exergue l'importance d'intégrer cette dimension dans tous les futurs projets entrepris sur le territoire. Le développement de la mobilité induit directement la question de l'aménagement et des infrastructures existantes et les améliorations à y apporter pour permettre l'accès aux services, commerces, à l'emploi, etc. à tous les habitants.

Le PETR du Doubs central a récemment acquis la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) lui conférant un nouveau rôle à jouer sur la mobilité à l'échelle du territoire. Dans ce cadre, une expérimentation avec l'association « La Roue de Secours » basée à Besançon et Montbéliard est en cours. L'objectif est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle en favorisant l'aide à la mobilité et aux déplacements par la possibilité de louer ou acheter un véhicule à bas coût pour permettre aux personnes en insertion professionnelle de se rendre au travail de manière autonome et durable.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Service de transport à la demande TADOU</p> <p>La ligne TER Besançon – Belfort (dessertes aux gares de Baume les Dames, Laissey, Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs). 50% de la population du territoire a accès à une gare en moins de 10min</p> <p>Présence de l'Eurovéloroute 6</p> <p>Communes sud-ouest près de l'agglomération de Besançon (Ginko) au nord-est le réseau du Pays Montbéliard (Evolity) et à L'Ouest à Rigney (Mobigo)</p>	<p>Offres alternatives à la voiture individuelle peu développées sur le territoire</p> <p>Des besoins différents et des disparités dans l'accès aux équipements selon l'emplacement dans le territoire</p> <p>Certaines gares sont peu valorisées</p> <p>Manque de recensement des services et infrastructures de mobilité existants</p>	<p>Possibilité de développer un aménagement spécifique de fret ferroviaire pour améliorer l'attractivité du territoire</p> <p>Possibilité de développer la mobilité en se concertant et coopérant avec les entreprises (covoiturage, navettes, ...)</p> <p>Création d'une marque mobilité du territoire</p>	<p>Vieillesse de la population implique une démotorisation progressive de la population et un besoin de déplacements en modes alternatifs (et/ou livraison) pour accéder aux services et commerces de proximité</p> <p>Coût important pour les collectivités</p>
Adaptation au changement climatique et transitions			
<p>Projets visant à offrir une alternative à la voiture thermique individuelle (location de vélos à assistance électrique, bornes de recharge, plateforme de covoiturage régional, projets de mobilités douces...)</p> <p>SRADDET fixant les objectifs à moyen et long termes relatifs à 11 domaines dont "intermodalité et développement des transports"</p>	<p>Beaucoup d'émissions de GES</p> <p>Peu de pistes cyclables en dehors de la Vallée du Doubs sur le territoire freinant le développement de cette mobilité douce</p> <p>Manque de développement et de structuration de la multimodalité</p>	<p>Démocratisation des véhicules électriques</p> <p>Développement de modes de transport alternatifs (à l'hydrogène)</p> <p>Déploiement du haut et très haut débit permettant de développer le télétravail et les espaces de coworking et ainsi diminuer la mobilité liée au travail</p> <p>Création, amélioration et sécurisation des voies douces</p> <p>Développement du covoiturage</p>	<p>Risque que la démocratisation de la voiture électrique prenne du temps et impacte négativement les objectifs de réduction des GES</p> <p>Déploiement inégalement réparti sur le territoire du haut et très haut débit ne permettant pas le déploiement du télétravail et des espaces de coworking sur tout le territoire de manière égale</p>

## LE PROJET DE TERRITOIRE 2022-2032

### 1. L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2022-2032

#### ► LE PROJET DE TERRITOIRE ET LA CANDIDATURE LEADER 2023-2027

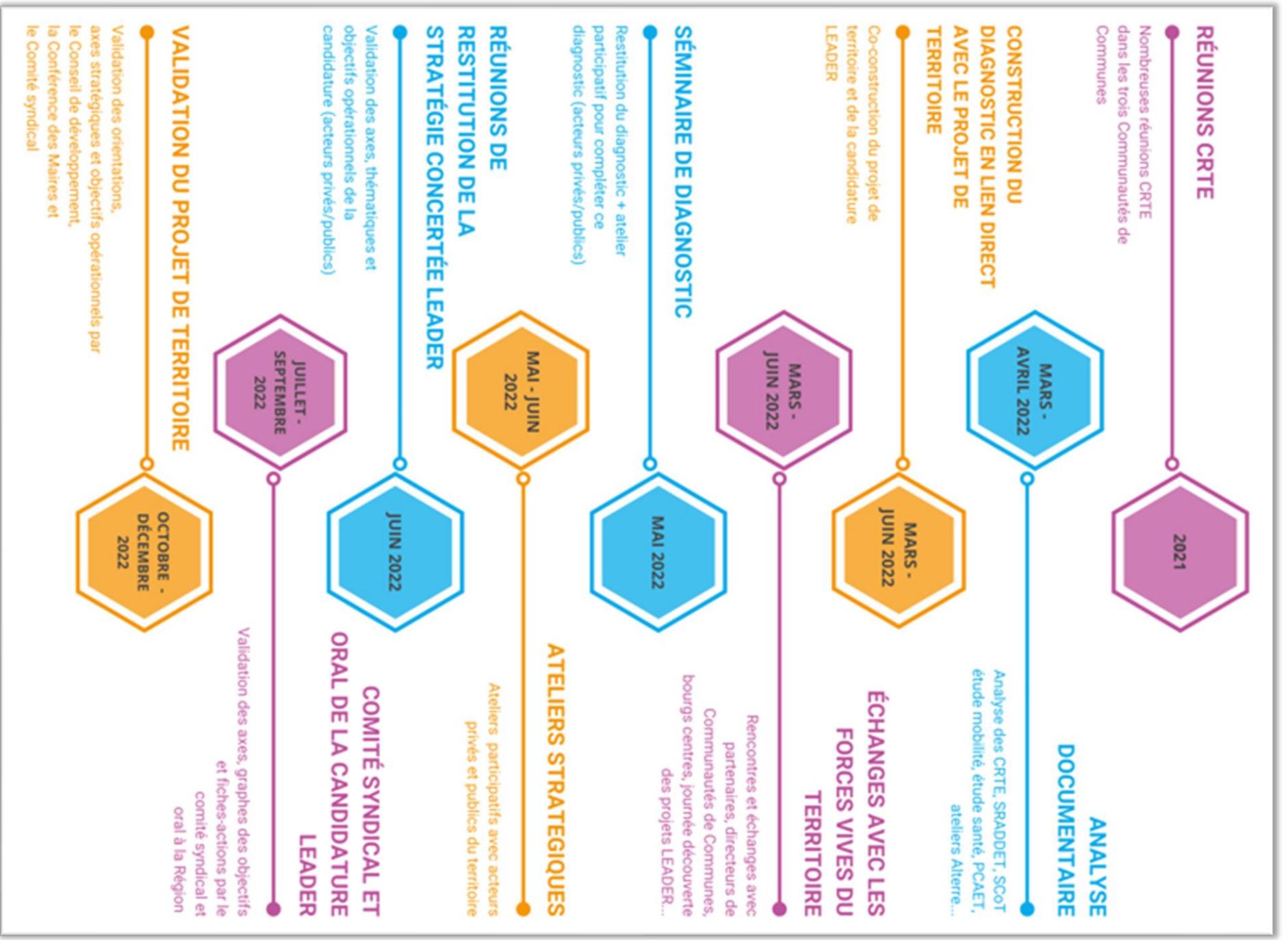
Le PETR a fait le choix de mener de front la réactualisation de son Projet de territoire et sa nouvelle candidature au programme européen LEADER 2023-2027. En amont des premières réunions, le PETR a pris connaissance et travaillé sur les projets de territoire réalisés par chacune de ses communautés de communes dans le cadre de leur CRTE. Le lancement officiel de la concertation a débuté dès le 12 mai 2022. À cette date, le PETR a démarré ses rencontres « Doubs central » avec ses trois Communautés de Communes membres, son Conseil de Développement, le comité de programmation LEADER et ses partenaires privés et publics avec pour objectif de :

- Établir un diagnostic partagé et échanger sur les enjeux identifiés ;
- Recenser les projets sur le territoire et les intégrer dans les dynamiques en cours (candidature LEADER, révision du SCoT, ...) ;
- Déterminer le choix des thématiques parmi les 7 proposées dans la candidature LEADER 2023-2027 et construire la stratégie du territoire du Doubs Central.

#### ► LE DEROULÉ DE LA CONCERTATION DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ ET VALIDATION DES STRATEGIES DU DOUBS CENTRAL

L'objectif de la concertation é été de construire collectivement avec les élus, les forces vives du territoire et les citoyens, des orientations et des objectifs opérationnels répondant aux besoins du territoire tout en conciliant le développement des transitions (énergétique, écologique, numérique) et l'adaptation au changement climatique. À l'issue de cette phase, le Projet de territoire 2022-2032, a été présenté aux instances du PETR (Bureau et comité syndical), à la Conférence des Maires ainsi qu'au Conseil de Développement pour validation.

Ci-contre, le déroulé de la phase de concertation du diagnostic partagé avec la candidature LEADER 2023-2027, ainsi que les différentes phases de validation (Bureau, Comité Syndical, Conférence des Maires et Conseil de développement).





## 2. LES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Les principaux constats et enjeux du territoire identifiés lors de la phase de concertation sont présentés ci-dessous.

### ► LES CONSTATS

#### Constats relatifs au changement climatique

- Une forte dépendance aux énergies fossiles pour le résidentiel et le transport
- Une mobilité fortement tournée vers la voiture individuelle couplée à une offre limitée de modes de transport alternatifs
- Un parc de logements vieillissants avec un nombre important de maisons individuelles éloignées des centres-bourgs
- Un nombre important de logements qualifiés de passoires énergétiques
- Présence d'impacts du réchauffement climatique (inconfort thermique, risque de retrait-gonflement des argiles)

#### Constats relatifs au patrimoine

- Présence de sites naturels classés et diversité des paysages
- Un patrimoine (bâti, naturel, culturel) local à valoriser davantage

#### Constats relatifs à l'urbanisme

- Des espaces publics dont l'usage est à redéfinir et qui sont peu adaptés au changement climatique (présence d'îlots de chaleur, sols peu perméables)
- Offre de logements non adaptée à l'évolution de la population
- Présence de friches industrielles et commerciales
- Présence d'habitats dégradés

### Constats relatifs à la gestion durable des ressources

- Des paysages (naturels et agricoles) et un environnement remarquable mais soumis à la pression foncière, aux pollutions d'origines diverses et aux impacts du réchauffement climatique
- Des problématiques de ressources en eau qui s'intensifient et des programmes de restauration des cours d'eau difficiles à mettre en place avec des effets à moyen/long terme
- Progression lente de la démarche de développement des circuits courts
- Espaces agricoles et forestiers permettant globalement le bon déplacement des espèces mais des continuités écologiques plus fragmentées

### Constats relatifs à l'économie

- Un besoin en matière d'accompagnement des commerçants, artisans dans leur installation ou développement
- Des conditions d'accès aux services et commerces qui restent parfois difficiles
- Offre d'hébergements touristiques insuffisante

### Constats relatifs aux services à la population

- Des améliorations dans le développement des services à la personne mais des besoins toujours nombreux (santé et services médicaux, services petite enfance, enfance et périscolaire, jeunesse, culture, sport, mobilité...)
- Une attractivité du territoire à renforcer notamment par la revitalisation/redynamisation des bourgs-centres et des centres bourgs
- Un déficit d'accompagnement de la population éloignée des nouvelles technologies à l'utilisation des services publics en ligne

## ► LES ENJEUX

### Enjeux relatifs au changement climatique

- Le changement climatique représente un enjeu prépondérant sur le territoire du PETR qui va devoir nécessairement faire preuve d'adaptabilité. Cet enjeu est, en plus d'être primordial, transversal à de nombreux autres enjeux. En effet, les réponses à apporter en matière de sobriété (qu'elle soit foncière avec la trajectoire ZAN ou énergétique avec l'objectif de neutralité carbone – ZEN), de résilience ou encore de protection des paysages et des ressources naturelles émanent directement de l'enjeu d'adaptation au changement climatique, impliquant le besoin d'engager un nouveau modèle de développement

### Enjeux relatifs à l'urbanisme

- En compatibilité avec les orientations définies dans le SRADDET de la Région et du SCoT du Doubs central, les problématiques de sobriété foncière, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique deviennent centrales dans les politiques d'aménagement. S'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), favoriser la désimperméabilisation des sols et la nature en ville, ou lutter contre les passoires énergétiques sont autant d'enjeux à relever pour le territoire. En matière de logements, il est primordial de développer une offre adaptée aux nouveaux besoins liés à l'évolution de la population (dessalement des ménages, vieillissement en la diversifiant et en requalifiant les logements existants). C'est dans cette optique que le Doubs central s'inscrit dans les objectifs visant à redynamiser les bourgs-centres pour renforcer son armature urbaine ainsi que les centres-bourgs des communes du territoire.

### Enjeux relatifs à la gestion durable des ressources

- Le Doubs central est riche de paysages remarquables et de ressources naturelles locales, cependant le changement climatique engendre de nombreux aléas et représente un fort enjeu sur le territoire du PETR (crise sanitaire des forêts, risque d'incendie, déficit et perte de qualité de l'eau, etc.). Les activités humaines, elles aussi, impactent les paysages et les ressources naturelles (imperméabilisation des sols, pratiques agricoles entraînant des répercussions sur les paysages, urbanisation et développement économique avec une incidence sur la charpente paysagère, etc.). La protection et la mise en lumière des qualités paysagères est un enjeu majeur. La forêt, représentant 43% de la superficie du territoire, sa gestion durable et la valorisation et le développement de la filière forêt-bois sont également des enjeux essentiels. Enfin, le nouveau modèle de développement à déployer pour répondre aux nécessaires transitions implique une meilleure valorisation des déchets produits pour, qu'à leur tour, ils puissent constituer une ressource nouvelle.

### Enjeux relatifs au patrimoine

- La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et urbain constitue un enjeu important. Il est renforcé par les pressions exercées par les dynamiques d'urbanisation passées et par le changement climatique qui risquent de modifier la charpente paysagère du territoire. La mise en lumière des qualités paysagères et une politique de revitalisation qualitative et intégrée des centres-bourgs constitueront donc des éléments de réponse incontournables face à ces enjeux.

### Enjeux relatifs à l'économie

- Le fait que de plus en plus d'actifs travaillent dans les villes et habitent dans les villages accroît les problématiques de déplacement domicile-travail. De plus, les communes et principalement les villages ont tendance à se résidentialiser créant ainsi une problématique de « villages dortoirs ». La mise en place d'une politique d'accueil grâce à des projets d'habitats diversifiés, la revitalisation des bourgs-centres et des bourgs-gares, ainsi que le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle, représentent donc une opportunité pour favoriser l'installation de population active à court- moyen terme dans les bourgs et dynamiser l'économie locale en consommant sur le territoire. L'économie circulaire fait également partie de la trajectoire empruntée par le Doubs central avec le développement du réemploi et de la réparation des objets, notamment.

### Enjeux relatifs à la transition numérique

- Le développement et l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les communes représente un enjeu important pour la revitalisation des services ruraux notamment dans les domaines suivants : la santé, le commerce, l'enseignement et l'agriculture. Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt rural du programme FEDER/FSE+ 2021-2027, le développement des villages intelligents permettrait d'améliorer l'efficacité des services proposés aux habitants. Portée par l'installation du haut et très haut débit sur le territoire du Doubs central, le développement de solutions innovantes telles que la création de nouveaux services en ligne permettrait de rendre plus lisibles certains services ou infrastructures utiles à l'utilisateur. Un des enjeux liés à la transition numérique est l'accompagnement de la population éloignée des nouvelles technologies et la lutte contre l'illectronisme.

### Enjeux relatifs à la mobilité

- L'analyse montre que le territoire connaît des disparités dans l'accès aux équipements, services et commerces. La majorité des pôles du territoire sont situés sur l'axe de la D683 ce qui rend l'accessibilité routière aisée pour ces communes. À l'inverse, les communes plus éloignées (notamment Pays de Sancey-Belleherbe et dans le secteur Nord-Ouest du territoire) voient leurs besoins en déplacement plus importants pour accéder aux pôles d'équipements/services. Par ailleurs, le diagnostic recense également les besoins de mobilité des touristes. Il en ressort que les besoins de déplacements des touristes sont surtout concentrés dans la vallée du Doubs mais avec des besoins d'escapade dans les franges Nord et Sud du territoire. La thématique mobilité était présente dans toutes les grandes thématiques traitées mettant en exergue l'importance d'intégrer cette dimension dans tous les futurs projets entrepris sur le territoire. Le développement de la mobilité induit directement la question de l'aménagement et des infrastructures existantes et les améliorations à y apporter pour permettre l'accès aux services, commerces, à l'emploi, etc. à tous les habitants. Le PETR du Doubs central a récemment acquis la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) lui conférant un nouveau rôle à jouer pour la mobilité à l'échelle du territoire.

## 3. LES ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE TERRITOIRE 2022-2032

Le Projet de territoire du Doubs central se veut intégrateur pour :

- servir de socle aux contractualisations futures (Territoire en Action 2022-2028, FEDER rural, LEADER, etc.)
- soutenir les orientations, en cours de définition, dans le SCoT
- appuyer les stratégies développées dans les communautés de communes membre (CRTE notamment).

Afin de répondre aux enjeux en matière de transitions et d'adaptation au changement climatique, l'objectif est de faire émerger et accompagner des projets ambitieux et de qualité répondant aux critères d'éco-conditionnalités et d'aménagements durables et qualitatifs tels que définis dans la politique régionale.

Les orientations du Projet de territoire s'inscrivent ainsi en cohérence avec les politiques européennes, nationales et régionales, comme explicité dans les tableaux de concordance consultables en annexe 1.

Fort de ces constats et enjeux établis dans le diagnostic d'une part, et des échanges opérés lors de la phase de concertation d'autre part, la stratégie du Projet de territoire se décline en 3 orientations et 9 axes visant à :

---

*« Favoriser un développement concerté et équilibré du territoire dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique, écologique et numérique »*

---



**Orientation 1 : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente**

**Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique**

**Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable pour protéger nos espèces naturelles et agricoles**

**Axe 3 : Développer le tourisme durable sur le territoire**

**Orientation 2 : Préserver et valoriser nos ressources et filières durablement et maîtriser nos consommations**

**Axe 1 : Développer et favoriser nos filières locales de manière raisonnée**

**Axe 2 : Accompagner le développement d'une économie durable de notre ruralité**

**Axe 3 : Développer l'économie circulaire**

*Maîtriser nos consommations*

**Orientation 3 : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population**

**Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur le territoire**

**Axe 2 : Développer les solidarités et accompagner la transition numérique**

**Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur le territoire**

*Le plus-que de la bobinette*

## ORIENTATION 1 : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente

### Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique

#### Objectifs opérationnels

- Valoriser la sobriété énergétique et les énergies renouvelables
- Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat
- Requalifier et adapter l'espace public aux effets du changement climatique et s'inscrire dans une qualité urbaine durable
- Réduire la pollution (air, eau, milieux)
- Préserver, restaurer nos ressources naturelles et la biodiversité locale
- Favoriser une gestion durable et économe de la ressource en eau
- Anticiper les effets du changement climatique pour accroître la résilience des milieux forestiers
- Préserver ou améliorer la valeur environnementale des forêts
- Sensibiliser la population à l'adaptation au changement climatique pour un changement de pratiques

Afin de répondre aux enjeux du territoire et dans le cadre d'une politique plus globale d'adaptation au changement climatique, les objectifs opérationnels tendent vers un développement cohérent et diversifié des énergies renouvelables, la préservation des ressources naturelles et des milieux et la requalification des espaces urbains afin d'accélérer la transition énergétique et écologique.

En vue de répondre aux objectifs fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone et s'inscrire pleinement dans la transition énergétique, des actions favorisant le mix énergétique comme la réalisation d'un cadastre solaire, dispositif permettant d'identifier le potentiel solaire photovoltaïque des bâtiments et de connaître ainsi la rentabilité énergétique et économique de la pose d'un système solaire (thermique ou photovoltaïque), pourraient s'inscrire dans cet axe.

La précarité énergétique des ménages liée à l'habitat étant une problématique majeure sur le territoire, un des objectifs sera de développer et favoriser l'émergence de dispositifs permettant la rénovation et l'amélioration énergétique du parc de logements existant, mais aussi d'adapter l'habitat aux effets du réchauffement climatique. La rénovation énergétique des bâtiments sera aussi un levier essentiel à soulever.

Les initiatives visant à préserver les milieux (notamment les cours d'eau parfois en situation de forte vulnérabilité) mais aussi à assurer une meilleure gestion et préservation de la ressource en eau (tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif) seront encouragées et soutenues. La préservation de ces richesses sont en effet essentielles pour la population, la production agricole et l'activité économique, d'où la nécessité d'en faire une priorité.

D'autre part, pour valoriser les énergies renouvelables, notamment en lien avec la mobilité, et anticiper l'arrêt des ventes des véhicules thermiques neufs à horizon 2035, l'accent sera mis sur le développement des installations de stations de stockage et de recharge de carburants alternatifs aux énergies fossiles.

## Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable pour protéger nos espaces naturels et agricoles

### Objectifs opérationnels

- Poursuivre les objectifs de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain
- Préserver et restaurer le patrimoine naturel ou bâti
- Favoriser la renaturation de l'espace public et la désimperméabilisation des sols, réhabiliter/requalifier les espaces bâtis sans usage, délaissés, à l'abandon
- Promouvoir de nouveaux modes d'habitat et la mutualisation des services
- Promouvoir un usage optimisé des bâtiments favorisant leur mutualisation
- Inciter aux nouveaux modes d'habitat économe en consommation d'espace
- Sensibiliser aux risques naturels et agir en prévention
- Préserver et restaurer les continuités écologiques

Cet axe s'appuie principalement sur les objectifs de sobriété foncière inscrits dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). En ce sens, il sera nécessaire de promouvoir un nouveau modèle d'urbanisme, favorisant le renouvellement urbain et la requalification d'espaces dégradés ou sans usage, répondant mieux aux besoins actuels et futurs de la population (dessalement des ménages, vieillissement de la population), et développer un urbanisme plus favorable à la biodiversité (nature en ville, lutte contre la pollution lumineuse, infiltration des eaux) et à la santé. L'adaptation au changement climatique étant le fil conducteur de la stratégie du Doubs central, la désimperméabilisation des sols figure comme l'objectif principal pour lutter contre les îlots de chaleur et contribuer à la renaturation de l'espace public.

La réflexion a également porté sur les nouveaux modes d'habitat avec la diversification de l'offre de logements (habitats partagés/intergénérationnels, Tiny house, etc.) sur le territoire.

Enfin, la préservation et la restauration des continuités écologiques est également essentielle. En témoigne le projet de Trame Verte et Bleue locale mené avec la Maison de l'Environnement de Bourgogne Franche-Comté que les communes et communautés de communes pourront mobiliser pour l'intégrer à leurs documents locaux d'urbanisme.

Cet axe répond à la fiche-action « Renouvellement urbain en milieu urbain » du FEDER rural puisqu'il permettra entre autres, « l'optimisation de l'espace urbanisé existant et la limitation de l'extension urbaine, par la facilitation du traitement des espaces dégradés, délaissés, abandonnés totalement ou partiellement dans le but de leur redonner un usage ou une destination (environnemental, économique, tertiaire, services à la population) ».

### Axe 3 : Développer le tourisme sur notre territoire

#### Objectifs opérationnels

- Renforcer une synergie entre les acteurs afin de promouvoir le territoire auprès des touristes et des habitants
- Former les prestataires touristiques au patrimoine local
- Favoriser l'appropriation du patrimoine local par les habitants
- Assurer la professionnalisation du développement touristique « vert » /écotourisme
- Favoriser le développement d'hébergements, d'activités touristiques diversifiées et de qualité pour prolonger la durée moyenne du séjour
- Développer et promouvoir les itinéraires touristiques
- Mettre en valeur les sites patrimoniaux, culturels et les savoir-faire du territoire

La promotion du patrimoine local auprès des touristes et des habitants s'est révélée être un élément phare pour développer le tourisme sur notre territoire et renforcer son attractivité. Dans cette perspective, le Doubs central pourrait s'appuyer sur des actions de sensibilisation permettant la construction d'une culture commune au sein du territoire. La préservation et la valorisation du patrimoine local historique (sites patrimoniaux, mise en valeur de personnes célèbres du territoire telles que Jouffroy d'Abbans, spécialités locales, savoir-faire locaux) et du patrimoine naturel dans le cadre d'un tourisme durable constitue un objectif important. Le développement des activités de pleine nature en lien avec le potentiel offert par le territoire (escalade, canoë par exemple), des circuits touristiques itinérants et l'éco-tourisme permettront là aussi de renforcer l'attractivité du territoire et prolonger la durée moyenne des séjours. Il en sera de même dans le domaine de la culture où l'objectif sera de pérenniser et développer l'offre culturelle pour tous, que ce soit par le biais de la création ou la rénovation d'équipements, ou de manifestations culturelles sur le territoire.

Enfin le renforcement des capacités d'hébergements, notamment en hôtellerie, sera un autre objectif afin de développer le tourisme sur le Doubs central.

## *Orientation 2 : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations*

### Axe 1 : Développer et soutenir nos filières locales de manière raisonnée

#### Objectifs opérationnels

- Aider aux installations et transmissions des exploitations sur le territoire
- Soutenir le développement d'une agriculture raisonnée et biologique
- Favoriser une consommation locale de nos ressources
- Améliorer la connaissance et la mobilisation de la ressource forestière actuelle et optimiser sa valorisation
- Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt (privée et publique)
- Valoriser la ressource en diversifiant les usages du bois en circuit-court et en renforçant la structuration de l'ensemble de la filière
- Développer la filière bois-énergie contribuant à l'autonomie énergétique du territoire
- Renforcer la lisibilité de la filière et de ses métiers auprès de la population

Cet axe porte principalement sur les enjeux liés à la préservation de la forêt. La ressource naturelle la plus abondante de notre territoire est menacée par le réchauffement climatique. Afin de l'adapter à ses évolutions, des objectifs opérationnels tels que l'amélioration de la connaissance et la mobilisation de la ressource forestière actuelle et sa valorisation par la mise en place d'une gestion plus durable figurent dans cet axe. Ainsi, l'adaptation de la sylviculture passe en partie par l'expérimentation de nouvelles essences plus résistantes aux températures élevées, à une ressource en eau moins abondante, et aux nouveaux ravageurs.

Dans une moindre mesure, cet axe traite aussi des enjeux liés à l'agriculture sur le territoire, activité économique non négligeable. Il s'agira ici d'être attentif aux questions de transmission des exploitations qui vont se poser dans les prochaines années et d'y apporter des réponses adéquates ; de favoriser les circuits de proximité alimentaires afin de rendre le territoire plus résilient en la matière ; de soutenir le développement d'une agriculture raisonnée et biologique.

## Axe 2 : Accompagner le développement économique durable de notre ruralité

### Objectifs opérationnels

- Favoriser le maintien des activités commerciales et leur mise en réseau
- Développer une stratégie de marketing territorial
- Encourager l'émergence de projets de développement économique (TPE et artisanat)
- Soutenir une approche de sobriété et de mutualisation des espaces fonciers et des espaces bâtis
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leurs efforts de sobriété énergétique et écologique
- Accompagner les entreprises dans la transition numérique
- Développer la structuration des circuits courts existants et du consommateur local en valorisant la production locale

L'approche du marketing territorial est apparue comme une perspective intéressante pour accompagner le développement de l'économie du territoire par le biais d'une démarche de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouvelles filières répondant aux besoins du territoire (boutique à l'essai, pépinières d'entreprises...).

Par ailleurs, la mutualisation des espaces fonciers et bâtis à destination des professionnels comme des tiers-lieux d'idéation (ateliers partagés, living lab, makerspaces, ...) ou des tiers-lieux de télétravail et de collaboration (espaces de coworking...) permettrait à la fois de répondre aux enjeux de sobriété foncière et pourrait accompagner la transition numérique des entreprises (TPE), artisans et commerçants.

## Axe 3 : Développer l'économie circulaire

### Objectifs opérationnels

- Diminuer la production d'objets à usage unique et valoriser les objets en fin de vie
- Favoriser les pratiques de recyclage, de réemploi et de réparation sur le territoire
- Limiter le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets organiques

Cet axe vise à développer une vision résiliente de l'économie par la diminution d'objets à usage unique, la diminution des déchets à la source, la valorisation des objets en fin de vie au travers de la sensibilisation aux pratiques de recyclage, de réemploi, de réparation et la limitation du gaspillage alimentaire. Pour atteindre ces objectifs, le développement de structures telles que des tiers-lieux d'idéation (Repair café, FabLab, ...) pourraient être proposées aux habitants du territoire.

## *Orientation 3 : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population*

### Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur notre territoire

#### Objectifs opérationnels

- Valoriser et dynamiser les bourgs-centres
- Promouvoir les richesses du territoire auprès des nouveaux arrivants (marketing territorial)
- Améliorer les dispositifs d'attractivité des médecins et du personnel soignant
- Pérenniser et renforcer l'accès aux activités culturelles et sportives
- Promouvoir la culture, l'éducation à l'environnement et à la citoyenneté
- Proposer une offre éducative globale sur le territoire
- Renforcer les structures d'accueil de la petite enfance, enfance et périscolaire

Afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire et de favoriser l'installation durable de la population, il sera important de poursuivre les efforts entrepris en matière de revitalisation des bourgs, dont la vitalité rayonne sur l'ensemble du territoire, mais aussi des centres bourgs. Cela passera aussi par un maintien et un développement de niveau de services et d'équipements équilibré sur l'ensemble du Doubs central, répondant à un maillage territorial cohérent. De nouveaux services, en complémentarité de ceux existants, ou de nouveaux équipements structurants pourront donc voir le jour afin de renforcer cette attractivité du territoire (lycée général, bassin nautique par exemple). En matière de santé il conviendra de poursuivre la mise en œuvre du CLS et de répondre aux problématiques de démographie médicale afin de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins pour la population. Cela passera par un renforcement ou le déploiement de conditions d'accueil attractives pour les professionnels de santé et une mise en réseau efficiente avec l'appui de la CPTS.

Enfin, une meilleure promotion des richesses du Doubs central affirmant son identité et le développement d'une démocratie participative pour œuvrer à l'amélioration du cadre de vie de chacun constitueront d'autres facteurs de réussite.

## Axe 2 : Développer les solidarités et accompagner la transition numérique

### Objectifs opérationnels

- Mettre les compétences du PETR au service des projets des collectivités du territoire
- Développer l'itinérance des services
- Améliorer le parcours de soin de santé et de bien-être
- Promouvoir la santé sur le territoire et prévenir des risques santé auprès des habitants
- Anticiper les effets du vieillissement de la population
- Renforcer le maillage de l'offre de services et de commerces sur le territoire et améliorer la communication auprès des usagers
- Développer les technologies de l'information et de la communication
- Lutter contre l'illectronisme
- Soutenir des projets à destination des personnes porteuses de handicap et/ou vulnérables
- Promouvoir la solidarité alimentaire

Dans la continuité de l'axe précédent, les objectifs opérationnels visent à renforcer la cohésion sociale du territoire et les solidarités en améliorant les services destinés à la population. Ceux-ci viseront à répondre aux enjeux d'anticipation des effets du vieillissement de la population, de l'accès et du maintien à domicile, par exemple.

Afin de lutter contre l'isolement d'une partie de la population, les initiatives permettant de développer une démarche « d'aller vers » ou d'itinérance des services seront encouragées. De même, afin de toucher toujours plus de citoyens et participer à un maillage « virtuel » de l'offre de services et de commerces, le déploiement de services, usages, solutions numériques ou plateformes de services à destination des citoyens constituera un objectif de la stratégie du Doubs central. Tout comme pour les professionnels, l'accompagnement de la transition numérique des usagers est important. De même, les acteurs locaux pourront être accompagnés dans l'élaboration de stratégies de transformation numérique du territoire et de développement des technologies de l'information et de la communication.

Il s'agira enfin de participer au renforcement de la résilience en matière alimentaire en favorisant les initiatives tendant à l'autonomie alimentaire de la population (jardins familiaux, partagés, conserveries collectives, etc.)

## Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur notre territoire

### Objectifs opérationnels

- Recenser et valoriser les différents services et infrastructures de mobilité existants du territoire dans une logique de complémentarité
- Créer, améliorer et sécuriser les voies douces
- Développer les mobilités actives/douces/durables et sensibiliser, inciter à une mobilité durable
- Offrir des alternatives à l'autosolisme
- Développer la multimodalité en optimisant les différents services de la mobilité sur le Doubs central (TADOU, roue de secours ...)
- Favoriser le report modal vers les gares TER du territoire tout en facilitant leur accessibilité
- Développer et structurer l'intermodalité avec les territoires limitrophes et/ou du Bassin de mobilité
- Créer et promouvoir de nouvelles formes de travail pour réduire les déplacements
- Créer et promouvoir une marque mobilité sur le Doubs central

Enfin, l'axe mobilité représente un enjeu central et transversal aux autres thématiques. La mobilité touche de multiples problématiques, accentuées en milieu rural, comme l'accès au travail, l'accès au soin, l'accès à l'éducation ou l'environnement. L'objectif est de poursuivre les démarches impulsées, notamment dans le cadre des revitalisations des bourgs-centres. De nouvelles actions concourant au développement de la mobilité inter-quartiers, entre communes voire avec les bassins voisins, à l'autopartage, au covoiturage ou encore à la structuration et la valorisation des 4 haltes ferroviaires en pôles d'échanges multimodaux pourront être proposées. Les mobilités douces sont également un axe de travail central qu'il conviendra de développer en articulant des actions d'aménagement, de promotion et d'incitation sur le territoire. Enfin, il s'agira en parallèle d'agir sur la réduction des déplacements par l'installation d'espaces de coworking et de centre de télétravail, la sensibilisation au télétravail, etc.

Le développement de la mobilité est un enjeu crucial sur notre territoire afin d'accompagner tous les projets de développement local.

#### 4. LE SUIVI-ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

La nature imprévisible du changement climatique implique d'adapter le plan d'actions en fonction des différents seuils imposés par l'évolution du climat. Afin de hiérarchiser les actions, il sera possible de s'appuyer sur l'étude des vulnérabilités du territoire réalisée par ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté et ainsi anticiper les actions à mettre en œuvre en priorité.

Dans cette perspective, le référentiel ISO 37101 propose une grille d'évaluation qui intègre différents éléments : renseigner les invariants, les objectifs prioritaires et complémentaires, les retombées positives additionnelles, au croisement de chaque finalité et domaine d'action ; hiérarchiser les différentes cases de matrice ...

Cette méthode permettra un suivi et une évaluation du plan d'actions optimale afin de l'adapter au fur et à mesure de l'évolution de l'environnement (climatique, écologique, réglementaire, sociétal...).

## ANNEXES

### 1. LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**ADIB** : Association régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois (aujourd'hui Fibois Bourgogne-Franche-Comté)

**ADIL** : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

**ADU** : Agence départementale de l'Urbanisme

**AMI** : Appel à Manifestation d'intérêt

**AOM** : Autorité Organisatrice de la Mobilité

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**AVAP** : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

**BBC** : Bâtiment Basse Consommation

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**CADD** : Contrat d'Aménagement et de Développement Durable

**CC** : Communauté de Communes

**CC2VV** : Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes

**CCDB** : Communauté de Communes Doubs Baumoises

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CCPSB** : Communauté de Communes du pays de Sancey-Belleherbe

**CEE** : Certificat d'Economie d'Energie

**CEP** : Conseiller en Energie Partagé

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CLS** : Contrat Local en Santé

**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale en Santé

**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

**CRR** : Dispositif régional Centralités Rurales en Région

**CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**EnR** : Energies Renouvelables

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**ETF** : Entreprises de Travaux Forestiers

**ESS** : Economie Sociale et Solidaire

**GET** : Groupe Entreprises et Territoire

**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**FIBOIS** : Interprofession régionale de la filière forêt-bois

**FSE** : Fonds Social Européen

**GAL** : Groupe d'Action Locale

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GR / GRP** : Grande Randonnée

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

**IREPS** : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

**IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

**ISO** : International Organization for Standardisation (Organisation Internationale pour la Standardisation)

**LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rural

**MEBFC** : Maison de l'Environnement Bourgogne-Franche-Comté

**MHD** : Maison de l'Habitat du Doubs

**NoTRE** : Nouvelle organisation Territoriale de la République

**ONF** : Office National des Forêts

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**ORT** : Opération de Revitalisation de Territoire

**PAT** : Plan d'Approvisionnement Territorial

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial

**PCET** : Plan Climat Energie Territorial

**PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**PDM** : Partenariat pour le Développement Municipal

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PNR** : Parc Naturel Régional (ici Doubs Horloger)

**PRG** : Pouvoir de Réchauffement Global

**RAM** : Relais Assistantes Maternelles

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SYDED** : Syndicat d'Energies du Doubs

**TACCT** : outil Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

**TADOU** : Transport à la Demande du Doubs central

**TAP** : Temps d'Activités Périscolaires

**TEP** : Tonne d'Equivalent Pétrole

**TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**TEPOS** : Territoire à Energie Positive

**TPE** : Très Petite Entreprise

**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

**URACoFor** : Union Régionale des Communes Forestières

**ZAN** : Zéro Artificialisation Nette

**ZEN** : Zéro Emission Nette

## 2. TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET LE PROJET DE TERRITOIRE DU DOUBS CENTRAL

Cette concordance est établie en lien avec le SRADDET « Ici 2050 » qui a été approuvé en 2020 et en cours de modification depuis 2021.

SRADDET	PROJET DE TERRITOIRE
<p><b>Axe 1 : Accompagner les transitions</b></p>	<p>Orientation 1 : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Développer le tourisme durable sur notre territoire</i></li> </ul> <p>Orientation 2 : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Développer l'économie circulaire</i></li> </ul>
<p><b>Axe 2 : Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région Bourgogne Franche-Comté</b></p>	<p>Orientation 1 : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable et protéger nos espaces naturels et agricoles</i></li> </ul> <p>Orientation 2 : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 2 : Accompagner le développement économique durable de notre ruralité</i></li> </ul>
<p><b>Axe 3 : Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur</b></p>	<p>Orientation 1 : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Développer le tourisme durable sur notre territoire</i></li> </ul> <p>Orientation 3 : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur notre territoire</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Développer les solidarités et accompagner la transition numérique</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur notre territoire</i></li> </ul>

AXES D'INTERVENTION RÉGIONAUX*	PROJET DE TERITOIRE
<p><b>Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (obligatoire)</b></p>	<p>Orientation 1 : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable et protéger nos espaces naturels et agricoles</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Développer le tourisme durable sur notre territoire</i></li> </ul> <p>Orientation 2 : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Développer et soutenir nos filières locales de manière raisonnée</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Accompagner le développement économique durable de notre ruralité</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Développer l'économie circulaire</i></li> </ul>
<p><b>Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de services à la population (obligatoire)</b></p>	<p>Orientation 3 : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur notre territoire</i></li> </ul>
<p><b>Axe 3 : Favoriser les mobilités durables au quotidien</b></p>	<p>Orientation 3 : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur notre territoire</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Développer les solidarités et accompagner la transition numérique</i></li> </ul>
<p><b>Axe 4 : Faciliter l'accès à la santé pour tous</b></p>	<p>Orientation 3 : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur notre territoire</i></li> </ul>

\* Période de contractualisation régionale pour 2022-2028

FEDER RURAL	PROJET DE TERRITOIRE
<p><b>Axe 4 : Renouveau urbain en milieu rural</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation d'espaces sans usage, déliassés, à l'abandon : démolition sans reconstruction mais avec un usage environnemental</li> <li>- Résorption des ilots d'habitats et commerces dégradés ou abandonnés destinés à un nouvel usage</li> <li>- Requalification de sites emblématiques délaissés ou à l'abandon auxquels un usage nouveau ou renouvelé leur est donné</li> </ul>	<p><b>Orientation 1</b> : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable et protéger nos espaces naturels et agricoles</i></li> </ul> <p><b>Orientation 2</b> : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 2 : Accompagner le développement économique durable de notre ruralité</i></li> </ul>
<p><b>Axe 1 : Villages intelligents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de stratégies de transformation numérique du territoire de transformation numérique du territoire</li> <li>- Développement et déploiement de services / usages / solutions numériques ou plateformes de services numériques à destination des citoyens</li> <li>- Développement de tiers-lieux numériques y compris les espaces d'e-inclusion (tiers-lieux d'idéation et/ou tiers-lieux de médiation numérique et /ou tiers-lieux de télétravail et collaboration)</li> </ul>	<p><b>Orientation 2</b> : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 2 : Accompagner le développement économique durable de notre ruralité</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Développer l'économie circulaire</i></li> </ul> <p><b>Orientation 3</b> : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 2 : Développer les solidarités et accompagner la transition numérique</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur notre territoire</i></li> </ul>
<p><b>Axe 2 : Mobilités durables rurales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements multimodaux en particulier sur les points d'interconnexion</li> <li>- Projets de sécurisation de la pratique des modes doux, voies de liaisons cyclables, aménagement de voiries douces ; renforcement de réseaux d'aménagements cyclables afin de constituer des continuités</li> <li>- Aménagement ou construction de passerelles favorisant les modes doux permettant de traiter des</li> </ul>	<p><b>Orientation 3</b> : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur notre territoire</i></li> </ul>

<p>points noirs ou de résoudre des problématiques de franchissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'aires de covoiturage</li> <li>- Installation de stations de stockage et de recharge de carburants alternatifs aux carburants fossiles</li> </ul>	
<p><b>Axe 3 : Tourisme durable, patrimoine et culture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de sites et d'activités touristiques : itinérances touristiques douces, activités de pleine nature, éco-tourisme moyenne montagne, patrimoine, bien-être et thermalisme, œnotourisme et gastronomie, tourisme de savoir-faire ...</li> <li>- Aménagement d'itinéraires touristiques</li> <li>- Développement et valorisation des véloroutes et voies vertes régionales inscrites au SRIT et d'itinérances infra-locaux interconnectés</li> <li>- Développement du tourisme fluvial et l'offre de services et d'activités</li> <li>- Actions de communication autour des sites culturels, touristiques et patrimoniaux</li> </ul> <p>Patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets d'investissements, de restauration et de valorisation, sur des sites patrimoniaux bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques, et ouverts au public, destinés à accroître la qualité de l'offre</li> <li>- Actions de médiation et d'interprétation sur les sites touristiques et patrimoniaux</li> </ul> <p>Culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de création, rénovation et d'aménagements d'équipements culturels pour une offre culturelle variée tout au long de l'année conduite par des professionnels répondant à un besoin avéré sur le territoire et permettant une pratique artistique des habitants et leur implication</li> </ul>	<p><b>Orientation 1</b> : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Développer le tourisme durable sur notre territoire</i></li> </ul> <p><b>Orientation 3</b> : Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur le territoire</i></li> </ul>

\* Période de contractualisation régionale pour 2022-2028

LEADER*	PROJET DE TERRITOIRE
<p><b>Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services à la population</b></p> <p>FA 1 : Développer une offre de services diversifiée, qualitative et accessible à tous</p>	<p><b>Orientation 3 :</b> Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Favoriser l'installation durable de la population sur notre territoire</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Développer les solidarités et accompagner la transition numérique</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur le territoire</i></li> </ul>
<p><b>Axe 2 : Favoriser un urbanisme durable répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique</b></p> <p>FA 2 : Favoriser un habitat durable et fonctionnel adapté aux besoins nouveaux de la population</p>	<p><b>Orientation 1 :</b> Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable et protéger nos espaces naturels et agricoles</i></li> </ul>
<p>FA 3 : Développer une approche environnementale et sociétale de l'urbanisme</p>	<p><b>Orientation 1 :</b> Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable et protéger nos espaces naturels et agricoles</i></li> </ul> <p><b>Orientation 3 :</b> Agir pour un cadre de vie et un environnement de qualité pour le bien-être de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Faciliter et optimiser la mobilité sur notre territoire</i></li> </ul>
<p><b>Axe 3 : Favoriser une gestion durable des ressources du territoire</b></p> <p>FA 4 : Favoriser une gestion responsable des aménités de la filière forêt-bois</p>	<p><b>Orientation 1 :</b> Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> </ul> <p><b>Orientation 2 :</b> Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Développer et soutenir nos filières locales de manière raisonnée</i></li> </ul>

FA 5 : Préserver les ressources naturelles et valoriser les paysages du territoire	<p><b>Orientation 1</b> : <i>Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> <li>• <i>Axe 2 : Tendre vers un aménagement territorial économe et durable et protéger nos espaces naturels et agricoles</i></li> <li>• <i>Axe 3 : Développer le tourisme durable sur notre territoire</i></li> </ul>
FA 6: Favoriser une utilisation raisonnée des ressources	<p><b>Orientation 1</b> : Développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 1 : accélérer la transition énergétique et écologique pour s'adapter au changement climatique</i></li> </ul> <p><b>Orientation 2</b> : Préserver et valoriser nos ressources et nos filières durablement et maîtriser nos consommations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Axe 3 : Développer l'économie circulaire</i></li> </ul>

\* candidature du PETR du Doubs central au programme LEADER 2023-2027

### 3. DIAGNOSTIC SCoT

Le diagnostic du Projet de territoire a été construit en lien étroit avec les données disponibles issues du diagnostic du SCoT en cours de révision. Ce diagnostic du SCoT, réalisé en 2020, identifie-lui aussi de façon exhaustive les constats et enjeux du territoire. Ces éléments permettront de construire les grands objectifs de planification pour le Doubs central pour les 20 prochaines années dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique (en cours de définition au moment du Projet de territoire) et les prescriptions qui en découlent dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). En complément du diagnostic établi dans le Projet de territoire, le diagnostic complet du SCoT est consultable sur le site internet du PETR du Doubs central, à l'adresse [www.doubscentral.org](http://www.doubscentral.org) - rubrique Aménagement